

Contrat de ville de l'agglomération de Chartres

**Restitution des travaux préparatoires
à la convention cadre 2015 – 2020**

Octobre 2014

INTRODUCTION

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine instaure un contrat de ville unique pour la ville et la cohésion sociale. Ce contrat unique permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques de droit commun (éducation, emploi, justice, sécurité, transport...) afin de rétablir l'égalité dans les quartiers prioritaires. Ce contrat unique traite donc dans le même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats État-Région.

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;

2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;

3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;

4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;

5° Favoriser l'accès aux soins ;

6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;

7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

8° Favoriser le développement équilibré des territoires, la promotion de la ville durable et la lutte contre la précarité énergétique ;

9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;

10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

SOMMAIRE PREMIERE PARTIE

Introduction.....	3
Portrait de territoire.....	5
1 - Méthode.....	6
2 - Contexte et données démographiques.....	7
3 - Richesse et revenu	10
4 - Activité et chômage.....	22
5 - Logement – ménages et structures familiales	29
6 -Mixité	34
7 - La Jeunesse.....	41
8 - Conclusion : une nouvelle géographie prioritaire	45



Première partie : Portrait de territoire

1 - METHODE

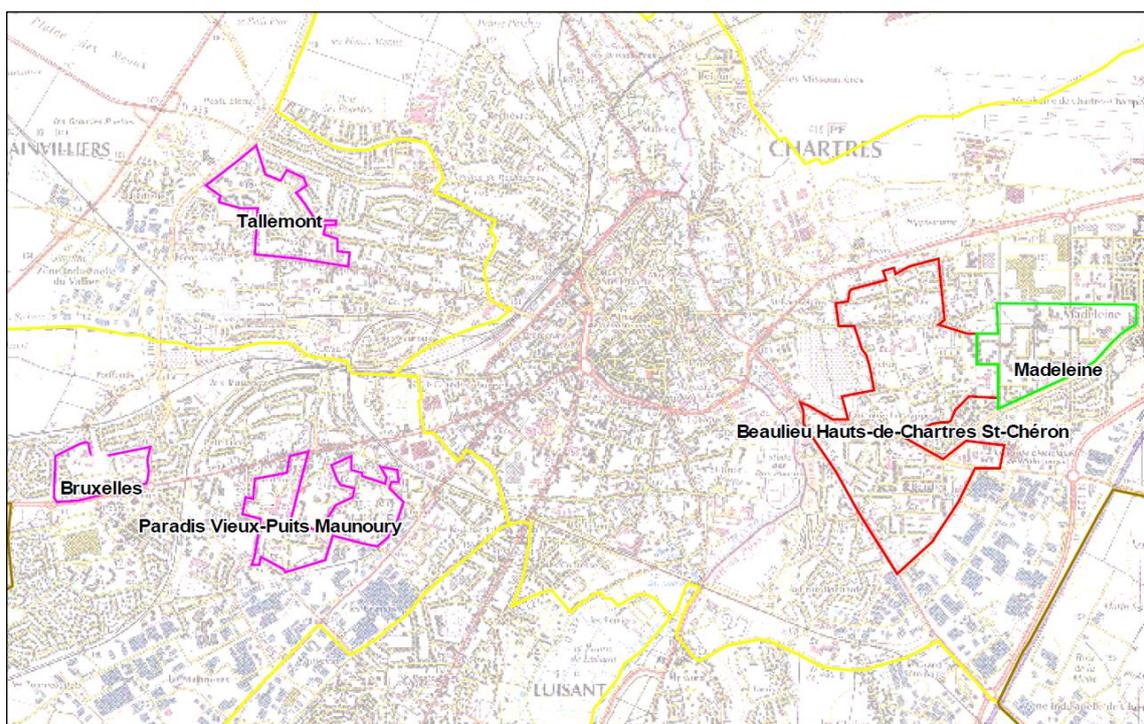
Les 3 communes de Chartres, Lucé et Mainvilliers sont concernées par le zonage de la politique de la ville.

Sur la base des données INSEE disponibles en 2014 et grâce à l'appui du système d'information géographique de Chartres métropole, une cartographie carroyée de 200 m par 200 m a été réalisée. L'ensemble des cartes a fait l'objet d'une étude par l'observatoire de la Maison des Entreprises et de l'Emploi (MEE) de l'agglomération chartraine. Les résultats complets de cette étude sont consultables sur demande auprès des services de Chartres métropole.

Une présentation synthétique de cette étude figure ci-après. Cinq thématiques transversales aux trois villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers ont été retenues :

- La richesse et le revenu
- L'activité et le chômage
- Le logement et la situation des ménages
- La mixité sociale et professionnelle
- La jeunesse

L'examen de ces thématiques permet d'identifier de manière fine les quartiers sur lesquels une action coordonnée des moyens de l'ensemble des partenaires est nécessaire.



2 - CONTEXTE ET DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La communauté d'agglomération compte 47 communes dont 9 sont comprises dans l'unité urbaine : Chartres, Champhol, Barjouville, le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers, Morancez.

Alors que la population totale de l'agglomération est de 120544 habitants, ils sont 88474¹ dans l'unité urbaine, soit 73,4%.

Une démographie urbaine en berne

Entre 2006 et 2011, la population de l'agglomération a connu une légère augmentation (1,1%), moins forte que la progression enregistrée en France (2,3%). Mais cette croissance de la population est contrastée selon les communes : les communes urbaines perdent des habitants. C'est le cas notamment des communes de Chartres (-2,7%), de Lucé (-0,5%), Mainvilliers étant quasi stable (-0,1%).



Cette observation est amplifiée sur les ZUS qui ont toutes perdu des habitants. Cependant, en 2011 **16,49% de la population de l'unité urbaine vit dans les quartiers prioritaires² de la ville.**

Les quartiers prioritaires

- 3 communes de l'unité urbaine de Chartres présentent des quartiers prioritaires :
- Chartres : ZUS Beaulieu, les Hauts de Chartres et Saint-Chéron (4862 habitants³)
 - Lucé : ZUS Paradis, Vieux Puits, Maunoury (2392 habitants) ; ZUS Bruxelles (1149 habitants)
 - Mainvilliers : ZUS Tallemont (2448 habitants)

L'unité urbaine compte également un quartier de veille (priorité 3)

- La Madeleine à Chartres (3746 habitants), qui regroupent les quartiers Madeleine Sablon et Madeleine Briand.

Depuis 2007, les territoires éligibles au contrat de ville de l'agglomération de Chartres sont répartis en trois catégories conditionnant le degré d'intervention de l'Etat.

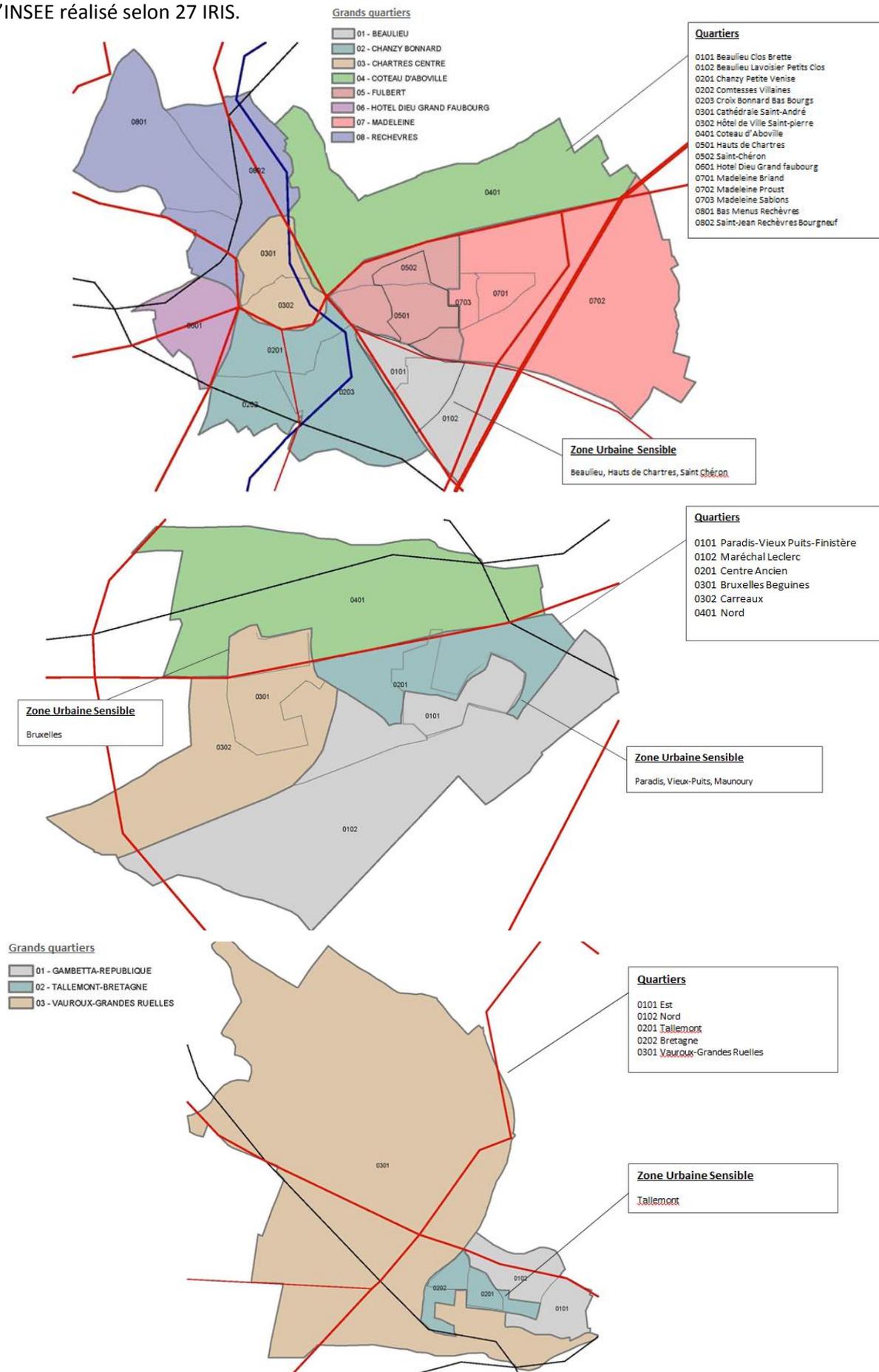
CATEGORIES	CHARTRES	LUCE	MAINVILLIERS
1	Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint-Chéron		
2		Bruxelles Paradis, Vieux Puits, Maunoury	Tallemont, Bretagne
3	Quartier La Madeleine		

¹ INSEE 2010

² Incluant les quartiers de « veille »

³ La population des ZUS est celle donnée par l'INSEE en 2011

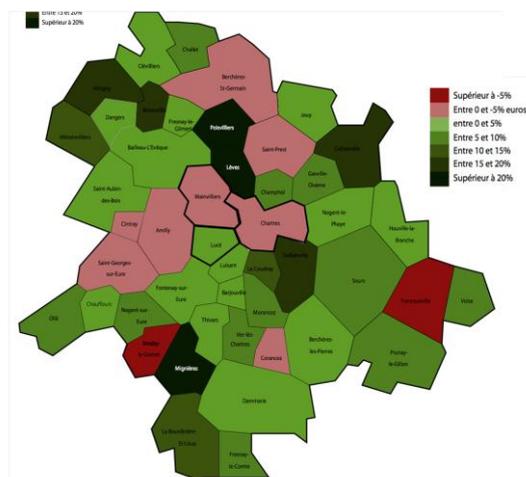
La présentation des quartiers des villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers, obéit au découpage de l'INSEE réalisé selon 27 IRIS.



STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA POPULATION

	2010	2006	Evolution de la population 2006-2011
Beaulieu Clos Brette	1 784	1 904	-6,30%
Beaulieu Lavoisier	1 659	2 161	-23,20%
Petits Clos			
Chanzy Petite Venise	2 579	2 445	5,50%
Comtesses Villaines	2 485	2 781	-10,60%
Croix Bonnard Bas Bourgs	2 183	2 365	-7,70%
Cathédrale Saint-André	2 324	2 555	-9,10%
Hôtel de Ville Saint-pierre	2 998	3 099	-3,30%
Coteau d'Aboville	3 332	2 902	14,80%
Hauts de Chartres	2 460	2 361	4,20%
Saint-Chéron	1 749	1 841	-5,00%
Hôtel Dieu Grand faubourg	4 169	3 766	10,70%
Madeleine Briand	1 963	2 103	-6,70%
Madeleine Proust	2 306	2 353	-2,00%
Madeleine Sablons	1 783	2 049	-13,00%
Bas Menus Rechèvres	1 600	1 818	-12,00%
Saint-Jean Rechèvres	3 557	3 520	1,00%
Bourgneuf			
Chartres	38 931	40 022	-2,70%
Est	2 954	2 795	5,70%
Nord	1 600	1 579	1,30%
Tallemont	1 579	1 540	2,50%
Bretagne	1 570	1 855	-15,30%
Vauroux-Grandes Ruelles	2 621	2 562	2,30%
Mainvilliers	10 324	10 331	-0,10%
Paradis-Vieux Puits-Finistère	2 812	2 765	1,70%
Maréchal Leclerc	1 767	1 965	-10,10%
Centre Ancien	3 313	2 918	13,50%
Bruxelles Beguines	2 322	2 448	-5,10%
Carreaux	2 455	2 653	-7,50%
Nord	3 257	3 262	-0,10%
Lucé	15 926	16 011	-0,50%
Agglomération	120 544	119 246	1,10%
Eure-et-Loir	428 933	421 113	1,90%
Région Centre	2 548 065	2 519 567	1,10%
France	64 612 447	63 186 098	2,30%

Evolution de la population entre 2006 et 2011 par communes sur l'agglomération



ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury

Population 2011 : 2 392 (-13,0%)

Population (2006) : 2 748

Evolution 1999/2006 : -10,9%

Pour information

Population des ménages fin 2009 : 2 740

Evolution 2007-2009 : -3,0%

Zoom ZUS Bruxelles

Population 2011 : 1 149 (+6,5%)

Population (2006) : 1 078

Evolution 1999/2006 : -14,3%

Pour information

Population des ménages fin 2009 : 1 169

Evolution 2007-2009 : -3,0%

ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron

Population 2011 : 4 862 (-27,7%)

Population (2006) : 6 728

Evolution 1999/2006 : -10,4%

Pour information

Population des ménages fin 2009 : 5 565

Evolution 2007-2009 : -0,2%

ZUS Tallemont

Population 2011 : 2 448 (-1,8%)

Population (2006) : 2 494

Evolution 1999/2006 : nd

Pour information

Population des ménages fin 2009 : 2 612

Evolution 2007-2009 : +1,5%

3 - RICHESSE ET REVENU

Revenu, 6 quartiers sous le seuil de pauvreté

Mainvilliers et Lucé possèdent un revenu fiscal médian plus faible qu'en moyenne. Chartres est dans la moyenne de l'unité urbaine.

Repères	LUCE			MAINVILLIERS		CHARTRES	
	Ville	ZUS Paradis	ZUS Bruxelles	Ville	ZUS	Ville	ZUS
Revenus fiscaux médians	16561	9599	8884	175 14	8511	19375	11081
Part des bas revenus			26,90%		32%		23,50%
Evolution de la part des bas revenus 2007-2009			Hausse		Hausse		Hausse
Part RSA parmi les allocataires	23,10%	32,80%	42,70%	25,20%	37,40%	20%	33%
Part RSA socle parmi les allocataires	10,60%	25%	33,20%	9,30%	27,30%	8,10%	15,30%

A titre de comparaison, notons les revenus fiscaux mensuels suivants:

- Chartres : 1 614€
- Lucé : 1 380€
- Mainvilliers: 1460€
- Unité Urbaine : 1 633€
- Arrondissement : 1 741€
- Département : 1 647€

Entre 2001 et 2011, les revenus fiscaux médians ont augmenté de 25,2% sur Chartres, de 21% sur Lucé. Cette augmentation est à pondérer par une inflation de 21 % sur cette même période. Pour Mainvilliers, l'évolution du revenu fiscal médian est connu pour la période de 2001 et 2009, il a augmenté de 19,4% alors que l'inflation était de 16,7%.

Ainsi le revenu de l'ensemble des habitants a légèrement progressé pendant la dernière décennie, mais cette progression est très variable selon les quartiers.

Par ailleurs, 6 quartiers se situent en dessous du seuil de pauvreté et 2 quartiers en limite. Le seuil de pauvreté était estimé à 977 €/mois en 2010 (60% du revenu médian), soit 11724€/an

- Beaulieu Lavoisier Petits Clos : 686 €
- Beaulieu Clos Brette : 855 €
- Paradis, Vieux-Puits, Finistère : 932€
- Bruxelles Béguines : 848€
- Tallemont : 731€
- Bretagne : 928€

Deux quartiers, bien qu'au dessus- du seuil de pauvreté, sont en situation de fort décrochage :

- Madeleine Briand, dont la progression des revenus a été négative entre 2001 et 2009
- Madeleine Sablons, avec une faible progression de 5,7% pour cette même période.

Avec des revenus médians respectivement descendus à 1086 €/mois et 1143 €/mois, seule une action volontariste permettre d'éviter que ne se poursuive la fragilisation de ces quartiers

S'agissant des ZUS

1. Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint-Chéron : le revenu fiscal médian mensuel est de 923€. Entre 2007 et 2009, la part de la population à bas revenu a augmenté de 8,5%. La population à bas revenu représente 23,5% au sein de la ZUS.
2. Paradis, Vieux-Puits, Finistère : 799€.
3. Bruxelles : 740€. Sur Lucé, notons l'augmentation de la part de la population à bas revenu sur Paradis, Vieux-Puits, Finistère entre 2007 et 2009 et la diminution (-12%) sur Bruxelles.
4. Sur la ZUS de Mainvilliers, le revenu fiscal médian mensuel est de 709€. La part de la population à bas revenu a augmenté sur Tallemont entre 2007 et 2009. La population à bas revenu représente 32% au sein de la ZUS.

Les prestations sociales

Chartres : Fin 2012, le nombre d'allocataires CAF est de 7 597 soit 40,3% des ménages. Le nombre de personnes couvertes est de 18 491, soit 58,4% des personnes de moins de 65 ans de la commune. 25,6% ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales et 1 521 soit 20% perçoivent le RSA.

On comptabilise 30,4% d'allocataires de la CAF parmi les ménages sur Madeleine Proust quand ils sont 61,2% sur Beaulieu Clos Brette. Notons la part importante des allocataires dont le revenu est constitué à 50% de prestations sociales sur Beaulieu Clos Brette (41,8%) et Beaulieu Lavoisier Petits Clos (47,8%). Il faut également souligner la part importante des allocataires touchant le RSA sur les quartiers Beaulieu Clos Brette (34,9%), Beaulieu Lavoisier Petits Clos (38,1%), Coteau d'Aboville (32,4%) et Saint Chéron (29,5%). On comptabilise 33% d'allocataires percevant le RSA sur la ZUS.

Lucé : Fin 2012, le nombre d'allocataires CAF est de 3 364 soit 45,8% des ménages. Le nombre de personnes couvertes est de 8 556, soit 62,8% des personnes de moins de 65 ans de la commune. 27% ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales et 777 soit 23,1% perçoivent le RSA. Sur le quartier des Carreaux seuls 23% des ménages sont allocataires de la CAF quand ils sont 61% sur Paradis, Vieux-Puits, Finistère et 74,8% sur Bruxelles Béguines. De même, sur ces deux quartiers il y a respectivement 37,8% et 34,8% de personnes qui dépendent des prestations sociales à 50% ainsi que 29,9% et 32,2% des personnes qui perçoivent de RSA. Cette fragilité sociale est d'autant plus visible sur les deux ZUS.

Mainvilliers : Fin 2012, le nombre d'allocataires CAF est de 1 721 soit 36,9% des ménages. Le nombre de personnes couvertes est de 4 807, soit 55,1% des personnes de moins de 65 ans de la commune. 30,1% ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales et 434 soit 25,2% perçoivent le RSA.

La proportion de ménages dépendant des prestations sociales CAF varie selon les IRIS. On comptabilise 28,3% d'allocataires parmi les ménages sur Vauroux-Grandes Ruelles quand ils sont 74% sur Tallemont et 65,5% sur Bretagne. De même, sur ces deux quartiers il y a respectivement 40,5% et 41,5% de personnes qui dépendent des prestations sociales à 50% ainsi que 36,6% et 29,8% des personnes qui perçoivent de RSA. Cette fragilité sociale est d'autant plus visible sur la ZUS. En effet, sur Tallemont, on comptabilise 734 allocataires soit 72,7% des ménages. 44% d'entre eux ont leur revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales. Enfin, ils sont 434 à percevoir le RSA soit 37,4%.

LES REVENUS FISCAUX

	Ménages fiscaux	Revenu par unité de consommation 2010	Evolution des revenus 2001- 2009
	2009	Médiane	
Est	1 449	19 665	-0,10%
Nord	791	19 391	18,20%
Tallemont	657	8 776	5,70%
Bretagne	680	11 138	25,10%
Vauxroux-Grandes Ruelles	991	20 601	24,40%
Mainvilliers	4 602	17 514	19,40%
	2011	2011	2001-2011
Paradis-Vieux Puits- Finistère	1 182	11 180	20,00%
Maréchal Leclerc	767	16 531	18,50%
Centre Ancien	1 730	16 382	18,00%
Bruxelles Béguines	1 024	10 180	7,70%
Carreaux	1 011	21 708	22,70%
Nord	1 615	18 926	19,10%
Lucé	7 611	16 561	23,00%
	2011	2011	2001-2011
Beaulieu Clos Brette	729	10 270	7,70%
Beaulieu Lavoisier Petits Clos	449	8 232	10,00%
Chanzy Petite Venise	1 304	27 130	23,00%
Comtesses Villaines	1 278	20 631	22,10%
Croix Bonnard Bas Bourgs	937	23 248	21,30%
Cathédrale Saint- André	1 319	22 491	17,30%
Hôtel de Ville Saint- Pierre	1 712	20 367	13,80%
Coteau d'Aboville	1 414	18 352	20,60%
Hauts de Chartres	1 101	17 289	25,80%
Saint-Chéron	799	17 903	20,40%
Hôtel Dieu Grand Faubourg	1 942	22 949	16,50%
Madeleine Briand	1 028	13 034	-0,10%
Madeleine Proust	963	19 699	18,20%
Madeleine Sablons	756	13 725	5,70%
Bas Menus Rechèvres	633	18 250	25,10%
Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf	1 612	22 270	24,40%
Chartres	18 474	19 375	25,20%

ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron

Revenu par unité de consommation médian 2009	11 081
Evolution relative du revenu par unité de consommation médian 2007-2009	-2,4 %
Part de la population à bas revenus 2009	23,5 %
Evolution relative de la part de la population à bas revenus 2007-2009	8,5 %

ZUS Tallemont

Revenu par unité de consommation médian 2009	8 511
Evolution relative du revenu par unité de consommation médian 2007-2009	-1,5%
Part de la population à bas revenus 2009	32,0%
Evolution relative de la part de la population à bas revenus 2007-2009	4,8%

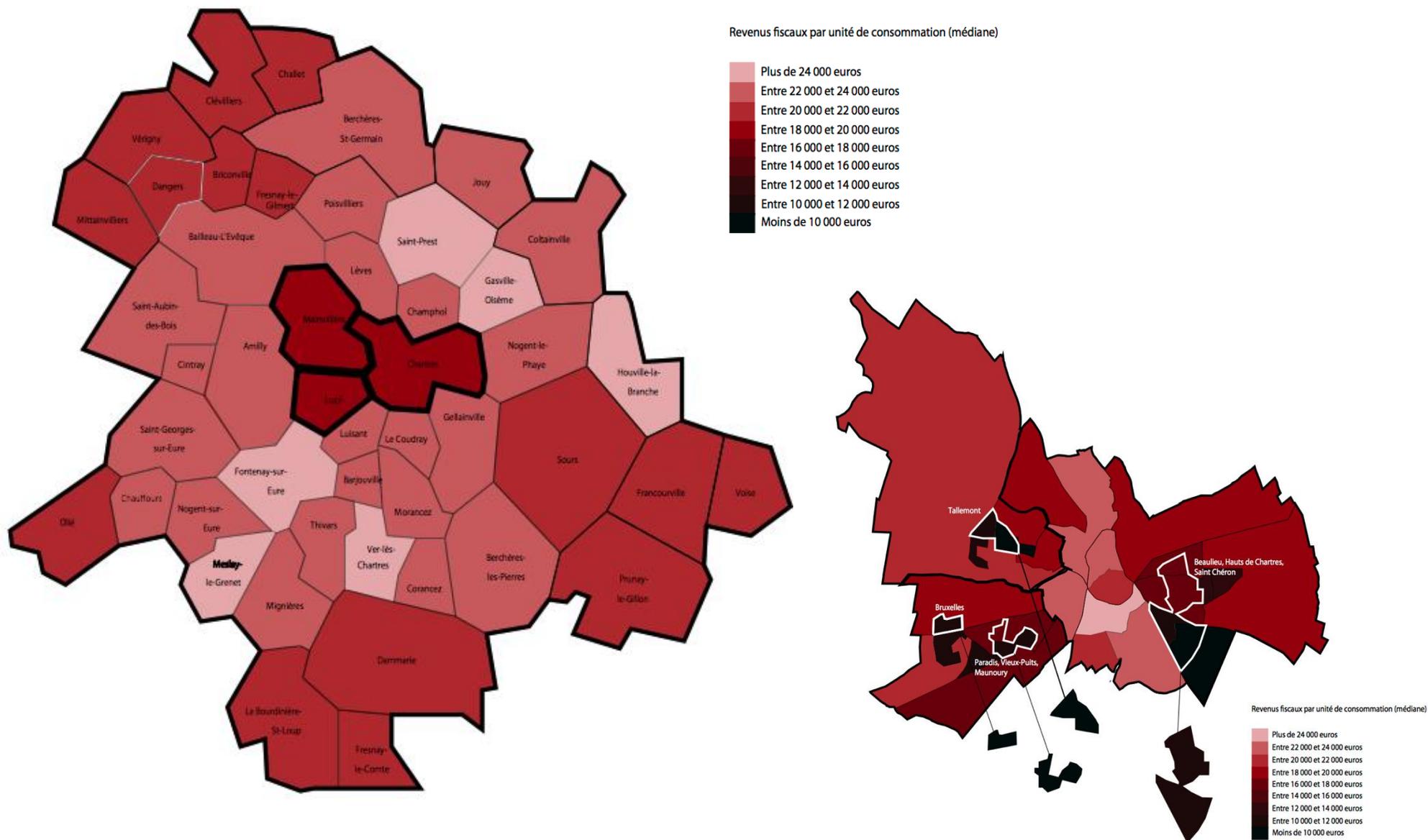
ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury

Revenu par unité de consommation médian 2009	9 599
Evolution relative du revenu par unité de consommation médian 2007-2009	+2,7%
Part de la population à bas revenus 2009	26,9%
Evolution relative de la part de la population à bas revenus 2007-2009	+7,2%

ZUS Bruxelles

Revenu par unité de consommation médian 2009	8 884
Evolution relative du revenu par unité de consommation médian 2007-2009	nd
Part de la population à bas revenus 2009	26,4%
Evolution relative de la part de la population à bas revenus 2007-2009	-12,0%

Cartographie des revenus fiscaux par unité de consommation (médiane) sur l'agglomération chartraine – zoom par IRIS et par ZUS



LES PRESTATIONS SOCIALES : CAF

	Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales		Allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales		Allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active		Taux de couverture des ménages en %	dont le Revenu de Solidarité Active socle (Métropole)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Est	103	21,00%	65	13,30%	93	19,00%	6,10%	68
Nord								
Tallemont	193	40,50%	115	24,20%	174	36,60%	27,00%	139
Bretagne	195	41,50%	97	20,60%	140	29,80%	19,50%	113
Vauroux-Grandes Ruelles	27	9,50%	12	4,20%	27	9,50%	2,70%	20
Mainvilliers	518	30,10%	289	16,80%	434	25,20%	9,30%	340
Paradis-Vieux Puits-Finistère	277	37,80%	159	21,70%	219	29,90%	18,20%	174
Maréchal Leclerc	79	21,20%	53	14,20%	74	19,90%	9,70%	48
Centre Ancien	163	21,80%	90	12,00%	142	19,00%	8,00%	98
Bruxelles Béguines	257	34,80%	154	20,90%	238	32,20%	24,10%	181
Carreaux	25	10,30%	9	3,70%	20	8,30%	2,00%	15
Nord	108	20,30%	59	11,10%	84	15,80%	5,30%	64
Lucé	909	27,00%	524	15,60%	777	23,10%	10,60%	580
Beaulieu Clos Brette	192	41,80%	101	22,00%	160	34,90%	21,30%	120
Beaulieu Lavoisier Petits Clos	129	47,80%	76	28,10%	103	38,10%	16,80%	86
Chanzy Petite Venise	104	22,30%	69	14,80%	69	14,80%	5,30%	59
Comtesses Villaines	73	14,80%	40	8,10%	55	11,20%	3,90%	39
Croix Bonnard Bas Bourgs	57	14,10%	25	6,20%	39	9,70%	3,80%	28
Cathédrale Saint-André	93	21,40%	66	15,20%	68	15,70%	5,30%	46
Hôtel de Ville Saint-Pierre	169	26,70%	101	16,00%	142	22,50%	7,80%	111
Coteau d'Aboville	289	35,50%	191	23,40%	264	32,40%	18,30%	226
Hauts de Chartres	118	26,20%	73	16,20%	90	20,00%	7,90%	69
Saint-Chéron	102	31,40%	67	20,60%	96	29,50%	12,30%	81
Hôtel Dieu Grand Faubourg	132	18,10%	72	9,90%	94	12,90%	4,20%	61
Madeleine Briand	160	27,90%	91	15,90%	143	24,90%	13,60%	96
Madeleine Proust	44	15,20%	24	8,30%	25	8,60%	2,60%	19
Madeleine Sablons	94	25,70%	51	13,90%	81	22,10%	11,20%	53
Bas Menus Rechèvres	60	22,70%	36	13,60%	15	5,70%	2,20%	11
Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf	129	20,70%	78	12,50%	77	12,30%	4,60%	61
Chartres	1 945	25,60%	1161	15,30%	1 521	20,00%	8,10%	1 166
ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron	510	39,50%	295	22,90%	426	33,00%	16,2%*	340
Bruxelles	162	46,40%	93	26,60%	149	42,70%	nd	116
Paradis, Vieux-Puits, Maunoury	294	39,50%	167	22,40%	244	32,80%	22,60%	186
ZUS Tallemont	323	44,00%	178	24,30%	275	37,40%	27,30%	224

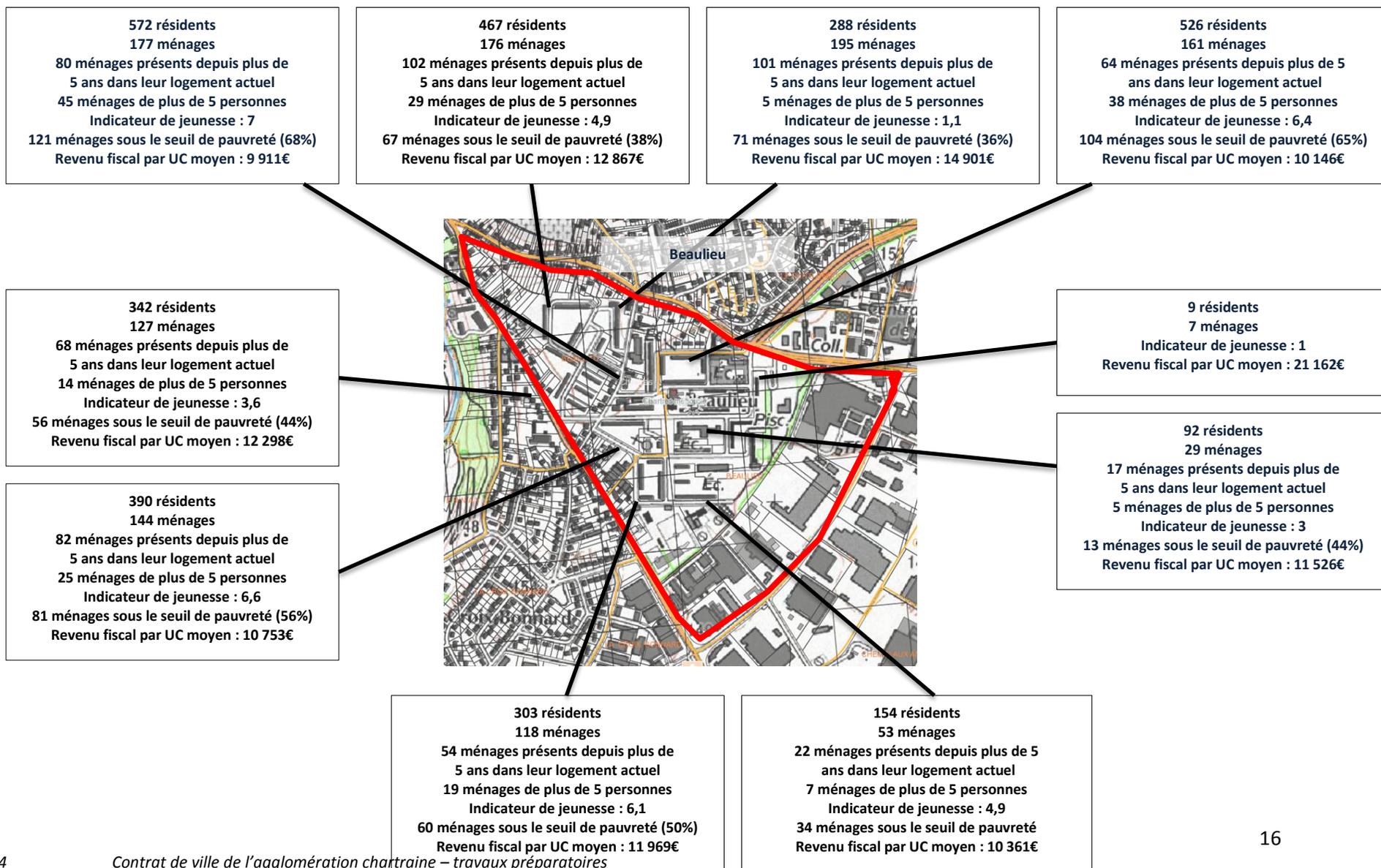
Richesse et revenu

–

L'APPROCHE CARROYEE

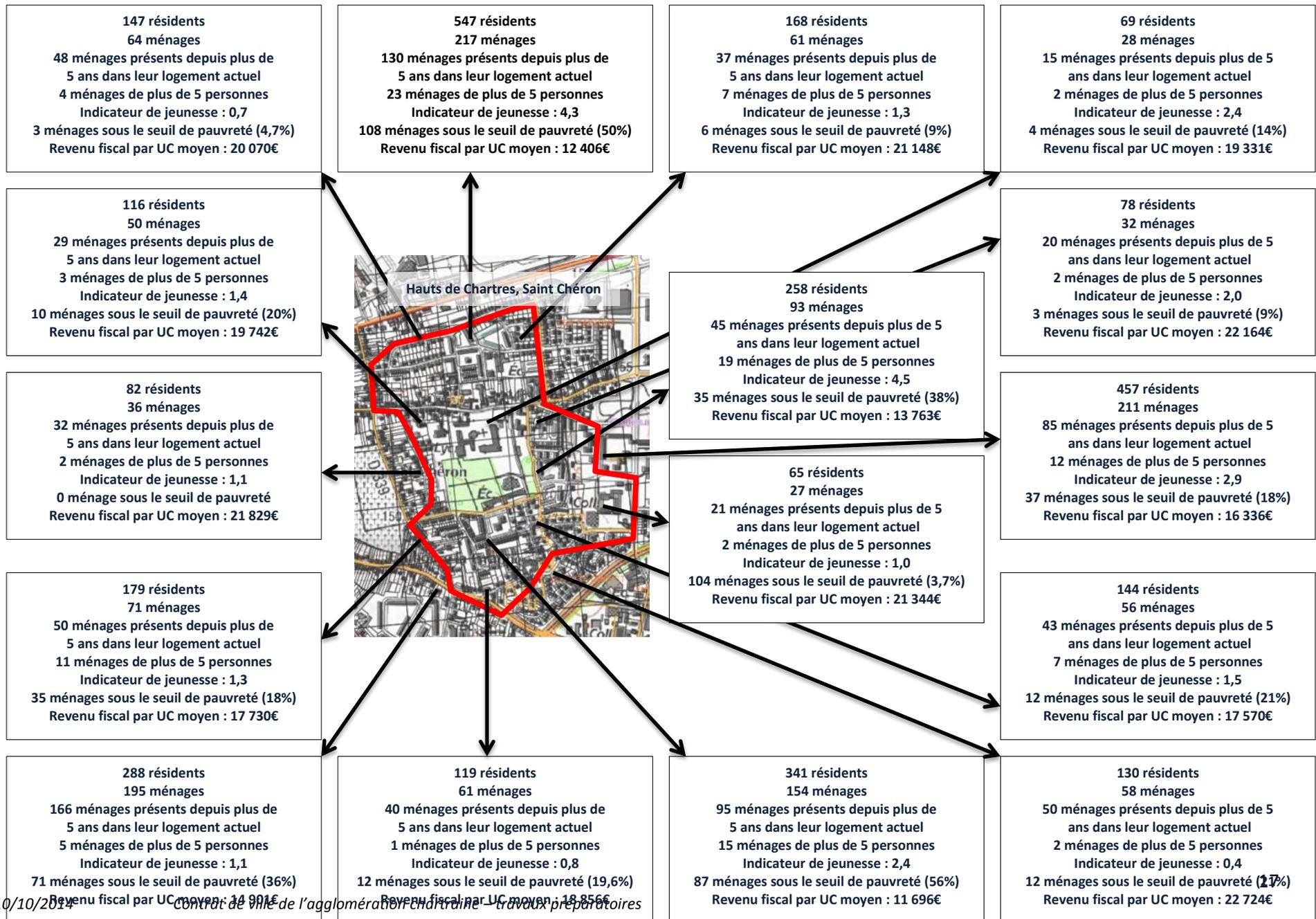
ZUS – BEAULIEU

607 ménages sous le seuil de pauvreté – 51,13% de la population



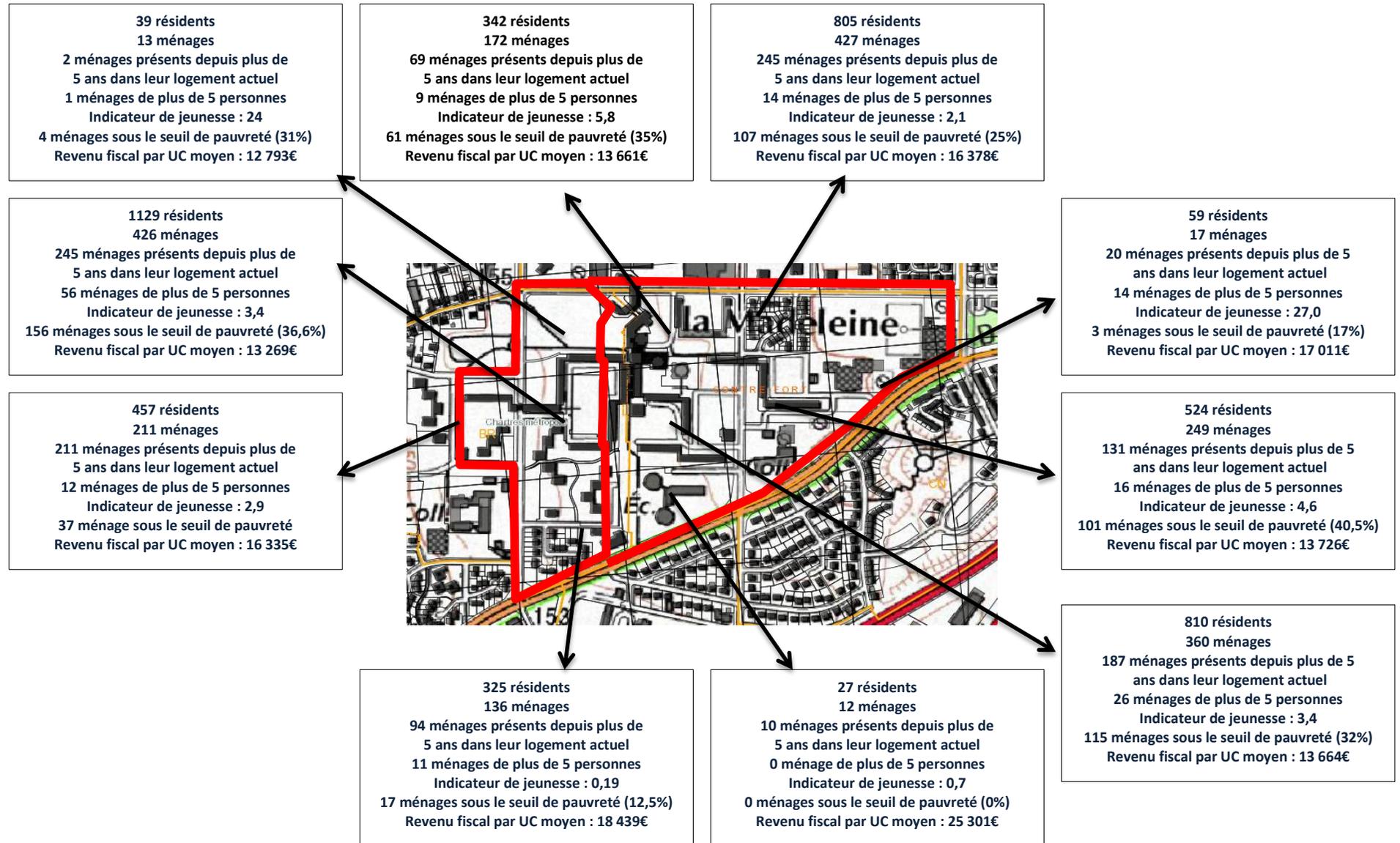
ZUS - HAUTS DE CHARTRES-SAINT CHERON

400 ménages sous le seuil de pauvreté – 30,91% de la population



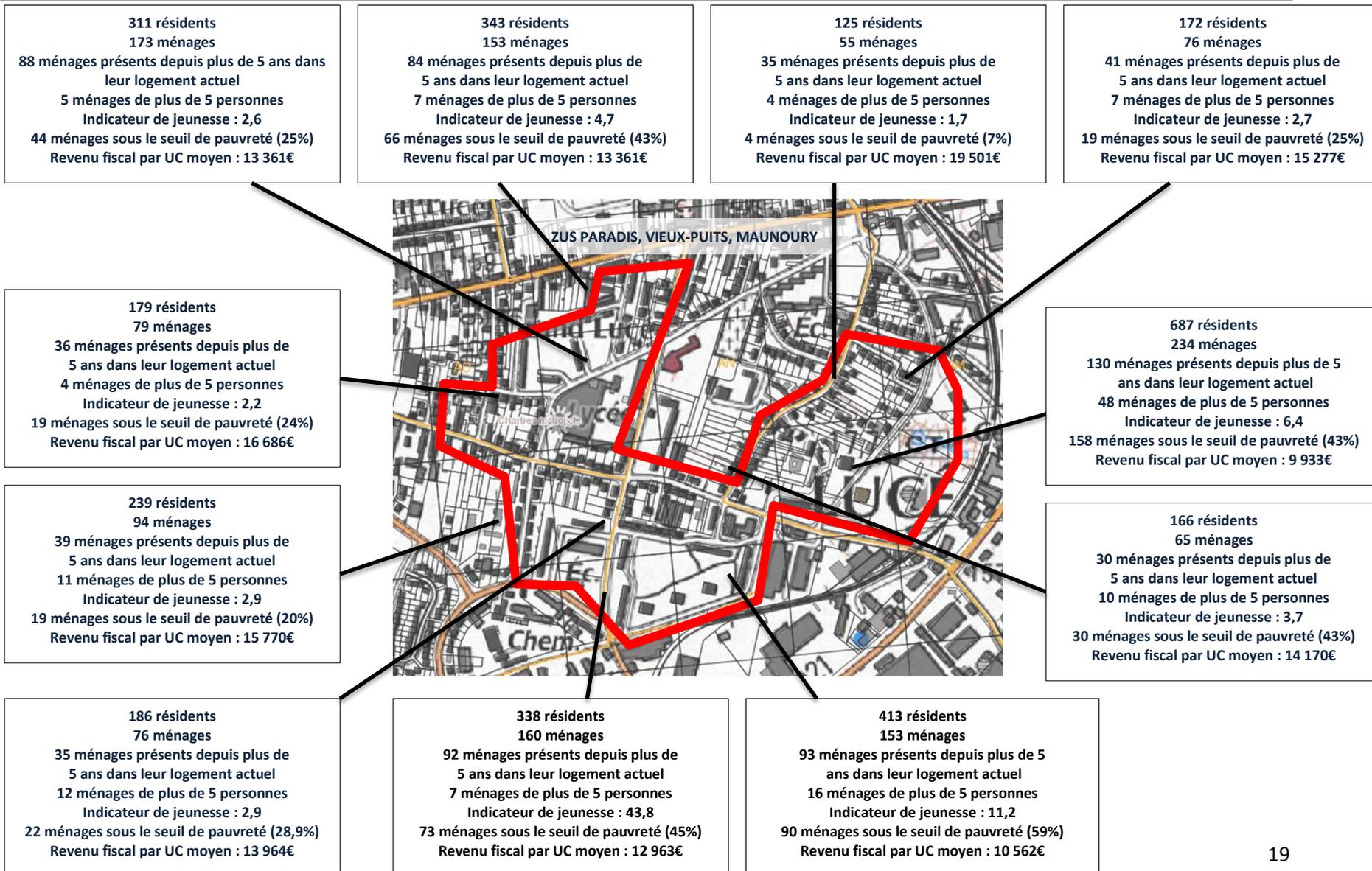
LA MADELEINE - BRIAND & SABLONS

601 ménages sous le seuil de pauvreté – 29,7% de la population



ZUS – PARADIS, VIEUX-PUITS, MAUNOURY

544 ménages sous le seuil de pauvreté – 41,27% de la population



ZUS – BRUXELLES

243 ménages sous le seuil de pauvreté – 49,19% de la population

82 résidents
37 ménages
29 ménages présents depuis plus de 5 ans dans leur logement actuel
1 ménage de plus de 5 personnes
Indicateur de jeunesse : 0,36
1 ménage sous le seuil de pauvreté (3%)
Revenu fiscal par UC moyen : 22 178€

78 résidents
37 ménages
30 ménages présents depuis plus de 5 ans dans leur logement actuel
0 ménage de plus de 5 personnes
Indicateur de jeunesse : 0,4
2 ménages sous le seuil de pauvreté (5%)
Revenu fiscal par UC moyen : 23 163€



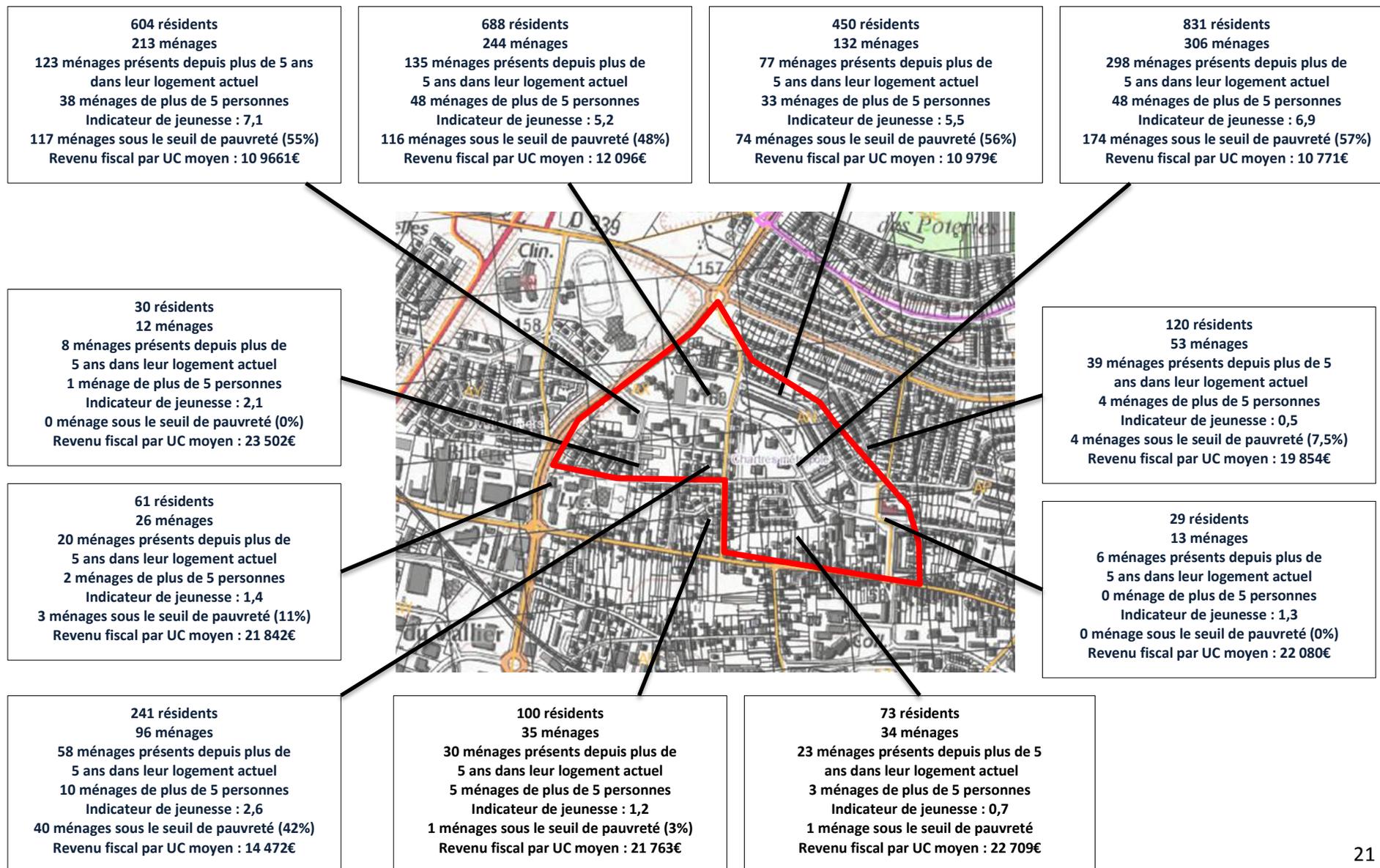
264 résidents
95 ménages
55 ménages présents depuis plus de 5 ans dans leur logement actuel
16 ménages de plus de 5 personnes
Indicateur de jeunesse : 4,3
59 ménages sous le seuil de pauvreté (62%)
Revenu fiscal par UC moyen : 11 738€

220 résidents
86 ménages
39 ménages présents depuis plus de 5 ans dans leur logement actuel
10 ménages de plus de 5 personnes
Indicateur de jeunesse : 4,1
26 ménages sous le seuil de pauvreté (30%)
Revenu fiscal par UC moyen : 13 816€

628 résidents
239 ménages
147 ménages présents depuis plus de 5 ans dans leur logement actuel
31 ménages de plus de 5 personnes
Indicateur de jeunesse : 8,6
155 ménages sous le seuil de pauvreté (65%)
Revenu fiscal par UC moyen : 10 425€

ZUS – TALLEMONT

530 ménages sous le seuil de pauvreté – 45,53% de la population



4 - ACTIVITE ET CHOMAGE

La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage (population active inoccupée).

Repères	LUCE			MAINVILLIERS		CHARTRES	
	Ville	ZUS Paradis	ZUS Bruxelles	Ville	ZUS	Ville	ZUS
Actifs	7870		5006			18897	
Taux d'activité	73,10%	68,80%	nd	73,30%	63,20%	74,40%	59,20%
Taux d'activité des femmes	69,80%	61,20%	nd	70,20%	56,50%	71,20%	56%
DEFM toutes catégories au 4em T 2013	2145	449	252	1248	542	4076	886
DEFM de catégorie ABC au 4em T 2013	1901	414	232	1110	495	3648	821
DEFM de catégorie A au 4em T 2013	1298	283	168	778	380	2485	591
Indice de chômage	16,50%	21,90%	nd	15,50%	36,30%	13,20%	22,90%
Evolution de l'indice de chômage 2011-2013	Hausse	Hausse	Hausse	Hausse	Hausse	Hausse	Hausse

Un taux d'activité en baisse

Pour les trois villes un taux d'activité moyen qui varie grandement en fonction des quartiers.

Chartres : Avec une baisse de 5,1% des actifs depuis 2006, Chartres compte 18 897 personnes actives de 15-64 ans, soit un taux d'activité de 74,4% en 2010, semblable à celui observé sur l'agglomération (74,8%).

Au niveau infracommunal, ce sont les quartiers Madeleine Proust (69,3%), Madeleine Sablons (68,2%), Beaulieu Clos Brette (68,1%) et surtout Beaulieu Lavoisier Petits Clos (62,1%) qui possèdent les taux d'activité les plus faibles. A l'inverse, les IRIS Chanzy Petite Venise, Coteau d'Aboville, Hôtel Dieu Grand Faubourg et Madeleine Briand possèdent des taux d'activité plus élevés qu'en moyenne.

Si le taux d'activité sur Chartres a baissé légèrement entre 2006 et 2010, en revanche, dans certains quartiers il a progressé légèrement (Bas Menus Rechèvres, Saint Chéron, Hauts de Chartres, Beaulieu Lavoisier Petits Clos et Beaulieu Clos Brette).

Au niveau de la ZUS « Beaulieu, Saint-Chéron, Hauts de Chartres », relevons que le taux d'activité est très faible (59,2%). Par ailleurs, les femmes actives y sont particulièrement peu nombreuses.

Lucé : Avec une baisse de 191 actifs depuis 2006, Lucé compte 7 870 personnes actives de 15-64 ans, soit un taux d'activité de 73,1% en 2010, légèrement inférieur à celui observé sur l'agglomération (74,8%) mais supérieur aux autres territoires de références.

Au niveau infracommunal, c'est le quartier Paradis, Vieux-Puits, Finistère qui possède le taux d'activité le plus faible (69,3%). Il est, par ailleurs, en net diminution depuis 4 ans. Parmi les autres IRIS, seul le quartier Nord a vu son taux d'activité croître légèrement (de 73,1% à 74,6%). Concernant les jeunes, alors que l'IRIS Carreaux possède un taux d'activité de 50% parmi les 15-24 ans, celui du Centre ancien est de 65,2%. Notons que le taux d'activité des femmes est particulièrement faible sur Paradis, Vieux-Puits, Finistère et Bruxelles Béguines. Il est, en plus, en diminution depuis 2006.

Au niveau des 2 ZUS de la ville, relevons le taux d'activité relativement faible sur Paradis, Vieux-Puits, Maunoury (68,8%). Enfin, les femmes actives sont particulièrement peu nombreuses au sein de la ZUS comparativement à l'ensemble des quartiers de la ville.

Mainvilliers : Avec une baisse de 1% des actifs depuis 2006, Mainvilliers compte 5 006 personnes actives de 15-64 ans, soit un taux d'activité de 73,3% en 2010, légèrement inférieur à celui observé sur l'agglomération (74,8%).

Au niveau infracommunal, c'est le quartier Bretagne qui possède le taux d'activité le plus faible (67,9%). L'ensemble des IRIS a vu son taux d'activité diminuer à l'exception du quartier Nord (de 71,2% à 72%). Concernant les jeunes, alors que l'IRIS Est possède un taux d'activité de 58,8% parmi les 15-24 ans, celui de Vauroux-Grandes Ruelles est de 34,9%. Notons que le taux d'activité des femmes est assez faible sur Tallemont. Il est, en plus, en diminution depuis 2006.

Si l'on descend au niveau de la ZUS, relevons que le taux d'activité est relativement faible (63,2%). Enfin, les femmes actives sont particulièrement peu nombreuses sur Tallemont comparativement à l'ensemble des quartiers de la ville.

Un chômage en progression

Les 3 villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers concentrent 73% des chômeurs de catégorie A de l'agglomération.

Chartres : Un indice de chômage légèrement plus élevé sur Chartres qu'en moyenne sur l'agglomération. Fin 2013, on compte 4 076 demandeurs d'emplois (toutes catégories) sur Chartres dont 2 485 de catégorie A ou 3 648 de catégorie A, B, C.

Ces chiffres ont augmenté en un an. L'indice de chômage est de 13,2%. Pour rappel, il était de 11,2% en 2011. Il a progressé de 2,1 points en 2 ans. Cet indice est légèrement plus élevé que celui observé sur l'agglomération chartraine (10,5%) ou l'Eure-et-Loir (10,6%).

Sur la ZUS, l'indice de chômage est de 22,9% (19,2% en 2011). Il a augmenté plus vite que sur la commune.

Parmi les demandeurs d'emploi, les publics les plus touchés sont les jeunes (moins de 25 ans : indice de 20,7%). Au sein de la ZUS, notons que les demandeurs d'emploi étrangers sont nombreux.

Les niveaux de formation et de qualification jouent, évidemment, un rôle prépondérant dans les causes du chômage. Sur Chartres, 60,4% des demandeurs d'emploi ont un niveau V ou inférieur, taux qui monte à 77% sur la ZUS. La ville accueille 54% demandeurs d'emploi ouvriers ou employés non qualifiés.

Lucé : Un indice de chômage plus élevé qu'en moyenne sur l'agglomération et en hausse depuis 2 ans. Les quartiers sensibles sont les plus touchés. Fin 2013, on compte 2 145 demandeurs d'emplois (toutes catégories) sur Lucé dont 1 298 de catégorie A ou 1 901 de catégorie A,B,C.

Ces chiffres ont augmenté depuis un an. L'indice de chômage sur Lucé est donc de 16,5%. Pour rappel, il était de 14,1% en 2011. Il a progressé de 2,4 points en 2 ans. Cet indice est nettement plus élevé que celui observé sur l'agglomération chartraine (10,5%) ou l'Eure-et-Loir (10,6%).

Sur la ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury, l'indice de chômage est de 21,9% (20,1% en 2011). Il a augmenté moins vite que sur la commune. D'ailleurs, depuis un an, la ZUS a vu son nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A et A,B,C diminuer. A l'inverse, la ZUS Bruxelles a vu son nombre de demandeurs d'emploi croître de manière très significative.

Parmi les demandeurs d'emploi, les publics les plus touchés sont les femmes (indice de chômage de 23,6% (DEFM de cat. A,B,C) contre 19,2% pour les hommes) et les jeunes (moins de 25 ans : indice de 30%). Au sein des ZUS, notons que les demandeurs d'emploi étrangers sont nombreux.

Les niveaux de formation et de qualification jouent, évidemment, un rôle prépondérant dans les causes du chômage. Sur Lucé, 68,5% des demandeurs d'emploi ont un niveau V ou inférieur, taux qui monte à 73,1% sur la ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury. Sur Lucé, 60% des demandeurs d'emploi inscrits sont des ouvriers ou des employés non qualifiés.

Mainvilliers : Fin 2013, on compte 1 248 demandeurs d'emplois (toutes catégories) sur Mainvilliers dont 778 de catégorie A ou 1 110 de catégorie A, B, C.

Ces chiffres ont augmenté en un an. L'indice de chômage sur Mainvilliers est donc de 15,5%. Pour rappel, il était de 12,9% en 2011. Il a progressé de 2,6 points en 2 ans. Cet indice est nettement plus élevé que celui observé sur l'agglomération chartraine (10,5%) ou l'Eure-et-Loir (10,6%).

Sur la ZUS, l'indice de chômage est de 36,6% (29,6% en 2011). Il a augmenté nettement plus vite que sur la commune.

Parmi les demandeurs d'emploi, les publics les plus touchés sont les jeunes (moins de 25 ans : indice de 25,7%). Au sein des ZUS, notons que les demandeurs d'emploi étrangers sont nombreux.

Les niveaux de formation et de qualification jouent, évidemment, un rôle prépondérant dans les causes du chômage. Sur Mainvilliers, 67,3% des demandeurs d'emploi ont un niveau V ou inférieur, taux qui monte à 73,2% sur la ZUS Tallemont. La ville accueille 61,2% demandeurs d'emploi ouvriers ou employés non qualifiés.

ACTIVITES DES RESIDENTS

	Actifs 15-64 ans en 2010	taux d'activité	
		2010	2006
Est	1 717	80,30%	80,40%
Nord	603	72,00%	71,20%
Tallemont	682	68,10%	75,80%
Bretagne	729	67,90%	69,40%
Vauroux-Grandes Ruelles	1 274	71,60%	75,10%
Mainvilliers	5 006	73,30%	75,10%
Paradis-Vieux Puits-Finistère	1 278	69,30%	74,50%
Maréchal Leclerc	932	75,40%	79,40%
Centre Ancien	1 700	75,20%	76,10%
Bruxelles Béguines	1 169	72,20%	78,30%
Carreaux	1 294	72,00%	73,00%
Nord	1 496	74,60%	73,10%
Lucé	7 870	73,10%	75,50%
Beaulieu Clos Brette	840	68,10%	66,90%
Beaulieu Lavoisier Petits Clos	681	62,10%	61,70%
Chanzy Petite Venise	1 278	78,70%	75,70%
Comtesses Villaines	1 290	74,90%	77,30%
Croix Bonnard Bas Bourgs	894	77,40%	77,20%
Cathédrale Saint-André	1 280	76,80%	80,60%
Hôtel de Ville Saint-Pierre	1 660	76,20%	80,10%
Coteau d'Aboville	1 655	78,20%	78,10%
Hauts de Chartres	1 161	72,00%	70,10%
Saint-Chéron	808	71,10%	70,20%
Hôtel Dieu Grand Faubourg	1 946	79,70%	80,20%
Madeleine Briand	1 133	78,00%	80,90%
Madeleine Proust	1 054	69,30%	74,30%
Madeleine Sablons	795	68,20%	73,50%
Bas Menus Rechèvres	731	70,10%	67,50%
Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf	1 692	75,60%	78,10%
Chartres	18 897	74,40%	75,30%
Agglomération	59 393	74,80%	75,50%
Eure-et-Loir	202 926	74,30%	74,10%
Région Centre	1 172 187	72,90%	72,70%
France	30 107 285	72,00%	71,30%

ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury

Population active 15-64 ans en 2006 : 1 295
 Taux d'activité : 68,8 %
 Femmes actives 15-64 ans : 610
 Taux d'activité des femmes : 61,2%

ZUS Bruxelles

nd

ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron

Population active 15-64 ans en 2006 : 2 586
 Taux d'activité : 59,2%
 Femmes actives 15-64 ans : 1 254
 Taux d'activité des femmes : 56,0%

ZUS Tallemont

Population active 15-64 ans en 2006 : 1 643
 Taux d'activité : 63,2%
 Femmes actives 15-64 ans : 495
 Taux d'activité des femmes : 56,5%

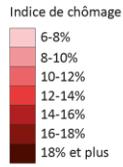
DEMANDEURS D'EMPLOI – DONNEES CONJONCTURELLES – 4^{ème} trimestre 2013

	Nombre total de demandeurs d'emploi en fin de trimestre	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en fin de trimestre	Evolution des demandeurs d'emploi de catégorie A depuis un an	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C en fin de trimestre	Evolution des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C depuis un an	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, ayant moins de 26 ans en fin de trimestre	Evolution des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C ayant moins de 26 ans en fin de trimestre depuis un an	Indice de chômage
Mainvilliers	1 248	778	5,60%	1 110	3,90%	228	-5,80%	15,50%
Lucé	2 145	1 298	4,80%	1 901	2,60%	427	0,90%	16,50%
Chartres	4 076	2 485	4,90%	3 648	4,30%	768	6,80%	13,20%
Agglomération	nc	6 252	5,00%	9 500	nc	nc	nc	10,50%
Eure-et-Loir	nc	21 464	4,00%	32 150	nc	nc	nc	10,60%
ZUS Beaulieu/Haut-de-Chartres/Saint-Chéron	886	591	9,90%	821	6,80%	158	6,00%	22,90%
ZUS Bruxelles	252	168	29,20%	232	23,40%	46	12,20%	nd
ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury	449	283	-5,00%	414	-2,40%	85	14,90%	21,90%
ZUS Tallemont	542	380	8,30%	495	6,90%	91	8,30%	36,30%

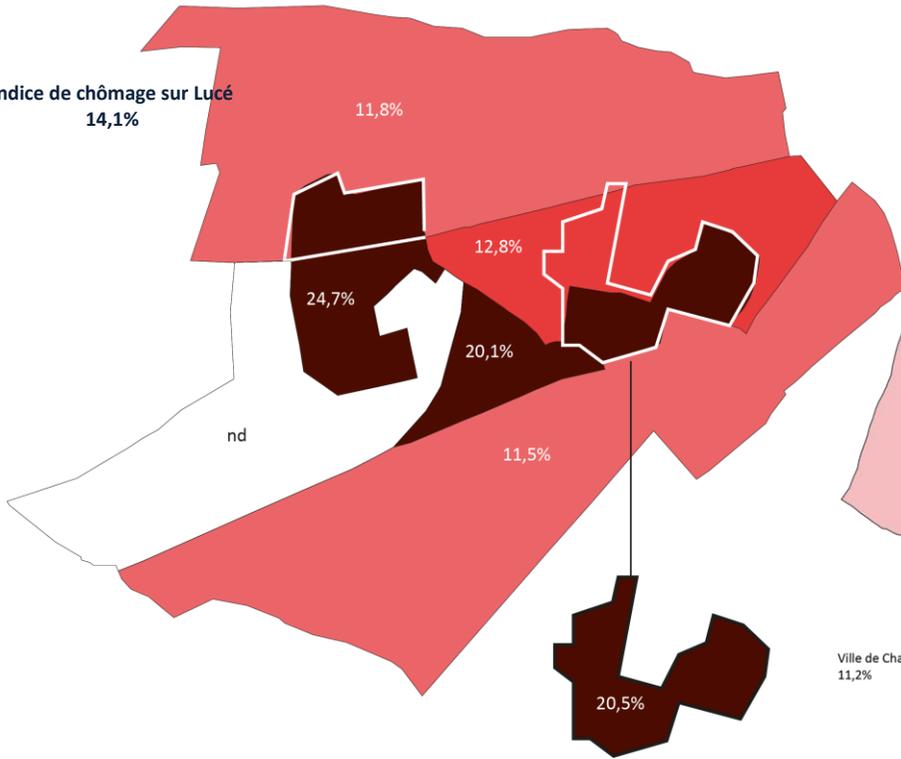
INDICE DE CHOMAGE - COMPARATIF DES QUARTIERS ET DES ZUS

	DEFM toutes catégories fin 2011	Catégorie A, B ou C Fin 2011	Catégorie A fin 2011
Beaulieu Clos Brette	287	263	182
Beaulieu Lavoisier Petits Clos	216	196	144
Chanzy Petite Venise	182	159	116
Comtesses Villaines	190	167	106
Croix Bonnard Bas Bourgs	118	104	69
Cathédrale Saint-André	189	162	101
Hôtel de Ville Saint-pierre	343	307	216
Coteau d'Aboville	337	288	194
Hauts de Chartres	253	228	148
Saint-Chéron	157	143	98
Hôtel Dieu Grand faubourg	284	256	158
Madeleine Briand	nc	nc	nc
Madeleine Proust	nc	nc	nc
Madeleine Sablons	213	193	121
Bas Menus Rechèvres	95	86	52
Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf	240	203	138
Chartres	3 559	3 162	2 112
ZUS Beaulieu Hauts de Chartres Saint Chéron	782	713	498
Paradis-Vieux Puits-Finistère	414	374	257
Maréchal Leclerc	197	173	107
Centre Ancien	407	352	218
Bruxelles Beguines	434	398	289
Carreaux			
Nord	289	260	177
Lucé	1 881	1 683	1 113
ZUS Bruxelles	218	197	149
ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury	434	389	266
Est	244	212	143
Nord	114	99	58
Tallemont	287	264	195
Bretagne	268	241	165
Vauroux-Grandes Ruelles	155	133	86
Mainvilliers	1 068	949	647
ZUS Tallemont	465	421	308

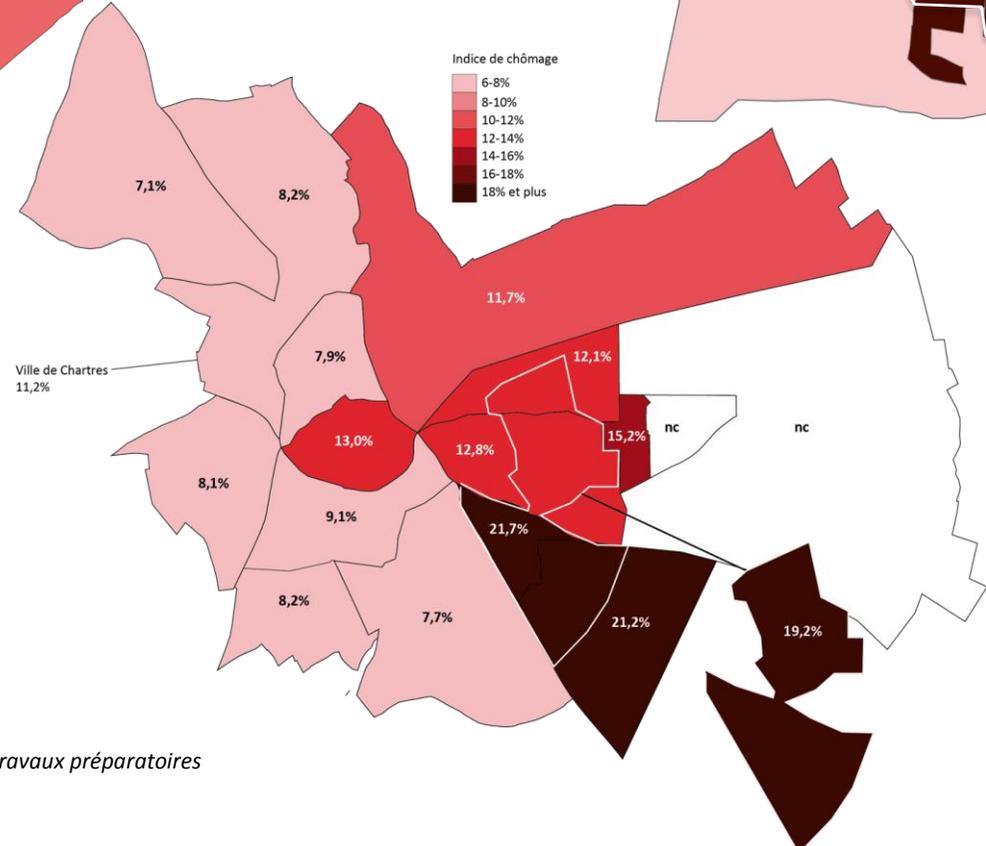
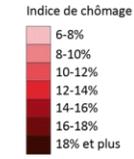
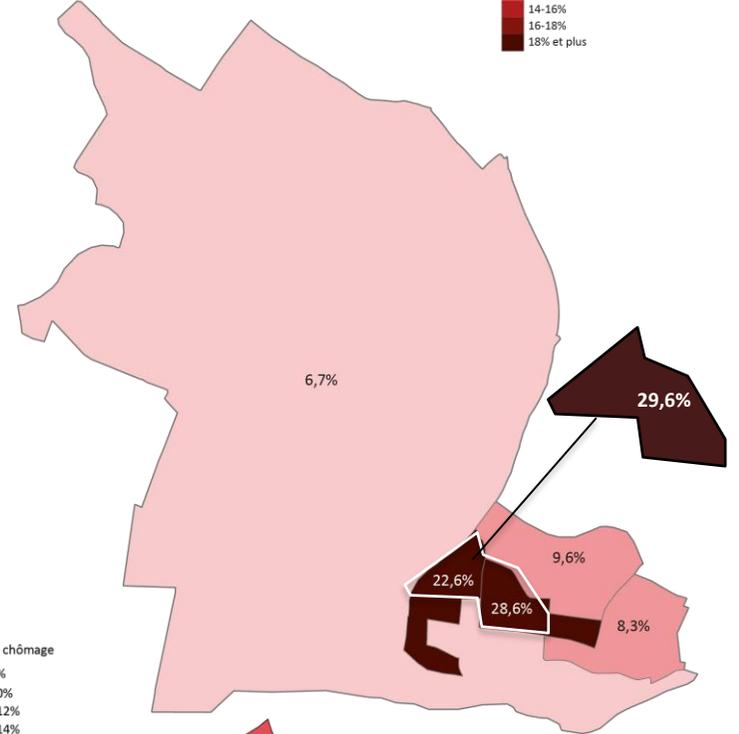
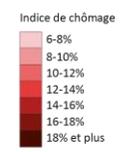
Indice de chômage fin 2011 par quartiers sur Chartres et Lucé



Indice de chômage sur Lucé
14,1%



Indice de chômage sur Mainvilliers : 12,9%



5 - LOGEMENT – MENAGES ET STRUCTURES FAMILIALES

Repères	LUCE			MAINVILLIERS		CHARTRES	
	Ville	ZUS Paradis	ZUS Bruxelles	Ville	ZUS	Ville	ZUS
Evolution de la taille des ménages 2006/2010	Baisse			Baisse		Baisse	
Familles monoparentales	892 (38,6%)			494 (32%)		1753 (36,1%)	
Evolution des familles monoparentales 2006/2010	Hausse			Hausse		Hausse	
Indicateur de monoparentalité		9,8	7,9		7,1		5,8
Familles nombreuses	391(16,9%)			312 (20,4%)		991 (20,4%)	
Evolution des familles nombreuses 2006/2010	Baisse		Baisse			Baisse	
Logements	7809			4973		21377	
Evolution des logements 2006-2010	Hausse			Hausse		Baisse	
Part des locataires	63,90%	89,20%	96,10%	53,10%	90,30%	59,20%	80%
Part des logements sociaux	55,20%	81,90%	91,20%	32,50%	88%	28,80%	74,50%
Evolution du poids des logements sociaux 2006-2010	Stagne			Baisse		Baisse	

Un léger recul de la part des logements sociaux

Les villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers concentrent 87% des logements sociaux de l'agglomération. Les taux sont très élevés, puisque 28,8% des logements de Chartres sont des logements sociaux ; 32,5% sur Mainvilliers et surtout 55,2% sur Lucé.

Cependant la tendance est à la baisse puisque le taux de logement sociaux a perdu 3,3 points sur Chartres entre 2006 et 2010. Respectivement 0,10 et 1,5 points sur Lucé et Mainvilliers.

Néanmoins, au niveau infracommunal, certains quartiers sont quasi essentiellement composés de logements sociaux. C'est le cas à Chartres des quartiers de Beaulieu Lavoisier Petits-Clos (98,9%) et Beaulieu Clos Brette (82,6%) ; sur Lucé les quartiers de Bruxelles-Béguines (95,3%) et Paradis-Vieux-Puit-Finistère (86,9%) ; sur Mainvilliers les quartiers Tallemont (69,7%) et Bretagne (65,9%).

Une baisse généralisée de la taille des ménages

Baisse de la taille des ménages sur Chartres. Le nombre de ménages est de 18 865 sur Chartres en 2010. La taille des ménages (2,0) est inférieure à celle observée sur l'agglomération (2,3). Après une diminution de la taille des ménages entre 1999 et 2006, on note une stagnation de cet indicateur. C'est sur les IRIS Ccomtesses Villaines (1,8), Cathédrale Saint André (1,6), Hôtel de Ville Saint Pierre (1,6) et Hôtel Dieu Grand Faubourg (1,7) que la taille des ménages est la plus faible et sur les IRIS Beaulieu Lavoisier Petits Clos (2,7), Beaulieu Clos Brette (2,4), Madeleine Sablons (2,5) et Madeleine Proust (2,4) que la taille des ménages est la plus élevée.

Sur la ZUS, le nombre de ménages était, en 2006, de 2 622. La population des ménages était fin 2009 de 5 565. Elle a légèrement baissé entre 2007 et 2009.

Lucé. A contrario de la baisse tendancièrre de la taille des ménages, certains quartiers voient la taille de leurs ménages croître. Le nombre de ménages est de 7 338 sur Lucé en 2010. La taille des ménages (2,2) est très légèrement inférieure à celle observée sur l'agglomération (2,3). Après une nette diminution de la taille des ménages entre 1999 et 2006, on note une stagnation de cet indicateur. C'est sur l'IRIS Centre ancien que la taille des ménages est la plus faible (1,8) et sur Paradis, Vieux-Puits, Finistère et Nord qu'elle est la plus forte (2,5). Ces deux derniers quartiers ont la

particularité avec l'IRIS Maréchal Leclerc d'avoir connu une augmentation significative de la taille des ménages.

Baisse de la taille des ménages sur Mainvilliers. Le nombre de ménages est de 4 668 sur Mainvilliers en 2010. La taille des ménages (2,2) est inférieure à celle observée sur l'agglomération (2,3). Après une légère diminution de la taille des ménages entre 1999 et 2006, on note une nouvelle baisse de cet indicateur. C'est sur l'IRIS Est que la taille des ménages est la plus faible (1,9) et sur Vauroux-Grandes Ruelles et Tallemont qu'elle est la plus forte (2,5). Les quartiers Est et Tallemont sont les seuls à enregistrer une hausse de la taille des ménages depuis 2006.

Des structures familiales fortement marquées par la monoparentalité

Les villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers comprennent 49% des familles avec enfants de l'agglomération.

Sur Chartres, on comptabilise en 2010, 1 527 familles avec enfant(s). Parmi ces familles, on recense 36,1% de familles monoparentales et 20,4% de familles nombreuses. Notons qu'en 2006, ces taux étaient respectivement de 32,4% et 20,4%. Chartres a donc gagné 71 familles monoparentales en 4 ans.

Le poids des familles monoparentales est particulièrement élevé sur les IRIS de Beaulieu Clos Brette, Hôtel de Ville Saint-Pierre, Coteau d'Aboville et Madeleine Briand. Il n'y a guère que sur Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf, sur Hôtel Dieu Grand Faubourg et sur Chanzy Petite Venise où ce poids se situe dans la moyenne des territoires de comparaison.

Quant aux familles nombreuses, leur poids est prégnant sur Chartres et ce plus particulièrement sur les quartiers de Beaulieu.

Sur Mainvilliers, les familles avec enfants représentent 53,6% des familles. On en comptabilise en 2010, 1 527. Parmi ces familles avec enfants, on recense 32,3% de familles monoparentales et 20,4% de familles nombreuses. Notons qu'en 2006, ces taux étaient respectivement de 27,5% et 23,8%. Mainvilliers a donc gagné 80 familles monoparentales en 4 ans. Comparativement, l'agglomération chartraine compte 26% de familles monoparentales et 17,4% de familles nombreuses.

Les quartiers Nord, Bretagne et Tallemont comptent une part relativement importante de familles monoparentales. De plus, les quartiers de Bretagne et de Tallemont comptent également un important volume de familles nombreuses.

Sur Lucé, le nombre de familles monoparentales continue de croître. Les familles avec enfants représentent 52,4% des familles. On en comptabilise en 2010, 2 309. Parmi ces familles avec enfants, on recense 38,6% de familles monoparentales et 16,9% de familles nombreuses. Notons qu'en 2006, ces taux étaient respectivement de 30,6% et 18,2%. Lucé a donc gagné 187 familles monoparentales en 4 ans. Les quartiers Paradis, Vieux-Puits, Finistère, Bruxelles et Centre ancien comptent une part relativement importante de familles monoparentales.

Au sein des ZUS, on dénombre 205 familles monoparentales à Paradis, Vieux-Puits, Maunoury et 106 à Bruxelles. A elles deux, elles concentrent 34,9% des familles monoparentales de la ville. Autre chiffre exacerbé au sein des ZUS ; le nombre de familles d'au moins 6 personnes.

LES LOGEMENTS SOCIAUX

	Rés princ HLM louée vide en 2010	Poids des logements sociaux 2010	Poids des logements sociaux 2006	Evolution des logements sociaux 2006-2010
Est	355	23,30%	17,00%	113
Nord	152	19,60%	20,20%	-8
Tallemont	448	69,70%	81,30%	-94
Bretagne	474	65,90%	71,10%	-35
Vauroux-Grandes Ruelles	87	8,60%	9,50%	-2
Mainvilliers	1 516	32,50%	34,00%	-25
Paradis-Vieux Puits- Finistère	1 044	86,90%	84,30%	83
Maréchal Leclerc	387	50,50%	49,70%	4
Centre Ancien	860	48,60%	54,40%	55
Bruxelles Béguines	940	95,30%	93,70%	-27
Carreaux	333	32,50%	28,00%	46
Nord	489	30,80%	29,60%	39
Lucé	4 053	55,20%	55,30%	198
Beaulieu Clos Brette	620	82,60%	85,00%	-10
Beaulieu Lavoisier Petits Clos	605	98,90%	98,10%	-172
Chanzy Petite Venise	38	2,90%	6,10%	-42
Comtesses Villaines	242	17,20%	30,70%	-203
Croix Bonnard Bas Bourgs	113	11,10%	10,10%	6
Cathédrale Saint-André	84	6,60%	4,70%	17
Hôtel de Ville Saint- Pierre	178	9,80%	7,60%	36
Coteau d'Aboville	525	36,30%	39,90%	11
Hauts de Chartres	484	42,50%	45,60%	-5
Saint-Chéron	157	20,10%	25,30%	-43
Hôtel Dieu Grand Faubourg	115	5,20%	4,30%	29
Madeleine Briand	974	92,70%	91,80%	20
Madeleine Proust	220	23,00%	30,00%	-77
Madeleine Sablons	556	76,80%	89,50%	-169
Bas Menus Rechèvres	347	51,70%	53,20%	-28
Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf	174	10,30%	11,00%	-2
Chartres	5 432	28,80%	32,10%	-632
Agglomération	12 690	24,30%	25,80%	-232
Eure-et-Loir	27 778	15,70%	16,70%	-585
Région Centre	166 257	14,90%	15,50%	-1 499

ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron

Part des ménages locataires en HLM fin
2009 : 74,5%

Zoom ZUS Tallemont

Part des ménages locataires en HLM fin
2009 : 88%

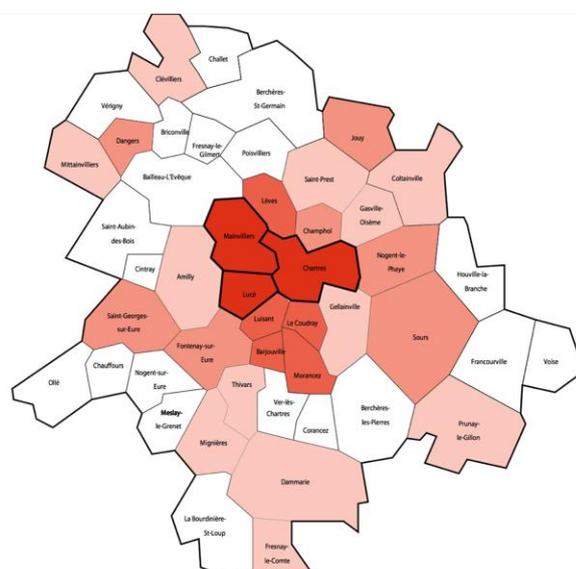
ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury

Part des ménages locataires en HLM fin
2009 : 81,9%

ZUS Bruxelles

Part des ménages locataires en HLM fin
2009 : 91,2%

Taux de logements HLM par communes sur l'agglomération



STRUCTURE ET EVOLUTION DES MENAGES

	Taille moyenne des ménages en 2010	Taille moyenne des ménages en 2006	Taille moyenne des ménages en 1999
Est	1,9	2	
Nord	2,1	2	
Tallemont	2,5	2,3	
Bretagne	2,2	2,6	
Vauroux-Grandes Ruelles	2,5	2,7	
Mainvilliers	2,2	2,3	2,4
Paradis-Vieux Puits-Finistère	2,5	2,4	
Maréchal Leclerc	2,3	2,2	
Centre Ancien	1,8	1,9	
Bruxelles Béguines	2	2,3	
Carreaux	2,4	2,6	
Nord	2,5	2,1	
Lucé	2,2	2,2	2,5
Beaulieu Clos Brette	2,4	2,6	
Beaulieu Lavoisier Petits Clos	2,7	2,7	
Chanzy Petite Venise	1,9	1,8	
Comtesses Villaines	1,8	1,9	
Croix Bonnard Bas Bourgs	1,9	2	
Cathédrale Saint-André	1,6	1,6	
Hôtel de Ville Saint-Pierre	1,6	1,6	
Coteau d'Aboville	2,1	2,1	
Hauts de Chartres	2,1	2,2	
Saint-Chéron	2,2	2,3	
Hôtel Dieu Grand Faubourg	1,7	1,7	
Madeleine Briand	1,9	2	
Madeleine Proust	2,4	2,3	
Madeleine Sablons	2,5	2,5	
Bas Menus Rechèvres	2,2	2,4	
Saint-Jean Rechèvres	2,1	2,1	
Bourgneuf	2,1	2,1	
Chartres	2	2	2,2
Agglomération	2,3	2,3	2,5
Eure-et-Loir	2,4	2,4	2,5
Région Centre	2,2	2,3	2,4
France	2,3	2,3	2,4

ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury

Nombre de ménages en 2006 : 1 078
 Population des ménages fin 2009 : 2 740
 Evolution relative de la population des ménages de fin 2007 à fin 2009 :
 -3,0%

Zoom ZUS Bruxelles

Nombre de ménages en 2006 : nd
 Population des ménages fin 2009 : 1 169
 Evolution relative de la population des ménages de fin 2007 à fin 2009 :
 -3,0%

ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron

Nombre de ménages en 2006 : 2 622
 Population des ménages fin 2009 : 5 565
 Evolution relative de la population des ménages de fin 2007 à fin 2009 :
 -0,2%

Entre 1999 et 2006 le nombre de ménages a diminué de 4,6%

Zoom ZUS Tallemont

Nombre de ménages en 2006 : 1 009
 Population des ménages fin 2009 : 2 612
 Evolution relative de la population des ménages de fin 2007 à fin 2009 : +1,5%

STRUCTURES FAMILIALES

	Familles Monoparentales		Poids des familles monoparentales 2010	Familles nombreuses*		Poids des familles nombreuses 2010
	2010	2006		2010	2006	
Est	129	71	30,40%	42	63	9,90%
Nord	71	50	37,60%	38	26	20,10%
Tallemont	127	134	46,40%	76	62	27,70%
Bretagne	108	94	45,00%	67	114	27,90%
Vauroux-Grandes Ruelles	59	65	14,80%	89	94	22,30%
Mainvilliers	494	414	32,30%	312	359	20,40%
Paradis-Vieux Puits-Finistère	219	156	44,4	124	128	25,2
Maréchal Leclerc	70	73	28,8	25	25	10,2
Centre Ancien	191	148	43,4	53	49	12
Bruxelles Béguines	188	148	48,3	98	106	25,2
Carreaux	87	76	26,8	41	37	12,6
Nord	137	104	32,6	49	73	11,7
Lucé	892	705	38,6	391	419	16,9
Beaulieu Clos Brette	133	119	45,50%	89	111	30,50%
Beaulieu Lavoisier Petits Clos	109	164	37,60%	103	123	35,50%
Chanzy Petite Venise	70	59	26,40%	67	68	25,30%
Comtesses Villaines	95	114	34,50%	48	45	17,50%
Croix Bonnard Bas Bourgs	80	59	36,20%	46	50	20,80%
Cathédrale Saint-André	87	66	38,50%	15	20	6,60%
Hôtel de Ville Saint-Pierre	120	73	42,00%	25	23	8,70%
Coteau d'Aboville	187	118	41,50%	97	93	21,50%
Hauts de Chartres	126	122	36,20%	64	95	18,40%
Saint-Chéron	93	85	35,90%	42	55	16,20%
Hôtel Dieu Grand Faubourg	113	84	31,90%	57	66	16,10%
Madeleine Briand	148	178	49,50%	51	47	17,10%
Madeleine Proust	74	113	23,60%	71	56	22,70%
Madeleine Sablons	120	139	39,10%	63	64	20,50%
Bas Menus Rechèvres	74	70	38,10%	38	44	19,60%
Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf	124	116	26,30%	114	99	24,20%
Chartres	1 753	1 682	36,10%	991	1 058	20,40%
Agglomération	4 593	4 032	26,00%	3 068	3 235	17,40%
Eure-et-Loir	14 196	16 623	22,40%	12 191	12 330	19,20%
Région Centre	85 137	77 444	24,30%	61 884	62 153	17,70%
France	2 566	2 358	27,60%	1 700 777	1 720 430	18,30%
	324	624				

ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury

Nombre de familles monoparentales en 2011 : 205
Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants fin 2009 : 9,8%

Part des ménages d'au moins 6 personnes fin 2009 : 5,4%
(4,3% sur l'agglomération et 2,1% sur la ville de Lucé en 2010)

ZUS Bruxelles

Nombre de familles monoparentales en 2011 : 106
Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants fin 2009 : 7,9%

Part des ménages d'au moins 6 personnes fin 2009 : 7,0%
(4,3% sur l'agglomération et 2,1% sur la ville de Lucé en 2010)

ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron

Nombre de familles monoparentales en 2006 : 439
Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants fin 2009 : 5,8%

Part des ménages d'au moins 6 personnes fin 2009 : 5,8%
(4,3% sur l'agglomération et 6,6% sur la ville de Chartres en 2010)

ZUS Tallemont

Nombre de familles monoparentales en 2006 : nd
Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants fin 2009 : 7,1 %

Part des ménages d'au moins 6 personnes fin 2009 : 9,4%
(4,3% sur l'agglomération)

6 - MIXITE

Repères	LUCE			MAINVILLIERS		CHARTRES	
	Ville	ZUS Paradis	ZUS Bruxelles	Ville	ZUS	Ville	ZUS
Population étrangère	1060 (6,7%)	409	nd	902(8,7%)	357	2623 (6,7%)	1166
Evolution de la population étrangère 2006/2010	Hausse			Hausse		Hausse	
Part des ouvriers et des employés	68,30%	82,10%	92,9	60%	86,60%	49,80%	84,90%
Part des cadres	6,80%			12,20%		19%	

Mixité socio-professionnelle

La ville de Chartres est caractérisée par une part plus importante de cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport à la moyenne de l'agglomération. Cependant la majorité de la population reste composée d'employés et ouvriers (49,8%) ; mais dans des proportions plus faibles que sur les territoires de référence. La part des cadres est relativement forte (19%).

Au niveau infracommunal, à la forte proportion de cadres sur Hôtel Dieu Grand Faubourg, Hôtel de Ville Saint-Pierre, Cathédrale Saint André et Chanzy Petite Venise, s'oppose la très faible proportion sur les quartiers de Madeleine Sablons, Madeleine Briand, Beaulieu Lavoisier Petits Clos et Beaulieu Clos Brette. A contrario, ces derniers quartiers se démarquent par une forte présence d'ouvriers et employés. Notons que ces catégories socio-professionnelles sont fortement présentes sur la ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron (84,9%).

Enfin, notons la faible mixité socio-professionnelle sur les quartiers Madeleine Proust (ouvriers et employés), Bas Menus Rechèvres (ouvriers et employés), Chanzy Petite Venise (cadres), Madeleine Briand (ouvriers), Madeleine Sablons (ouvriers) et Beaulieu Lavoisier (ouvriers).

La ville de Lucé est caractérisée par la présence importante d'employés et ouvriers. Ils représentent 68,3% des catégories socioprofessionnelles de la commune, soit un poids nettement supérieur à celui observé sur les territoires de comparaison. A l'inverse, la part des cadres est relativement faible (6,8%). D'ailleurs, notons que la baisse du nombre d'ouvriers et d'employés depuis 2006 ne s'est pas faite au profit des cadres dont le volume a également diminué.

Au niveau infracommunal, l'IRIS Carreaux compte une plus forte proportion de cadres comparativement aux autres quartiers (inférieure tout de même à celle de l'agglomération). En revanche, les quartiers Paradis, Vieux-Puits, Finistère et Bruxelles Béguines se démarquent par la présence très faible des cadres (respectivement 2,9% et 1,4%), d'autant que ce poids s'est amenuisé depuis 2006. Nécessairement, la part des ouvriers et des employés y est élevée (84,6% et 79,9%) même si elle a baissé significativement entre 2006 et 2010. Le poids de ces deux catégories sociales est d'autant plus élevé sur les zones urbaines sensibles. Paradis, Vieux-puits, Maunoury compte 82,1% d'ouvriers et employés et Bruxelles en compte 92,9%.

Au sein de trois quartiers, il existe peu de mixité socioprofessionnelle : l'IRIS Nord (poids important des cadres), Paradis, Vieux-Puits, Finistère (ouvriers) et Bruxelles Béguines (ouvriers). Les revenus fiscaux médians au sein de ces quartiers s'en ressentent.

La ville de Mainvilliers : Une majorité d'employés et d'ouvriers au sein de la ville et peu de mixité socioprofessionnelle pour le quartier Bretagne. Les ouvriers et les employés représentent 60% des catégories socioprofessionnelles de la commune, soit un poids supérieur à celui observé sur les territoires de comparaison. A l'inverse, la part des cadres est relativement faible (12,2%) comparativement à l'agglomération mais elle correspond aux chiffres observés sur le département et sur la région.

Au niveau infracommunal, l'IRIS Est compte une forte proportion de cadres. A contrario, les quartiers Tallemont et Bretagne se démarquent par la présence très faible des cadres (respectivement 4,5% et 2,3%), d'autant que ce poids a fortement diminué depuis 2006. Nécessairement, sur ces deux quartiers, la part des ouvriers et des employés y est élevée (75,4% et 78,7%) même si elle a baissé significativement entre 2006 et 2010. Le poids de ces deux catégories sociales est d'autant plus élevé sur la ZUS Tallemont (86,6%).

Notons que l'IRIS Bretagne est un quartier où l'on trouve peu de mixité socioprofessionnelle parmi les actifs. Il accueille un poids important d'ouvriers.

Population étrangère

Les trois villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers sont la résidence de 83% des personnes de nationalité étrangère de l'agglomération

Enfin la ville de Chartres accueille une population étrangère plus importante que celle observée sur l'agglomération chartraine. Cette part est concentrée au sein des grands quartiers de Beaulieu et dans une moindre mesure Madeleine. En effet, ces quartiers rassemblent 63,7% de la population étrangère de la ville. La population étrangère a augmenté de 6,8% en 4 ans sur Chartres. Ce sont sur les IRIS Croix Bonnard Bas Bourg (+36,7%), Saint Chéron (+34,4%) et Coteau d'Aboville (+57,5%) que la population étrangère a le plus progressé (en proportion).

La ZUS accueillait en 2006, 47,4% des étrangers de la commune. Elle comptabilisait 1 166 étrangers.

Sur la ville de Lucé la population étrangère est plus importante que celle observée sur l'agglomération chartraine. Cette part est concentrée au sein des quartiers Paradis, Vieux-Puits, Finistère et Bruxelles. En effet, ils rassemblent 68,4% de la population étrangère de la ville. Cette population a augmenté de 9,5% en 4 ans. L'IRIS Paradis, Vieux-Puits, Finistère a même vu le nombre d'étrangers croître de 50% entre 2006 et 2010.

Enfin, **la ville de Mainvilliers** compte une part deux fois plus importante d'étrangers que sur l'agglomération. Cette part est concentrée au sein des quartiers Tallemont et Bretagne. En effet, ils rassemblent 69,6% de la population étrangère de la ville. Cette population a augmenté de 5,8% en 4 ans. La ZUS Tallemont accueillait en 2006, 41,9% des étrangers de la commune.

MIXITE SOCIOPROFESSIONNELLE

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Employés et ouvriers
Est	19,50%	49,90%
Nord	11,60%	58,20%
Tallemont	4,50%	75,40%
Bretagne	2,30%	78,70%
Vauroux-Grandes Ruelles	11,10%	58,20%
Mainvilliers	12,20%	60,00%
Paradis-Vieux Puits-Finistère	2,90%	84,60%
Maréchal Leclerc	7,70%	73,40%
Centre Ancien	7,00%	63,40%
Bruxelles Béguines	1,40%	79,90%
Carreaux	10,60%	61,50%
Nord	8,90%	58,10%
Lucé	6,80%	68,30%
Beaulieu Clos Brette	1,20%	83,20%
Beaulieu Lavoisier Petits Clos	3,60%	87,30%
Chanzy Petite Venise	33,50%	34,10%
Comtesses Villaines	20,80%	36,90%
Croix Bonnard Bas Bourgs	21,00%	40,80%
Cathédrale Saint-André	29,20%	36,80%
Hôtel de Ville Saint-Pierre	29,50%	30,90%
Coteau d'Aboville	14,20%	57,20%
Hauts de Chartres	10,10%	63,30%
Saint-Chéron	12,70%	57,90%
Hôtel Dieu Grand Faubourg	31,50%	31,50%
Madeleine Briand	3,20%	78,30%
Madeleine Proust	10,40%	60,80%
Madeleine Sablons	3,20%	77,70%
Bas Menus Rechèvres	10,50%	60,80%
Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf	23,60%	40,20%
Chartres	19,00%	49,80%
Agglomération	15,30%	52,50%
Eure-et-Loir	12,40%	55,00%
Région Centre	12,70%	54,50%
France	16,60%	50,30%

Zoom ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron

Part des employés et ouvriers dans la population active occupée début 2007 : 84,9%

Zoom ZUS Tallemont

Part des employés et ouvriers dans la population active occupée début 2007 : 86,6%

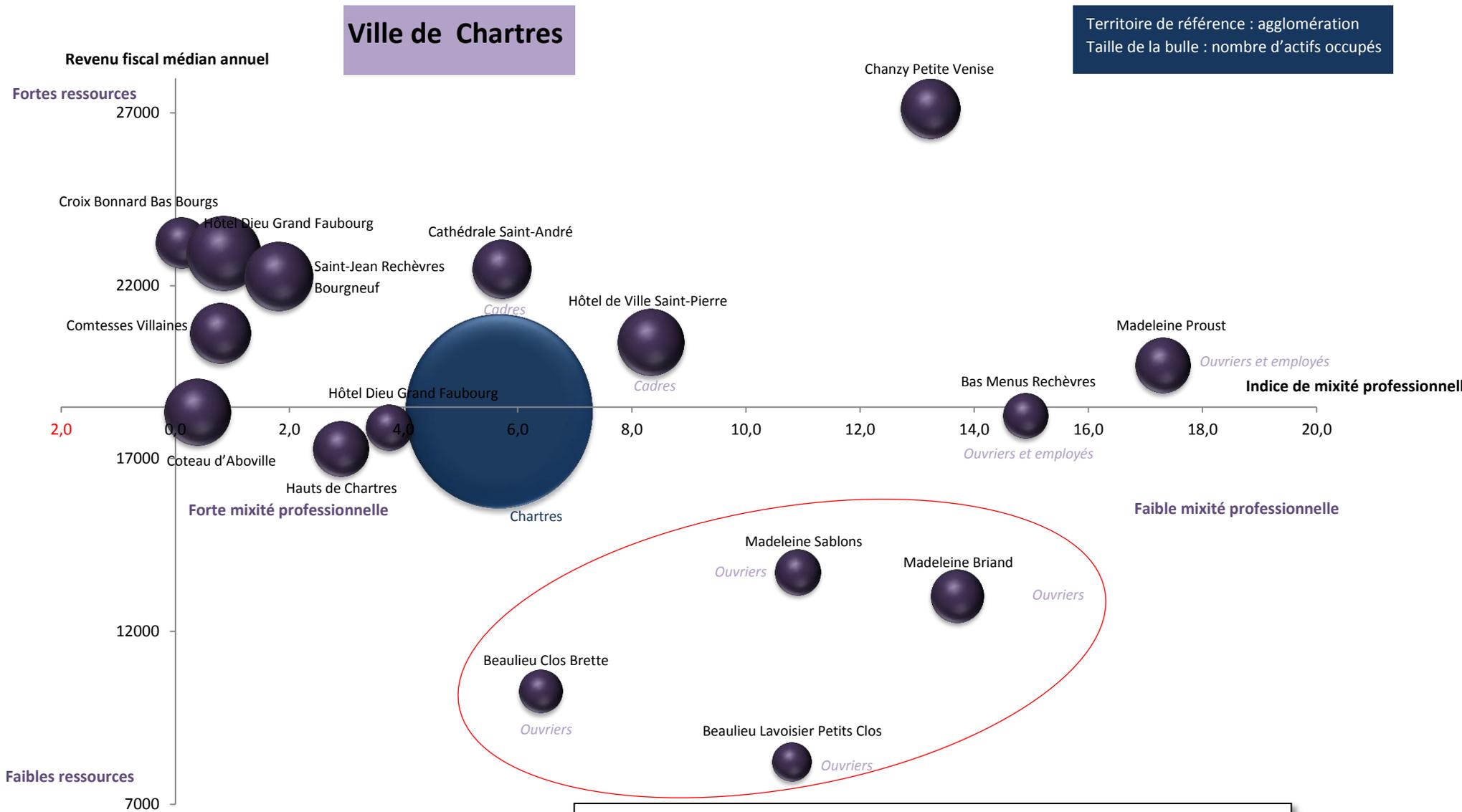
Zoom ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury

Part des employés et ouvriers dans la population active occupée début 2007 : 82,1 %

Zoom ZUS Bruxelles

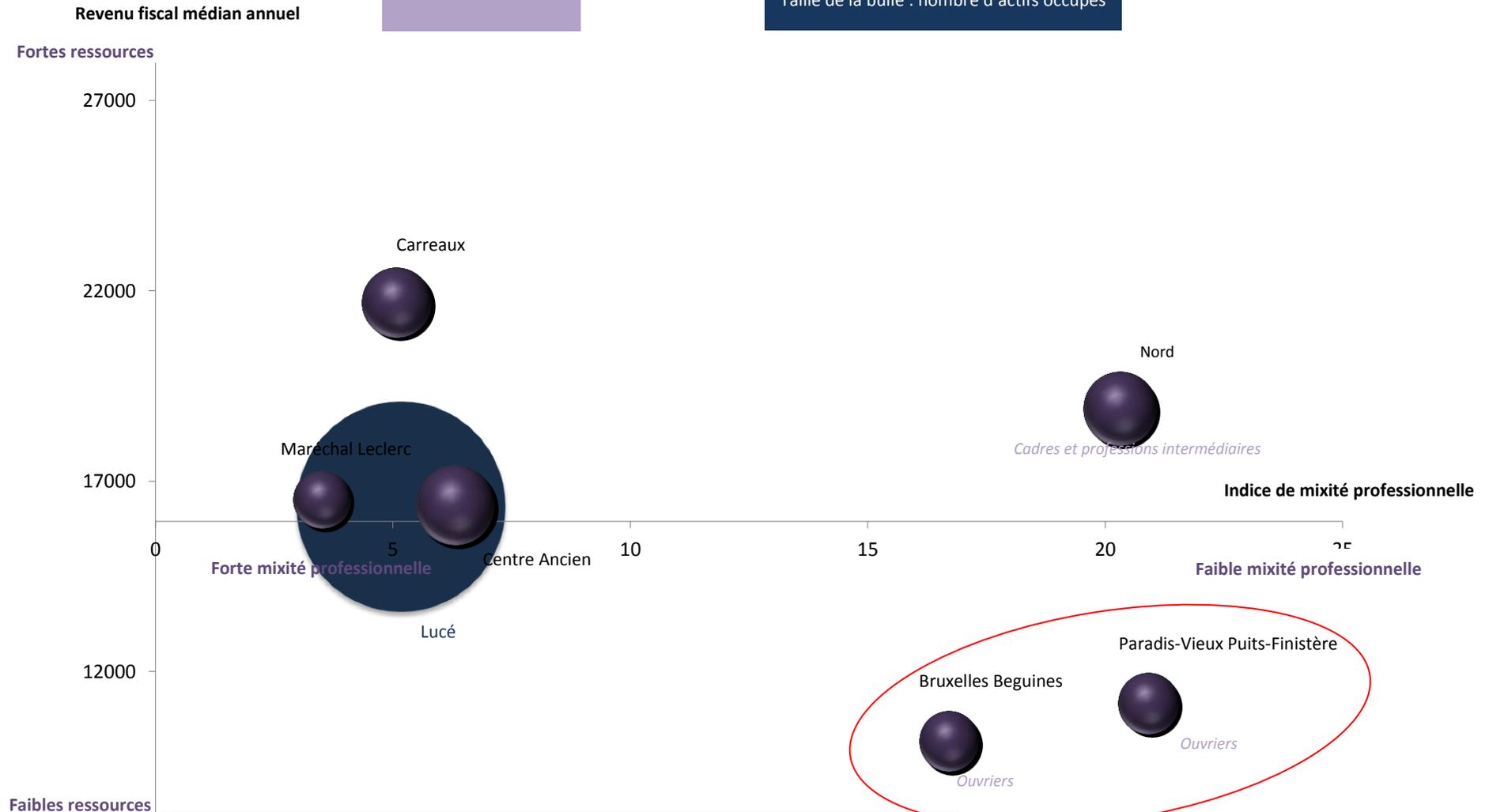
Part des employés et ouvriers dans la population active occupée début 2007 : 92,9%

Une part plus importante de cadres et professions intellectuelles supérieures sur Chartres qu'en moyenne.

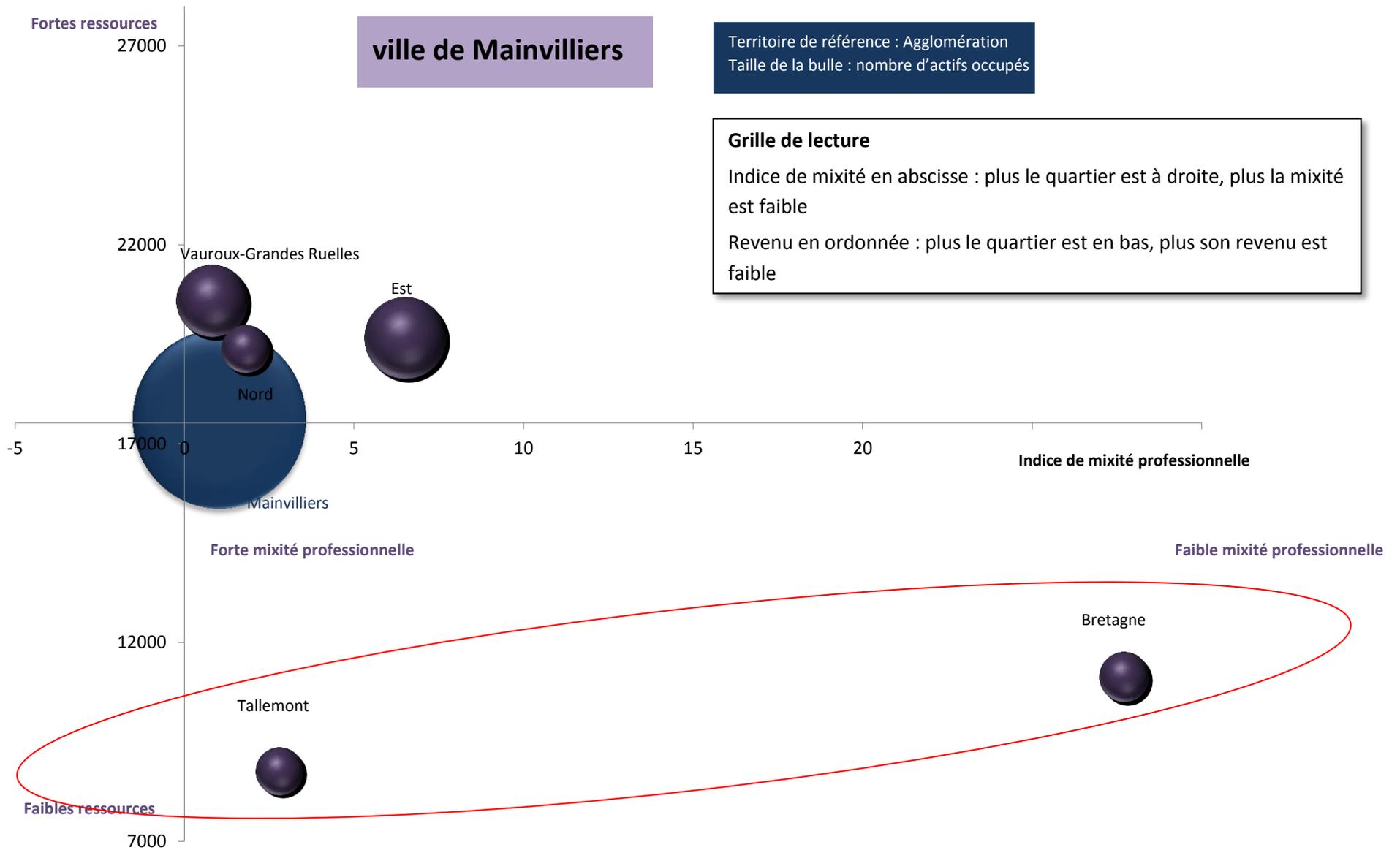


ville de Lucé

Territoire de référence : Agglomération
Taille de la bulle : nombre d'actifs occupés



Grille de lecture
Indice de mixité en abscisse : plus le quartier est à droite, plus la mixité est faible
Revenu en ordonnée : plus le quartier est en bas, plus son revenu est faible



STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA POPULATION PAR ORIGINE

	Etrangers en 2010	Evolution 2006-2010	%
Est	135	12	10,00%
Nord	81	-10	-10,90%
Tallemont	358	147	69,80%
Bretagne	270	-98	-26,60%
Vauroux-Grandes Ruelles	58	-2	-3,80%
Mainvilliers	902	50	5,80%
Paradis-Vieux Puits- Finistère	423	142	50,60%
Maréchal Leclerc	64	-56	-46,30%
Centre Ancien	145	23	18,40%
Bruxelles Béguines	302	-21	-6,60%
Carreaux	36	-6	-14,40%
Nord	89	10	12,60%
Lucé	1 060	92	9,50%
Beaulieu Clos Brette	396	18	4,70%
Beaulieu Lavoisier Petits Clos	560	62	12,40%
Chanzy Petite Venise	67	10	18,50%
Comtesses Villaines	143	29	25,00%
Croix Bonnard Bas Bourgs	53	14	36,70%
Cathédrale Saint-André	116	-12	-9,20%
Hôtel de Ville Saint- Pierre	121	13	11,50%
Coteau d'Aboville	183	67	57,50%
Hauts de Chartres	153	-10	-5,90%
Saint-Chéron	172	44	34,40%
Hôtel Dieu Grand Faubourg	92	-52	-36,40%
Madeleine Briand	175	15	9,10%
Madeleine Proust	71	-8	-10,40%
Madeleine Sablons	144	1	0,70%
Bas Menus Rechèvres	33	-6	-15,30%
Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf	143	-17	-10,80%
Chartres	2 623	167	6,80%
Agglomération	5 530		
Eure-et-Loir	17 588		
Région Centre	105 795		
France	3 817 562		

ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury (chiffres 2006)

2 446 français
Nd étrangers
409 immigrés

Zoom ZUS Bruxelles (chiffres 2006)

nd

ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron (chiffres 2006)

5 562 français (82,7%)
1 166 étrangers (17,3%)
1 356 immigrés (20,2%)

La ZUS accueillait en 2006 47,4% des étrangers
résidant sur la ville de Chartres

Zoom ZUS Tallemont (chiffres 2006)

2 137 français (85,7%)
357 étrangers (14,3%)
Nd immigrés (%)

La ZUS accueillait en 2006 41,9% des étrangers
résidant sur la ville de Mainvilliers

7 - LA JEUNESSE

Globalement la population de l'agglomération reste jeune mais elle vieillit.

Repères	LUCE			MAINVILLIERS		CHARTRES	
	Ville	ZUS Paradis	ZUS Bruxelles	Ville	ZUS	Ville	ZUS
Taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans	56,80%	nd	nd	48,40%	nd	52,60%	nd
Indicateur de jeunesse	1,2	3,6	2,9	1,2	4,1	0,9	2,2
Jeunes adultes dont niveau <= bac	85,90%	64,30%	83,80%	80,90%	65,60%	70,90%	67,50%
Jeunes de 15 à 24 ans nons colarisés	53%		45,20%			44,40%	

Indicateur de jeunesse⁴

Les villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers concentrent 50,4% des 0-19ans de l'agglomération.

Chartres possède une population dont la structure par âge est moins jeune que celle observée sur l'agglomération. L'indicateur de jeunesse est de 0,9, ce qui signifie que la commune compte 0,9 jeune de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans. Notons que le nombre des moins de 20 ans a diminué de 7,4% depuis 2006 tandis que les plus de 60 ans progressaient significativement (+10,1%). Soulignons également la part relativement plus importante des 75 ans et plus (11%) comparativement à l'ensemble des territoires de référence.

En revanche, cette structure pyramidale communale plutôt vieillissante revêt des réalités différentes selon les quartiers où l'on se trouve. 8 IRIS possèdent un indicateur de jeunesse inférieur à 1. Il s'agit des quartiers suivants : Madeleine Proust (0,9), Chanzy Petite Venise (0,8), Bas Menus Rechèvres (0,8), Hauts de Chartres (0,8), Hôtel de ville Saint Pierre (0,8), Cathédrale Saint André (0,7), Hôtel Dieu Grand Faubourg (0,4) et Croix Bonnard Bas Bourg (0,4). Ces deux derniers quartiers ont par ailleurs la particularité d'avoir un taux de personnes âgées de plus de 60 ans et de plus de 75 ans très élevé. A l'inverse, les quartiers Madeleine Briand (1,8), Madeleine Sablons (1,7), Beaulieu Clos Brette (2,0) et Beaulieu Lavoisier Petits Clos (2,7) possèdent une population plus jeune que sur l'ensemble des territoires de comparaison.

En terme d'évolution, il est à souligner que seul le quartier Coteau d'Aboville se rajeunit sous l'effet d'une hausse plus importante des moins de 20 ans que des plus de 60 ans.

Quant à la ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron, elle possède un indicateur de jeunesse dynamique (2,2) et stable (2,2 en 2006).

Lucé possède une population relativement jeune, semblable à celle observée sur l'agglomération. L'indicateur de jeunesse est de 1,2, ce qui signifie que la commune compte 1,2 jeunes de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans. D'ailleurs, le taux des personnes âgées de 75 ans et plus est légèrement inférieur à celui de l'agglomération et du département.

En revanche, cette structure pyramidale communale plutôt dynamique revêt des réalités différentes selon les quartiers où l'on se trouve. Les IRIS Carreaux et Nord accueillent une population relativement âgée (avec des indicateurs de jeunesse inférieurs à 1) tandis que les IRIS Paradis, Vieux-Puits, Finistère et Bruxelles possèdent une population nettement plus jeune.

⁴ Part des moins de 20 ans / plus de 60 ans

Notons que l'indicateur de jeunesse est plus élevé sur les ZUS, même s'il a eu tendance à diminuer depuis 1999.

Mainvilliers possède une population dont la structure par âge est globalement semblable à celle observée sur l'agglomération. L'indicateur de jeunesse est de 1,2, ce qui signifie que la commune compte 1,2 jeunes de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans. Notons que le nombre des moins de 20 ans a diminué de 3,6% depuis 2006 tandis que les plus de 60 ans progressaient significativement (+9,8%).

En revanche, cette structure pyramidale communale plutôt dynamique revêt des réalités différentes selon les quartiers où l'on se trouve. L'IRIS Nord accueille une population relativement âgée (avec un indicateur de jeunesse de 0,5) tandis que l'IRIS Tallemont possède une population nettement plus jeune (indicateur de jeunesse de 2,5). Cet indicateur de jeunesse est d'autant plus élevé sur la ZUS puisqu'il est de 4,1.

En terme d'évolution, il est à souligner que le quartier Nord et le quartier Est se rajeunissent sous l'effet à la fois d'une hausse des moins de 20 ans et d'une baisse des plus de 60 ans, tandis que les autres IRIS ont une population vieillissante.

La non-scolarisation

Sur Chartres le taux de non scolarisation chez les jeunes (15-24 ans) est légèrement plus élevé qu'en moyenne sur l'agglomération. On comptabilise 44,4% de jeunes âgés entre 15 et 14 ans non scolarisés sur Chartres en 2010. Ce taux a diminué entre 2006 et 2010

Sur la commune de Lucé le taux de non scolarisation des 15-24 ans est plus élevé qu'en moyenne. On comptabilise 53% de jeunes âgés entre 15 et 14 ans non scolarisé sur Lucé en 2010. Ce taux est resté stable entre 2006 et 2010.

Enfin sur Mainvilliers on comptabilise 45,2% de jeunes âgés entre 15 et 24 ans non scolarisés sur Mainvilliers en 2010. Ce taux a faiblement diminué entre 2006 et 2010, il reste cependant légèrement plus élevé que la moyenne de l'agglomération..

Par ailleurs, les jeunes sont plus touchés par le chômage, ainsi la population active de moins de 25 ans présente l'indice de chômage suivant :

- Mainvilliers : 18,9 %
- Lucé : 30%
- Chartres : 20,7%

Les jeunes qui ne sont ni scolarisés ni insérés dans la vie active sont menacés par la pauvreté, l'isolement et l'exclusion sociale. En France, d'après le recensement de la population de 2006, les jeunes de 15 à 24 ans dans cette situation sont estimés à plus d'un million, soit 13,4% de cette tranche d'âge.

STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA POPULATION PAR AGE

	0-19 ans en 2010	Indicateur de jeunesse* en 2010	Evolution de la population des moins de 20 ans 2006-2010
Est	612	1,2	4,70%
Nord	302	0,5	19,60%
Tallemont	568	2,5	10,30%
Bretagne	420	1,6	-33,80%
Vauroux-Grandes Ruelles	734	1,4	-2,00%
Mainvilliers	2 636	1,2	-3,60%
Paradis-Vieux Puits-Finistère	915	2,4	47,50%
Maréchal Leclerc	381	1,2	-38,60%
Centre Ancien	724	1	16,70%
Bruxelles Béguines	733	2,7	18,30%
Carreaux	471	0,8	-24,10%
Nord	643	0,6	3,70%
Lucé	3 866	1,2	3,70%
Beaulieu Clos Brette	520	2	-16,20%
Beaulieu Lavoisier Petits Clos	558	2,7	-9,90%
Chanzy Petite Venise	543	0,8	-12,50%
Comtesses Villaines	509	1	-17,90%
Croix Bonnard Bas Bourgs	363	0,4	-41,40%
Cathédrale Saint-André	362	0,7	-41,50%
Hôtel de Ville Saint-Pierre	539	0,8	-13,10%
Coteau d'Aboville	840	1,2	35,50%
Hauts de Chartres	515	0,8	-16,90%
Saint-Chéron	414	1	-33,30%
Hôtel Dieu Grand Faubourg	588	0,4	-5,20%
Madeleine Briand	465	1,8	-25,00%
Madeleine Proust	517	0,9	-16,70%
Madeleine Sablons	536	1,7	-13,50%
Bas Menus Rechèvres	348	0,8	-43,90%
Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf	917	1,2	48,00%
Chartres	8 535	0,9	-15,00%
Agglomération	29 830	1,1	-1,70%
Eure-et-Loir	110 075	1,1	0,70%
Région Centre	612 174	1	0,03%
France	15 969 909	1,1	0,80%

*Indicateur de jeunesse : Moins de 20 ans / plus de 60 ans

ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury & ZUS Bruxelles

Chiffres 2006 Paradis, Vieux-Puits Maunoury	nd
Chiffres fin 2008 Paradis, Vieux-Puits Maunoury	3,6

Chiffres 2006 Bruxelles	nd
Chiffres fin 2008 Bruxelles	2,9

Indicateur de jeunesse en 1999 – Zus Paradis, Vieux-Puits manoury : 4,2
Indicateur de jeunesse en 1999 – Zus Bruxelles : nd

Zoom ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron

Chiffres 2006	2,2
Chiffres fin 2008	2,2

Indicateur de jeunesse en 1999 : 3,0

Zoom ZUS Tallemont

Chiffres 2006	nd
Chiffres fin 2008	4,1

Indicateur de jeunesse en 1999 : 4,4

LES JEUNES ET LA NON SCOLARISATION

	Population des 15-24 ans non scolarisés en 2010	Part des jeunes de 15-24 ans non scolarisés 2010	Part des jeunes de 15-24 ans non scolarisés 2006
Est	250	52,00%	43,20%
Nord	79	52,20%	50,80%
Tallemont	116	41,90%	67,90%
Bretagne	70	41,80%	42,40%
Vauroux-Grandes Ruelles	137	37,30%	34,70%
Mainvilliers	651	45,20%	46,40%
Paradis-Vieux Puits-Finistère	218	55,80%	58,80%
Maréchal Leclerc	142	53,20%	54,70%
Centre Ancien	272	58,40%	52,00%
Bruxelles Béguines	197	53,00%	62,40%
Carreaux	116	43,20%	35,30%
Nord	137	49,00%	59,60%
Lucé	1 082	53,00%	53,70%
Beaulieu Clos Brette	114	39,20%	43,30%
Beaulieu Lavoisier Petits Clos	142	48,00%	64,00%
Chanzy Petite Venise	141	42,10%	41,10%
Comtesses Villaines	148	39,30%	41,20%
Croix Bonnard Bas Bourgs	92	37,20%	39,30%
Cathédrale Saint-André	213	62,70%	66,30%
Hôtel de Ville Saint-Pierre	244	46,20%	54,40%
Coteau d'Aboville	233	56,20%	53,40%
Hauts de Chartres	126	37,70%	46,70%
Saint-Chéron	105	41,80%	39,60%
Hôtel Dieu Grand Faubourg	247	51,90%	56,80%
Madeleine Briand	138	52,30%	59,30%
Madeleine Proust	106	41,20%	47,00%
Madeleine Sablons	48	22,80%	48,20%
Bas Menus Rechèvres	58	29,70%	51,20%
Saint-Jean Rechèvres Bourgneuf	179	40,50%	35,60%
Chartres	2 333	44,40%	50,10%
Agglomération	6 057	41,30%	43,20%
Eure-et-Loir	20 092	42,40%	42,70%
Région Centre	111 112	38,10%	38,00%
France	2 821 798	35,30%	35,20%

ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury

Taux de non scolarisation en 2006 des 16-24 ans : nd

ZUS Bruxelles

Taux de non scolarisation en 2006 des 16-24 ans : nd

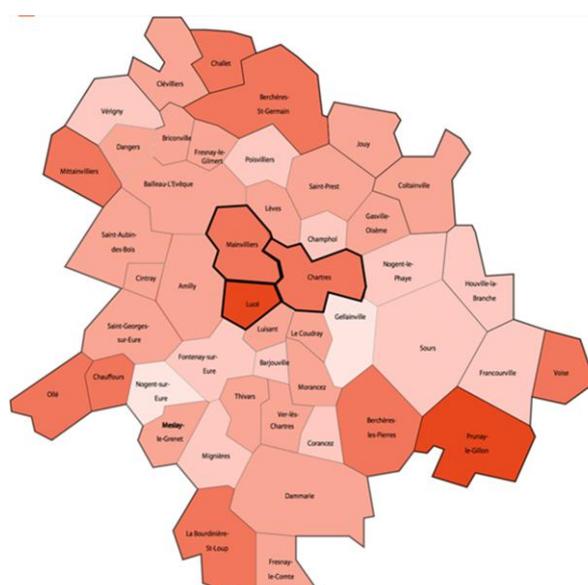
ZUS Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron

Taux de non scolarisation en 2006 des 16-24 ans : 57,5%

ZUS Tallemont

Taux de non scolarisation en 2006 des 16-24 ans : nd

Taux de non scolarisation chez les jeunes de 15 à 24 ans en 2010 par communes sur l'agglomération



8 - CONCLUSION : UNE NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

L'ensemble des observations collectées concernant à la fois le revenu, le niveau de richesse des différents quartiers, la répartition de la jeunesse, les spécificités du logement ou des situations familiales, la mixité sociale réelle ont été prises en compte pour refondre la géographie prioritaire de l'agglomération et présenter de nouveaux quartiers.

Le législateur a retenu le critère unique du revenu pour la définition des quartiers prioritaires de la ville. Sont éligibles les quartiers dans lesquels le Revenu Médian par Unité de Consommation (RMUC) se situe en dessous du seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian) est de 11 724 €/an.

Les nouveaux périmètres des quartiers concernés ont fait l'objet d'un dialogue entre les représentants de l'Etat et ceux des collectivités locales. Quatre quartiers sont concernés et pourront bénéficier des crédits spécifiques de la politique de la ville :

- | | |
|---|------------------|
| • « Les Clos » à Chartres ; 2 540 habitants | RMUC 8 800 €/an |
| • « Vieux-Puits » à Lucé ; 2 040 habitants | RMUC 8 800 €/an |
| • « Bruxelles-Arcades-Béguines » à Lucé ; 1 835 habitants | RMUC 11 100 €/an |
| • « Tallemont-Bretagne » à Mainvilliers ; 2 446 habitants | RMUC 8 300 €/an |

A ces nouveaux zonages, il convient d'ajouter les quartiers de la Madeleine à Chartres, de Clémenceau-Guynemer à Lucé et de Mandela-Briand à Mainvilliers, lesquels ont fait l'objet d'une demande de classement en quartiers de veille.

Zonage quartier des Clos à Chartres 2540 habitants – 8 800 € de RMUC



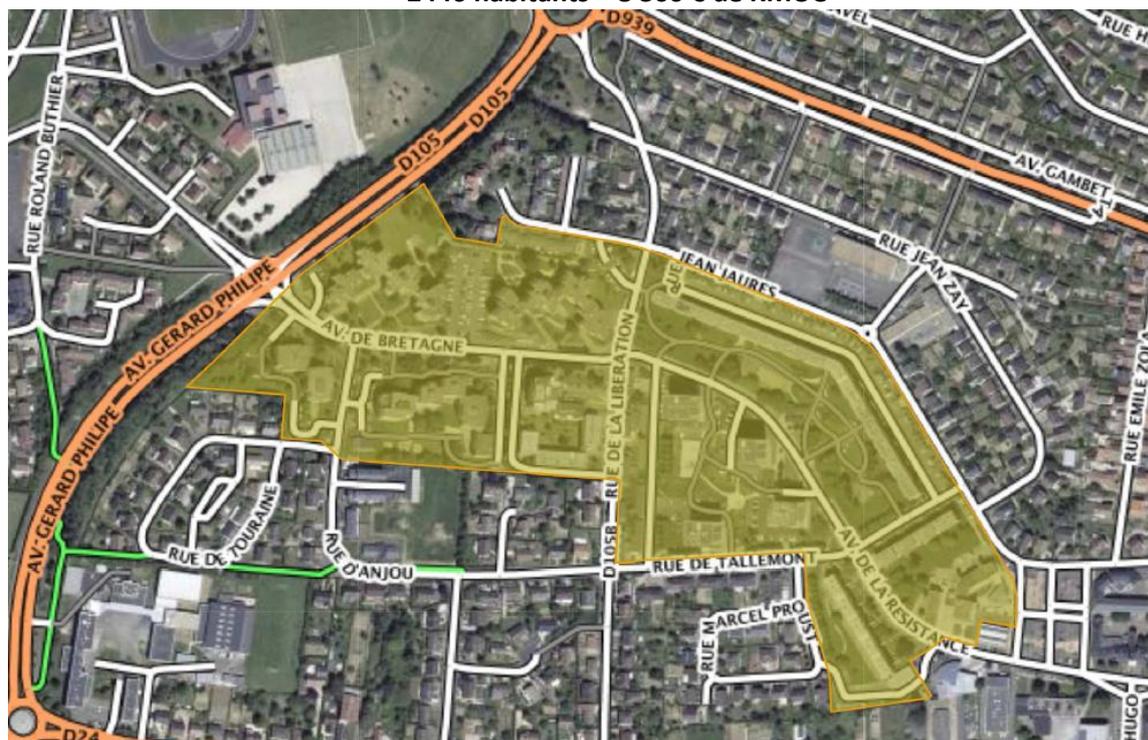
Zonage Bruxelles-Arcades-Béguines à Lucé
1 835 habitants – 11 100 € de RMUC



Zonage Z0223 à Lucé
2 040 habitants – 8800 € de RMUC



Zonage Tallemont-Bretagne à Mainvilliers
2446 habitants – 8 300 € de RMUC



A l'issue du diagnostic présenté à la commission Affaires sociales, Habitat, Enfance Jeunesse et Grands Equipements de Chartres métropole le 17 juin 2014, les villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers ainsi que Chartres métropole et les services de l'Etat ont constitué un document d'orientation précisant les enjeux de la politique de la ville, s'inscrivant dans les grandes lignes définies par la circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014.

Ce document sera examiné lors du Comité de pilotage du 15 octobre 2014 et doit permettre d'articuler des ateliers thématiques selon les « Trois piliers » définis par le Gouvernement :
1 – Cohésion sociale ; 2 – Cadre de vie ; 3 – Développement économique et emploi.



Seconde partie : Les enjeux du territoire (Document d'orientation)

Les enjeux qu'ils soient urbains, économiques, éducatifs, ou sanitaires montrent bien la nécessité d'élargir la réflexion au-delà des quartiers prioritaires pour changer les pratiques et innover.

2^{EME} PARTIE : UNE POLITIQUE DE LA VILLE STRUCTUREE AUTOUR DE 3 PILIERS

L'objectif fixé pour le Contrat de ville est de définir la politique de la ville de l'agglomération jusqu'en 2020, **en trouvant un équilibre entre cohésion sociale, aménagement et développement économique**. Cet équilibre doit permettre de préserver l'égalité des territoires.

Les moyens pour y parvenir prennent en compte les outils de la cohésion sociale, de l'aménagement et du développement économique. Ces trois thématiques constituant de facto **les 3 piliers du Contrat de ville**, tels qu'ils figurent dans la circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014⁵.

Par ailleurs, le Contrat de ville ne peut se limiter à la correction de déséquilibres au fil de l'eau. Les enjeux auxquels doivent faire face les collectivités impliquent une ambition et une capacité à se définir, à s'inventer dans un espace formé des quartiers prioritaires et des quartiers de veille qui seront communément acceptés de tous.

Dans cette optique, le Contrat de ville s'inscrit dans 3 démarches, permettant ainsi de définir ces quartiers en accord avec leurs enjeux et leurs atouts. Ainsi, le Contrat de ville est à la fois une démarche :

- **Stratégique**, retranscrivant la vision du territoire de la politique de la ville en 2020 sur fond d'une ambition affirmée ;
- **Opérationnelle**, mettant au centre de la réflexion les projets du Contrat de ville dans une approche institutionnelle concertée ;
- **Coordinatrice**, dans lequel le Contrat de ville deviendra le référentiel des interventions de la politique de la ville pour une planification urbaine maximisant le potentiel des quartiers en vue d'un équilibre territorial et du bien-être des personnes.

⁵ En annexe

SOMMAIRE SECONDE PARTIE

2ème partie : Une politique de la ville structurée autour de 3 piliers	49
PILIER I : Cohésion sociale	51
1 – Eduquer et favoriser l'accès aux savoirs de base	53
2 – Promouvoir le lien social, la citoyenneté et la participation	55
3 – Sensibiliser à la santé et promouvoir l'accès aux soins	57
4 – Favoriser l'expression artistique et culturelle	60
5 – Permettre une meilleure sécurité et lutter contre la délinquance	61
6 – Entretien de l'habitat et ses abords	64
PILIER II : Aménagement et cadre de vie.....	66
1 – Planifier l'urbanisme.....	71
2 – Adapter les équipements et les espaces publics	72
3 – Améliorer le logement et réhabiliter les quartiers.....	73
4 - Favoriser les transports	77
5 - Sensibiliser aux économies d'énergie	78
PILIER III : Développement de l'activité économique et de l'emploi	80
1 – Insérer professionnellement	83
2 – Monter en compétence.....	87
3 – Soutenir l'initiative et la création d'entreprises	89
4 - Consolider le maillage des activités artisanales et commerciales de proximité.....	91
5 - Déployer le marketing territorial et promouvoir les acteurs.....	92

PILIER I : COHESION SOCIALE

La lutte contre les phénomènes de ghettoïsation est un des axes forts annoncés dans la loi du 21 février 2014 pour une nouvelle politique de la ville. Cette volonté se concentre sur les quartiers dans lesquels on constate à la fois un décrochage des revenus, mais aussi une baisse de la mixité sociale. C'est le cas de 8 quartiers de l'agglomération chartraine où l'on observe une baisse constante du pouvoir d'achat des ménages depuis 10 ans.



Cette précarité financière se double d'une faible mixité sociale, laquelle s'observe notamment par les phénomènes de concentration dans un même quartier d'une population étrangère peu qualifiée et précarisée.

Par ailleurs, alors que la jeunesse représente une part importante de la population dans les quartiers prioritaires celle-ci est faiblement qualifiée, ce qui fragilise son employabilité. En conséquence, **l'éducation, la formation et l'accès aux savoirs de base** représentent des enjeux forts pour permettre à ces populations de retrouver le chemin de l'emploi et de l'insertion.

Ceci amène à s'interroger sur les fragilités sociales et la précarité des ménages qui prévalent dans ces quartiers dont la structure familiale cumule à la fois faiblesse des revenus et difficultés de la vie quotidienne, notamment s'agissant des adultes qui élèvent seuls leurs enfants. Au cours du précédent contrat urbain de cohésion sociale, **le développement du lien social et de la citoyenneté** a été une priorité de l'ensemble des partenaires. L'intégration sociale des jeunes et l'aide à la parentalité sous ses diverses formes ont permis de soutenir l'intégration des populations les plus fragilisées.

Les collectivités mènent également des actions pour améliorer **la santé** des plus démunis, avec notamment un développement de l'accès aux soins, des actions de sensibilisation et de prévention des populations. La santé mentale des populations est également une préoccupation des pouvoirs publics, car l'attention portée en direction des personnes atteintes de troubles émotionnels et cognitifs permet de mieux répondre aux difficultés sociales qui en découlent.

Favoriser la pleine intégration des quartiers dans la ville, c'est aussi reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ; en soutenant notamment des projets culturels en lien avec les associations de proximité.

Enfin, la cohésion sociale nécessite de garantir la tranquillité par des actions de **lutte contre la délinquance et de prévention de la récidive** ; mais aussi en employant lorsque cela est nécessaire une action concertée avec les forces de l'ordre, garantissant aux victimes une réelle prise en considération de leur situation.

Pilier I – Cohésion sociale

1 – Eduquer et favoriser l'accès aux savoirs de base

- 1.1. Favoriser l'alphabétisation, l'apprentissage de la langue et des nouvelles technologies
- 1.2. Mettre en œuvre les Programmes de Réussite Educative
- 1.3. Soutenir la scolarité par un dispositif d'accompagnement
- 1.4. Favoriser l'accès aux pratiques sportives et de loisirs qui présentent un enjeu éducatif

2 – Promouvoir le lien social, la citoyenneté et la participation

- 2.1. Favoriser l'insertion sociale des jeunes
- 2.2. Sensibiliser et accompagner les parents
- 2.3. Promouvoir le lien social

3 – Sensibiliser à la santé et promouvoir l'accès aux soins

- 3.1. Permettre l'accès aux soins
- 3.2. Sensibiliser et prévenir
- 3.3. Lutter contre les dépendances
- 3.4. Améliorer la nutrition
- 3.5. Prendre en compte la santé mentale
- 3.6. Informer sur la sexualité, la maternité et préparer la parentalité

4 – Favoriser l'expression artistique et culturelle

- 4.1. Améliorer l'accessibilité aux pratiques culturelles
- 4.2. Encourager la coopération territoriale entre acteurs et territoires

5 – Permettre une meilleure sécurité et lutter contre la délinquance

- 5.1. Prévenir la délinquance
- 5.2. Aider les victimes
- 5.3. Lutter contre la délinquance

6 – Entretien l'habitat et ses abords

- 6.1. Améliorer l'entretien des espaces publics des quartiers
- 6.2. Accompagnement social
- 6.3. Sécuriser l'habitat

Chiffres clés : Sur l'agglomération chartraine, la part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat était de 36,5% en 2006

Sur la ZUS de Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint-Chéron, cette part augmente à 67,5% des jeunes adultes. Elle est de 64,3% sur la ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury ; et de 83,8% sur la ZUS Bruxelles.

Sur la ZUS Tallemont, la part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat au début de 2007 était de 65,7%.

L'observation de la déscolarisation précoce d'un nombre important de jeunes des quartiers place l'éducation comme l'une des priorités de l'action de l'Etat et des collectivités. Elle constitue tout à la fois un enjeu économique, social et un instrument majeur d'intégration.

Le Contrat de ville de l'agglomération chartraine fait toute sa part à cette thématique, dans un souci de mise en cohérence des dispositifs existants.

Un large éventail de leviers peut être mobilisé dans le domaine de l'éducation et de l'égalité des chances. Les partenaires porteront particulièrement leur attention, d'une part sur le Programme de Réussite Éducative (PRE) et, d'autre part, sur les dispositifs envisagés à sa suite, sans que cet inventaire ne préjuge restrictivement de l'étendue de leurs politiques communes à venir.

1.1. Favoriser l'alphabétisation, l'apprentissage de la langue et des nouvelles technologies

La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale. Agir contre l'illettrisme c'est redonner accès à l'autonomie et favoriser l'intégration sociale, professionnelle et familiale. C'est aussi renforcer la confiance en soi en prenant conscience qu'apprendre est possible en revalorisant sa propre image.

L'apprentissage de la langue revêt une importance particulière dans les quartiers où se concentrent à la fois faiblesse des qualifications et sur-représentation des populations étrangères. Ainsi la ZUS Tallemont accueillait en 2006, 41,9% des étrangers de la commune de Mainvilliers ; la ZUS Beaulieu Haut de Chartres Saint-Chéron 47,4% des étrangers de la commune de Chartres. A Lucé, les quartiers Vieux-Puits, Paradis Finistère et Bruxelles rassemblent 68,4% de la population étrangère de la ville.

Pistes pour l'avenir

- Favoriser l'intégration des personnes migrantes durablement installées sur le territoire, par le développement de passerelles vers les actions de préparation au Diplôme Initial de Langue Française (DILF).
- Poursuivre le soutien aux ateliers adaptés aux situations de chacun : atelier d'alphabétisation ; ateliers Français Langue Etrangère ; ateliers de réapprentissage ; ateliers d'accompagnement scolaire et de prévention de l'illettrisme ; apprentissage des savoirs de base.
- Mobiliser des adultes autour d'objectifs d'apprentissage leur permettant de s'inscrire plus rapidement dans un parcours d'insertion et dans un accès à une citoyenneté pleine et entière.
- Mettre en place des actions éducatives familiales afin de permettre aux parents d'enclencher une dynamique d'apprentissage des compétences de base.

1.2. Mettre en œuvre les Programmes de Réussite Educative (PRE) au bénéfice des enfants en fort décrochage scolaire

En 2013 :

801 enfants et leurs familles sur Chartres ; 43 enfants sur Mainvilliers . A Lucé, le PRE a été sollicité pour 184 enfants parmi lesquels 141 ont bénéficié d'un parcours personnalisé et 43 ont été pris en charge dans le cadre d'une action collective.

Sur Chartres, Mainvilliers et Lucé, le Programme de Réussite Educative (PRE) vise à apporter une réponse globale aux difficultés scolaires des élèves âgés de 2 à 16 ans. A ce titre, les actions mises en œuvre excèdent, d'une part, le cadre et le temps scolaires, et bénéficient concomitamment, d'autre part, aux enfants et à leurs parents.

Ceux-ci font l'objet d'un accompagnement individuel et collectif qui, outre l'aspect éducatif, intègre une composante sanitaire, psychologique, ou encore sociale.

Cet accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire réunissant des professionnels divers : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, intervenants sportifs et culturels...

Chaque projet local est mis en œuvre par une structure juridique dédiée (Groupement d'Intérêt Public à Lucé, Centre Communal d'Action Sociale à Chartres et Mainvilliers) chargée du pilotage et de la gestion des crédits alloués au dispositif.

Pistes pour l'avenir

- Poursuivre et développer les Programmes de Réussite Educative

1.3. Soutenir la scolarité par un dispositif d'accompagnement

Afin de favoriser l'égalité des chances des enfants et des jeunes, des dispositifs sont mobilisés au bénéfice des territoires éligibles de l'agglomération, qui compte 3 sites d'éducation prioritaire.

Le dispositif « **classe Relais** » offre un accueil temporaire et adapté à des collégiens engagés dans un processus de déscolarisation. Les jeunes pris en charge ainsi que leurs familles sont étroitement impliqués et signataires le cas échéant d'un contrat formalisant leurs engagements. Le **contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité**, s'adresse aux élèves de l'enseignement des premier et second degrés ; il concerne des actions qui se déroulent en dehors du temps scolaire.

Par ailleurs, les collectivités favorisent la mise en place **d'ateliers périscolaires** d'accompagnement à la scolarité.

Pistes pour l'avenir

- Reconduire les dispositifs précités (Relais, CLAS) au regard des résultats obtenus s'agissant de l'accompagnement des enfants particulièrement fragiles. La lutte contre la délinquance et la déscolarisation nécessite le maintien des actions de proximité conduites par les associations de terrain.

1.4. Favoriser l'accès aux pratiques sportives et de loisirs : un enjeu éducatif

L'accès aux pratiques sportives et de loisirs représente un enjeu éducatif, au même titre que l'accompagnement scolaire des enfants fragilisés. Pratiquer une activité sportive permet de développer la confiance en soi, de s'intégrer dans un groupe et de développer un réseau de connaissances.

Pistes pour l'avenir

- Développer une stratégie avec les associations sportives et les habitants pour favoriser la diffusion de pratiques sportives. Les conventionnements à venir avec les associations devront prévoir une vigilance particulière en direction des enfants des quartiers prioritaires. Ces orientations seront à coordonner avec les plans sport du ministère et le Projet Educatif Territorial (PEDT) des collectivités locales.
- Favoriser l'apprentissage de la natation. Cette orientation fait partie des priorités de l'agglomération de Chartres.

2 – PROMOUVOIR LE LIEN SOCIAL, LA CITOYENNETE ET LA PARTICIPATION

Chiffres clés :

La promotion du lien social passe par la sensibilisation des jeunes et de leurs familles. Sur l'agglomération chartraine l'indice de jeunesse (part des moins de 20 ans / plus de 60 ans) était de 1,1 en 2010.

Cet indicateur était de 2,2 fin 2008 sur la ZUS Beaulieu, Hauts-de-Chartres, Saint-Chéron ; de 3,6 sur Paradis, Vieux-Puits, Maunoury ; de 2,9 sur la ZUS Bruxelles.

Sur la ZUS Tallemont, l'indice de jeunesse était de 4,1 à la fin de 2008.

Etre acteur de sa vie passe aussi par la participation aux activités de son quartier. En concertation avec les collectivités, le tissu associatif propose des actions qui tendent à répondre aux besoins du territoire. Un des objectifs est de rompre avec l'isolement en favorisant l'émergence de solidarités entre les habitants.

A Chartres, Lucé et Mainvilliers, les villes ont mis en place une organisation partenariale de type « coordination sociale ». Cette instance participe au développement local du quartier en permettant aux professionnels de terrain de coordonner et d'optimiser leurs actions. Ce dispositif technique et opérationnel se réunit régulièrement. Il peut permettre la mise en œuvre des actions selon les priorités des nouveaux contrats de ville en y associant les habitants.

2.1. Favoriser l'insertion sociale des jeunes

L'insertion sociale des jeunes est l'objectif de nombreux dispositifs permettant de renforcer la cohésion et la mixité sociale.

Les **centres sociaux et les Maisons Pour Tous** proposent des actions visant à développer la persévérance dans l'apprentissage, l'implication citoyenne et la sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Le **Bureau d'Information Jeunesse** offre à tous les jeunes un lieu d'accueil et de services sans rendez-vous, anonyme et gratuit. **La Mission Locale** pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes sur l'arrondissement de Chartres propose des services aux 16-25 ans pour faciliter l'accès vers l'autonomie et l'emploi.

Pistes pour l'avenir

- Maintenir les permanences de la Mission Locale dans les quartiers prioritaires pour poursuivre l'action engagée vers les jeunes en phase de déscolarisation.
- Initier des actions de proximité innovantes permettant aux jeunes de se mobiliser et de devenir acteurs de leur avenir.
- Valoriser le dispositif « Ville, Vie, Vacances » pour financer des actions de prévention de la délinquance et d'accès aux loisirs, conduites pendant les vacances scolaires.

- Soutenir le développement des dispositifs de « deuxième chance »

2.2. Sensibiliser et accompagner les parents

Les parents rencontrent parfois des difficultés éducatives ou relationnelles avec leurs enfants : difficulté à communiquer, à donner un rythme de vie, à se faire obéir, à faire respecter les règles. L'enfant peut exprimer son mal-être de plusieurs façons : agressivité, repli sur soi, difficulté d'intégration scolaire, opposition, changement soudain de comportement.

Pour éviter que la situation familiale ne se dégrade, des mesures d'actions éducatives sont proposées dans le cadre des dispositifs spécifiques de la politique de la ville.

Le soutien aux parents ayant ou non la charge de leurs enfants est identifié comme un enjeu majeur ; à corréliser avec l'organisation d'une continuité dans le parcours éducatif de l'enfant.

Pistes pour l'avenir :

- Soutenir la parentalité par la mise en place d'espaces de rencontres et d'échanges entre parents, mettre en place une médiation familiale en cas de conflit afin de préserver les liens familiaux.
- Renforcer le lien entre le parent et l'enfant au travers des apprentissages, familiariser les parents non lecteurs avec les livres afin qu'ils en comprennent l'importance dans la construction de leur enfant.
- Renforcer et valoriser les compétences éducatives des parents, en expliquant son importance et sa nécessité. Maintenir une action éducative familiale par le dispositif des adultes-relais.
- Apporter un appui pour favoriser les départs en famille. Inciter les parents à partager des moments de convivialité avec leurs enfants.

2.3. Promouvoir le lien social

L'ensemble des villes a réalisé des efforts importants pour favoriser l'émergence d'un climat social solidaire à l'intérieur des quartiers, notamment par des actions au pied des immeubles. Les résultats observés nécessitent de pérenniser les groupes de travail existant entre les acteurs sociaux.

Pistes pour l'avenir :

- Améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers en luttant contre la solitude, en créant du lien social. Proposer des temps d'échanges et de rencontres entre des adultes en situation d'isolement, permettant ainsi de rompre avec les routines de l'environnement quotidien.
- Faciliter l'accès aux services publics aux personnes éprouvant des difficultés de lecture, d'écriture ou de compréhension des actes administratifs.
- Donner la parole au public sur les relations de voisinage, créer les conditions pour que s'élaborent des projets communs aux habitants sur le thème de ce que l'on peut faire ensemble pour améliorer le quotidien. Mettre en place des solutions concrètes entre voisins et développer des échanges de bonnes pratiques.
- Amener les habitants à devenir les acteurs de leurs quartiers. Favoriser la prise de conscience de la responsabilité de chacun au sein de son quartier, sa capacité d'actions pour faire évoluer positivement son quartier et son cadre de vie.
- Renforcer la cohésion sociale, par l'action de médiation des adultes-relais.
- Développer les jardins familiaux, afin de favoriser l'insertion et le lien social, sensibiliser à l'environnement.

- Permettre aux familles de vivre ensemble des moments riches en relations. Favoriser l'accès aux lieux où sports, animations, loisirs pour tous, culture et famille peuvent se conjuguer.
- Inciter les publics éloignés de la pratique sportive à découvrir une activité physique ou à reprendre une activité sportive.
- Développer la conscience environnementale des habitants.
- Encourager et accompagner les initiatives locales des habitants.

3 – SENSIBILISER A LA SANTE ET PROMOUVOIR L'ACCES AUX SOINS

Chiffres clés : Alors que 7,8% des habitants de la ville de Chartres sont couverts par la CMUC, ils sont 23,6% sur le quartier Beaulieu Clos Brette.

Alors que 13,3% de la population de Lucé est bénéficiaire de la CMUC, ils sont 25,5% sur le quartier Bruxelles-Béguines et 22,6% sur le quartier Paradis-Vieux Puits-Finistère.

Sur Mainvilliers, 11,3% des habitants sont bénéficiaires de la CMUC ; ils sont 25,7% sur la ZUS de Tallemont.

(Source INSEE 2012)

Les analyses des besoins sociaux réalisées par les villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers soulignent que de nouvelles formes de souffrance psychosociales se développent en fonction de différents facteurs : individualisation, précarisation du travail, du logement, isolement. Si la majorité des personnes arrivent à gérer ces situations, une autre part n'y parvient pas et devient vulnérable, ce qui peut s'exprimer à travers divers comportements : mal-être, fatigue, perte d'énergie, stress, perte d'estime de soi ou alors agressivité vis-à-vis des autres ou d'eux-mêmes, notamment par une consommation abusive de produits psychotropes.

Ainsi, les CCAS de Chartres, Lucé et Mainvilliers mettent souvent en avant des difficultés psychologiques des personnes suivies.

Alors que travail, logement et soins sont indissociables, pour de nombreuses personnes en situation difficile, la santé n'est pas considérée comme une priorité. Pourtant les personnes en situation de précarité souffrent d'une combinaison de problèmes médicaux, économiques et psychoaffectifs. Dans ces conditions, la sensibilisation, l'accès et l'accompagnement aux soins doivent être facilités dans les quartiers prioritaires, quelles que soient les pathologies rencontrées. Celles-ci ne diffèrent pas sensiblement de celles reconnues comme prioritaires par le Plan Régional de Santé Publique (addictions, obésité, maladies chroniques telles que diabète, asthme, maladies cardio-vasculaires et cancers).

3.1. Permettre l'accès aux soins

La santé doit être accessible pour tous. Cette orientation a été rappelée dans le cadre des travaux préparatoires au Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS)⁶ ; l'enjeu est donc de permettre l'accès au droit commun. Une attention particulière sera apportée aux familles afin de favoriser leur accès aux droits, aux aides et aux services.

Pistes pour l'avenir :

⁶ Le Schéma Régional de l'Organisation Médico-Sociale est un nouvel exercice introduit par la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) du 21 juillet 2009

- Etablir des passerelles entre les dispositifs sociaux et de santé, afin de détecter des publics inconnus du « social » mais identifiés par le « sanitaire » et inversement. Créer une solidarité sociale et sanitaire dans les quartiers prioritaires et toucher les plus précaires.
- Accompagner la prise en charge du vieillissement de la population : par des actions de maintien à domicile, par l'adaptation des logements et des transports. Ces évolutions doivent être anticipées.
- Assurer des permanences « précarité sanitaire » au plus près des populations concernées, afin de permettre aux plus démunis d'accéder aux soins.
- Veiller à garantir un bon niveau de vaccination des plus jeunes, notamment par des campagnes organisées dans les écoles

3.2. Sensibiliser et prévenir

L'ensemble des partenaires se sont engagés dans un vaste plan de sensibilisation, en prévenant les problèmes de santé. Ces actions de prévention sont également conduites par les CCAS et les centres sociaux.

Pistes pour l'avenir :

- Inciter les publics à la pratique sportive.
- Sensibiliser et prévenir les problèmes de santé. Mobiliser les réseaux de santé.
- Accompagner la perte d'autonomie, notamment en favorisant l'accès des jeunes retraités aux activités sportives et de loisirs ; en luttant contre la solitude et l'isolement, et en informant les personnes et leurs aidants.

3.3. Lutter contre les dépendances

Les chiffres en région Centre (Données ESCAPAD) sont supérieurs aux chiffres nationaux en termes de consommation ou d'usage :

Alcool, l'expérimentation chez les filles a progressé de 2% entre 2008 et 2011 ;

L'usage de tabac à 17 ans a progressé de 4% sur la même période ;

L'expérimentation de cannabis est en hausse de 1% alors qu'au niveau national, une baisse est enregistrée.

Le Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance prévu pour la période 2014 à 2017 prévoit notamment d'agir sur l'environnement et les comportements. Les consommations au niveau départemental sont préoccupantes en matière de d'alcool et de stupéfiants. Le CISPD de Chartres métropole en plénière le 3 octobre 2014 a réaffirmé son objectif « Drogue Tolérance Zéro ». Cette politique doit s'accompagner d'un axe prévention notamment en direction des jeunes.

Localement, ces orientations se traduisent par le soutien des lieux d'écoute et de parole qui s'adressent aux jeunes les plus en difficulté, des forums d'information tout public. Des campagnes de sensibilisation ont également lieu lors des manifestations de sécurité routière sur les dangers de la consommation et de la conduite, avec la présence d'accidentés de la route. L'ensemble des manifestations proposées contribuent aux objectifs de prévention des conduites à risques.

Pistes pour l'avenir :

- Orienter vers les dispositifs de droit commun financé par l'Agence Régionale de Santé(ARS) et la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA).
- Participer à la diffusion d'informations sur les dispositifs de prise en charge. Faciliter la coopération et les échanges d'informations entre partenaires.

- Travailler avec les acteurs du secteur associatif pour favoriser l'orientation des personnes dépendantes vers les dispositifs de prises en charge adaptés.
- Développer des groupes de paroles sur les comportements addictifs, notamment entre pairs.
- Aider les parents à réaffirmer leur rôle pour fixer les limites et gérer les conflits, accompagner les jeunes à s'affirmer en gardant l'estime de soi.

3.4. Améliorer la nutrition

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Pour le PNNS, la nutrition s'entend comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique.

Pistes pour l'avenir :

- Améliorer l'équilibre alimentaire en travaillant les questions relatives à la qualité nutritionnelle. Réaliser des actions d'information pour la gestion du budget lié à l'alimentation, destinées à des publics en grande précarité
- Elargir l'offre de produits nutritionnels de qualité à prix étudiés, par l'ouverture d'épiceries solidaires.
- Lutter contre l'obésité chez les plus jeunes, en élaborant une stratégie de prise en charge de l'enfant et de sa famille permettant de modifier durablement ses habitudes de vie et ses comportements.
- Encourager les activités physiques et lutter contre la sédentarité dans une démarche liant la diététique et l'hygiène de vie, le sport et la santé.
- Organiser des ateliers pédagogiques avec des producteurs locaux pour éduquer à la variété des goûts et des saveurs.

3.5. Prendre en compte la santé mentale

L'Etat a mis en place un plan « psychiatrie et santé mentale ». Le plan psychiatrie et Santé mentale 2011-2015 tente d'apporter une réponse à ce qui est en passe de devenir l'un des défis majeurs de nos systèmes de santé. En effet, l'OMS estime qu'une personne sur cinq vivra au cours de sa vie un trouble psychique. Défi pour le système de santé, les troubles psychiques mettent également à l'épreuve notre cohésion sociale. Recouvrant des réalités très diverses, ces troubles sont en effet une cause importante d'incapacité, d'isolement et d'exclusion.

L'enjeu majeur est de prévenir les ruptures dans les parcours de vie des personnes concernées, quel que soit leur lieu de vie, y compris celles en grande précarité ou en milieu pénitentiaire.

L'objectif est donc de mieux vivre avec des troubles psychiques, troubles dont l'impact et la prévalence sont souvent sous-estimés, notamment chez les personnes placées sous-main de justice ou faisant l'objet d'un suivi éducatif.

Conçu comme un plan de nouvelle génération, qui intègre pleinement les principes et les outils de la loi Hôpital Patients Santé et Territoires, il trace des grandes lignes stratégiques et passe le relais aux agences régionales de santé (ARS) et aux acteurs de terrain pour traduire ces grandes orientations dans leurs réalités locales.

Pistes pour l'avenir

- Maintenir et développer les permanences d'écoute psychologiques pour les populations des quartiers prioritaires. Accompagner les personnes en état dépressif présentant des idées

suicidaires, mais aussi les personnes touchées par des évènements critiques et/ou suivants des trajectoires négatives.

- Lutter contre l'isolement social, le repli sur soi.

3.6. Informer sur la sexualité, la maternité et préparer la parentalité

Par le biais de l'action de la Protection Maternelle Infantile, du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), des infirmières scolaires et du Planning Familial, l'agglomération dispose des moyens d'accueillir, d'informer et d'orienter les personnes dans le champ de la sexualité, dans ses dimensions affectives, relationnelles et sociales y compris à l'intérieur des quartiers.

Pistes pour l'avenir

- Veiller à maintenir et/ou développer l'accueil de proximité de la Protection Maternelle Infantile dans les quartiers prioritaires.
- Informer les jeunes femmes sur la planification familiale, en développant notamment des actions de prévention.
- Développer des actions visant à impliquer davantage les jeunes hommes sur ces questions.

4 – FAVORISER L'EXPRESSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La ville est un territoire privilégié d'expression artistique. Un tissu associatif dense permet de multiplier les partenariats avec les collectivités locales pour animer les quartiers. Il importe de maintenir et de pérenniser l'accès à la culture pour tous.

4.1. Améliorer l'accessibilité aux pratiques culturelles

Adapter l'offre culturelle pour favoriser l'accès aux pratiques culturelles. Il s'agit de rendre le public acteur de sa pratique culturelle pour lui permettre à la fois de prendre connaissance de ce patrimoine et de l'apprécier, de se l'approprier pour le transmettre à son tour à son entourage.

Pistes pour l'avenir

- Faciliter l'accès à l'offre culturelle locale en favorisant la mixité sociale par une politique tarifaire adaptée.
- Poursuivre des actions culturelles en direction des enfants et des adolescents.
- Favoriser l'ouverture culturelle par l'organisation de sorties et la découverte de nouvelles pratiques culturelles.
- Susciter l'expression de la créativité, permettant ainsi de travailler sur l'estime de soi et la revalorisation au travers l'expérience d'un projet artistique ou culturel mené à son terme.
- Placer les jeunes dans une dynamique de projet collectif sollicitant autonomie, responsabilité et respect de l'autre.

4.2. Encourager la coopération territoriale entre acteurs et territoires

Animer les territoires, fédérer les acteurs associatifs locaux et la population autour de projets communs qui pourront s'appuyer sur les identités des territoires.

Pistes pour l'avenir

- Favoriser les actions citoyennes en associant les habitants à l'embellissement urbain au travers de la création d'un bien public. Renforcer les liens entre les habitants et les générations par la réalisation d'une œuvre artistique valorisant le cadre de vie.

- Soutenir les projets artistiques et culturels locaux (programmations artistiques, festivals...), les résidences d'artistes à l'échelon intercommunal

5 – PERMETTRE UNE MEILLEURE SECURITE ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE

Extrait du contrat local de sécurité – chiffres de l'année 2013, de janvier à octobre.

En matière de violences aux personnes et d'atteintes aux biens :

Les coups et blessures volontaires représentent 72% des violences physiques, même si elles diminuent en volume (-4% par rapport à 2012).

Les violences sexuelles sont en augmentation : 163 faits constatés contre 145 sur la même période en 2012.

Les vols sans violence sont en hausse : ce sont les vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur (2528 faits) et les cambriolages (2034 faits).

L'Eure et Loir reste encore relativement épargné en matière de cambriolages au regard des évolutions des autres départements de la Région centre et limitrophe en zone ouest (Sarthe, Mayenne). L'évolution enregistrée (13%) est en dessous de la moyenne régionale (14%).

Une attention particulière est apportée à la tranquillité des habitants.

Les phénomènes d'insécurité ne peuvent être déconnectés de l'infrastructure urbaine et de l'agencement des équipements. Parmi les réponses à apporter, celle de de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU) sur le prochain Contrat de ville s'avèrera déterminante pour le traitement de cette problématique.

5.1. Prévenir la délinquance

Le Plan Départemental de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a souligné l'importance du rôle des correspondants sociaux intervenant en commissariat, notamment pour désamorcer des situations en amont du passage à l'acte.

Pistes pour l'avenir

- Prévenir les violences dans les écoles et les collèges. Rappel des règles de vie dans les transports en communs.
- Lutter contre l'insécurité routière afin de sensibiliser les jeunes aux dangers potentiels de la conduite en deux roues.
- Mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation aux violences intrafamiliales.
- Accompagner le Barreau dans son souhait d'apporter des informations dès le plus jeune âge dans les écoles afin de rappeler la loi et prévenir toutes tentations de faire primer la violence sur la communication.
- Réfléchir à l'opportunité d'un marché anti-graffitis à l'échelle du territoire de l'agglomération, sur les bâtiments, dans les transports collectifs, qui permette une remise en état des lieux tagués. Cette action d'insertion professionnelle pourrait être réservée à des jeunes (16-25 ans). Elle participerait au travail de lutte contre les incivilités et l'insécurité, y compris dans les quartiers. Ce dispositif pourrait être couplé avec un temps d'accompagnement renforcé de façon à travailler un projet professionnel cohérent avec leurs aptitudes et ambitions (lutter contre le phénomène d'errance et d'inoccupation-premier passage à l'acte)

- Mobiliser les jeunes les plus exposés à la délinquance dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle grâce aux emplois « passerelle » (chantier d'insertion). En complément, étudier l'opportunité d'un cofinancement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui puisse venir renforcer les moyens du contrat de ville compte tenu des profils du public accueilli.
- Entreprendre des actions d'insertion à l'échelle intercommunale, afin de sortir certains jeunes de leurs quartiers et les soustraire à l'influence des bandes.

5.2. Aider les victimes

La commission justice du CISPD assume le pilotage du **Point d'Accès au Droit (PAD)**, ouvert au public le 5 avril 2004. Le PAD assure les missions suivantes : aides aux victimes, accès au droit (accueil, avocat, notaire, huissier), lutte contre la récidive (rappel à la loi, classement sous condition et médiation pénale).

En 2014, le PAD a reçu 6267 personnes.

Le Correspondant social en commissariat

Le poste de correspondant social à l'Hôtel de police de Chartres a été créé en février 1992. Il assure une interface entre la police et un public en détresse ; ceci afin de répondre dans un délai bref, aux problématiques sociales ou juridiques des personnes victimes d'infraction.

Il est financé par le Contrat de ville. Il joue un rôle essentiel dans la prévention et le traitement des violences intra-familiales.

332 personnes ont été reçues en 2012.

Pistes pour l'avenir

- Apporter écoute et aide aux personnes victimes de violences, au travers d'une permanence spécifique dans les commissariats. Orienter ce public vers les structures administratives, judiciaires et sociales compétentes.
- Développer des dispositifs spécifiques aux femmes victimes de violences intrafamiliales.
- Répondre dans un délai bref aux problématiques sociales et juridiques de personnes en détresse, isolées ou en souffrance, qui demeurent dans les quartiers prioritaires.
- Prévenir les situations de détresse par une prise en charge en amont des situations sociales et familiales complexes.

5.3. Lutter contre la délinquance

La stratégie nationale de prévention de la délinquance a défini trois axes forts : la prévention de la récidive des jeunes en matière d'incivilités, l'aide aux victimes et les violences faites aux femmes, et la tranquillité publique. Dans les quartiers prioritaires, le sentiment d'insécurité est généralement fort. Il est souvent aggravé par des facteurs de propreté et de salubrité qui constituent une forte attente des habitants. A cet égard, les instances de coopération compétentes en matière de prévention, associant élus, les bailleurs et services de police sont des outils de coproduction particulièrement efficaces. Ils permettent de décloisonner les univers professionnels et de prendre en compte la situation du territoire dans sa globalité ; d'intervenir sur un large spectre de facteurs concourant à la lutte contre la délinquance.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD)

Sur le territoire de Chartres métropole, la sécurité s'organise désormais à l'échelle d'un territoire élargi, plus pertinent, couvrant à la fois zone Police et zone Gendarmerie. La coordination de tous les coproducteurs de sécurité constitue un gage d'efficacité.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est une instance qui regroupe les principaux acteurs de la prévention et de la lutte contre la délinquance. Ses missions sont de définir et de coordonner la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance sur le territoire de la Chartres métropole, d'améliorer la qualité de vie des habitants en luttant contre les actes d'incivilité, les différentes formes de délinquance et tous les risques pouvant générer un sentiment d'insécurité.

Instance de réflexion mais aussi de décisions, le CISPD doit être l'outil qui suscite les coopérations et les synergies et apporte des réponses pragmatiques aux enjeux sécuritaires du territoire. Ses membres veillent à s'adapter en permanence aux nouvelles manifestations de la délinquance. C'est pourquoi de nouvelles commissions sont créées à chaque fois que des enjeux particuliers, des points de vigilance sont identifiés par les maires des 47 communes.

Pistes pour l'avenir

- Créer une commission spécifique aux violences intrafamiliales, avec une attention particulière s'agissant des violences faites aux femmes. La lutte contre ces violences et les discriminations faites aux femmes est un axe fort rappelé dans le plan départemental de prévention de la délinquance.

En l'absence d'indicateurs précis disponibles à ce jour sur les violences intrafamiliales, les partenaires du Contrat local de sécurité ont souligné le lien entre augmentation des violences intrafamiliales et paupérisation ou addictions.

- Développer un programme d'appui du CISPD et du plan départemental de lutte contre la prévention de la délinquance, en fonction des besoins identifiés, notamment en soutenant des actions innovantes en matière de lutte et de prévention de la délinquance des jeunes.
- Améliorer la diffusion d'informations sur les dispositifs ou actualités relatives à la prévention de la délinquance auprès des structures de quartiers et des habitants, notamment la lutte contre les violences faites aux femmes, la radicalisation des jeunes ou autre.
- Soutenir les actions de mobilisation des acteurs locaux visant à contribuer à la tranquillité publique : marche exploratoire, concert'action
- Inviter les commerçants et entreprises présents sur les quartiers à s'associer aux dispositifs partenariaux de lutte contre l'insécurité dans les quartiers et celles relatives au « vivre ensemble » de la politique de la ville.
- Maintenir des lieux d'échange en lien avec les bailleurs. Concernant les quartiers de la politique de la ville, la sous-commission sécurisation de l'habitat social constitue une plus-value intéressante dans la mesure où le logement social représente 75 à 92% de l'habitat des territoriens prioritaires.

Le pivot des actions concourant à l'amélioration du cadre de vie est la Gestion Urbaine de Proximité, mais elle ne serait rien sans des actions coordonnées visant également à garantir la tranquillité des habitants. Des mesures d'accompagnement social permettent par ailleurs de favoriser le maintien des plus précaires dans leur habitat.

6.1. Améliorer l'entretien des espaces publics des quartiers

La propreté et la salubrité constituent une forte attente des habitants des quartiers.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Son objectif est de fédérer les partenaires au travers d'une convention cadre pour améliorer la gestion et l'entretien des quartiers. Cette convention prévoira :

- la remise à niveau et l'entretien des parties communes intérieures, des sous-sols et des locaux à vocation technique ;
- la valorisation des espaces extérieurs résidentiels ;
- la gestion des déchets : développer la conteneurisation des déchets ménagers ;
- l'amélioration des conditions de desserte résidentielle et de stationnement ;
- la prise en compte et l'implication des habitants dans la démarche : information, concertation, coopération.

Cette convention cadre sera déclinée par avenants territoriaux. Un travail important est à mener avec les bailleurs pour maintenir la propreté et la qualité des espaces communs dans certains immeubles.

Pistes pour l'avenir

- Réaliser la déclinaison territoriale de la GUP, dans chaque quartier prioritaire de l'agglomération avec les bailleurs, services techniques, polices nationale et municipale, structures d'insertion pour maintenir la tranquillité et la propreté et la qualité des espaces communs dans certains immeubles.
- Impliquer les habitants dans la mise en place de la GUP.
- Prévenir la déqualification urbaine par le maintien d'un investissement dans les zones réhabilitées.
- L'insalubrité constitue un facteur du sentiment d'insécurité, il serait intéressant de mener les démarches de GUP en partenariat avec les acteurs de la prévention de la délinquance et de l'emploi
- Associer les commerçants et entreprises présents sur les quartiers aux actions partenariales liées au « vivre ensemble » dans les quartiers prioritaires et de gestion urbaine de proximité.

6.2. Accompagnement social

A l'instar du traitement de l'habitat indigne, l'accompagnement social requiert le plus souvent un partenariat entre les collectivités territoriales. Ces stratégies d'accompagnement dans le logement social -notamment des publics DALO- doivent prendre en considération la structure familiale des habitants, laquelle est largement monoparentale.

Pistes pour l'avenir

- Prendre en considération la structure familiale des habitants - notamment des publics DALO - afin d'élaborer des stratégies d'accompagnement dans le logement social.

- Utiliser la dynamique de la rénovation urbaine comme levier de développement social : réalisation d'une charte du relogement spécifiant les modalités d'accompagnement des habitants.
- Apporter à la connaissance des locataires les gestes techniques et les savoir-faire de base leur permettant d'assumer leur responsabilité locative en toute sécurité.
- Sensibiliser et impliquer les locataires et les bailleurs au développement durable en les informant sur les éco-gestes.
- Participer au développement des résidences de jeunes actifs.
- Soutenir les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et les maisons relais, notamment pour les femmes isolées, afin de répondre aux besoins des personnes dans l'incapacité d'accéder au logement autonome.
- Aider au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, notamment en adaptant le parc de logements HLM.
- Diversifier l'offre de logement de façon complémentaire, en constituant un parc de logements sous-loués à destination des jeunes, pour plus de souplesse et de réactivité.

6.3. Sécuriser l'habitat

La Commission n° 4 du CISPD « Sécurisation de l'Habitat en lien avec les Bailleurs »

En complément de la gestion urbaine de proximité, le Contrat Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance a institué une commission sur la sécurisation de l'habitat en lien avec les bailleurs. Elle a élaboré :

- Un protocole d'intervention en cas d'occupation – perturbation de halls d'immeubles ou de cages d'escalier - en partenariat avec les services de Police et la Justice, annexé au Contrat Opérationnel de Sécurité.
- Une fiche de signalement d'incident commune aux principaux bailleurs qui est utilisée par les personnels de proximité (gardiens d'immeubles). Cette harmonisation aide le le suivi de la situation de terrain. Un support informatique a été mis en place afin de faciliter le traitement des données. Il est prévu que les deux bailleurs sociaux fassent parvenir les fiches signalement tous les mois au service de la politique de la ville de Chartres métropole. Une cartographie des incidents pourra être réalisée.
- La mise en place d'une procédure simplifiée pour les dépôts de plaintes par les bailleurs sociaux et les maires des communes de l'agglomération.

Pistes pour l'avenir

- Harmoniser les signalements des bailleurs sociaux s'agissant des troubles de voisinage et des locataires indécents.
- Anticiper les questions de sécurité dans les Programmes de Rénovation Urbaine (prévention situationnelle : signalétique des travaux, création de chemins piétonniers sécurisés).
- Créer du lien entre la GUP et le CISPD pour plus de lisibilité des constats, des actions qui en découlent et de leurs effets.

PILIER II : AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

Un Contrat de ville en lien avec les documents de planification du territoire

Démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de **cohésion sociale**, de **développement urbain** et de **développement économique**, le Contrat de Ville doit fixer le cadre des futurs projets de renouvellement urbain et prévoir l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville (à ce titre, les initiatives menées en terme de gestion urbaine de proximité, de tranquillité publique, d'insertion par l'activité économique, d'accompagnement des publics relogés, d'impact sur la santé et de développement durable devront faire l'objet d'une attention soutenue).



L'élaboration du Contrat de ville s'inscrit dans un ensemble de démarches en lien avec le développement durable déjà initié à l'échelle de l'agglomération :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), actuellement en cours de révision,
- Agenda 21,
- Document d'Aménagement Commercial,
- Plan de Déplacements Urbains,
- Programme Local de l'Habitat, en cours de réalisation
- Plan Climat Energie Territorial,
- Schéma directeur du Plan Vert,
- Schéma Régional de Développement Durable et d'Aménagement du Territoire.

Ces différentes initiatives donnant lieu à l'élaboration d'un Contrat de ville rénové, lequel **coordonne dans une démarche transversale un ensemble d'actions sectorielles**. Cette prise en compte des projets structurants à l'échelle de l'agglomération participe d'une vision socialement et économiquement responsable.

Le résultat de ces initiatives sera de favoriser la pleine intégration des quartiers dans la dynamique de l'agglomération, en renforçant leur attractivité résidentielle et économique.

Cette attractivité passe notamment par l'amélioration de leur desserte et la facilitation de la mobilité des habitants (désenclavement physique, amélioration de l'offre de transports en commun, développement de mode de circulation alternatifs).

L'un des enjeux de ces quartiers est la **diversification des fonctions**, qui permet d'assurer ou conforter la mixité des quartiers prioritaires de la ville, via l'implantation ou la réhabilitation des équipements publics, la redynamisation des fonctions commerciales, l'implantation d'activités économiques à destination des habitants actuels et futurs.

Dans les quartiers prioritairement visés par l'action de la politique de la ville, la recherche d'un développement équilibré passe également par l'intégration des principes de la ville durable et la lutte contre la précarité énergétique.

Présentation des quartiers

Les Clos, à Chartres

C'est un quartier où des mutations importantes vont se poursuivre dans les années à venir dans le cadre de l'achèvement de l'Opération de Renouvellement Urbain.

En effet, la Ville de Chartres a engagé depuis 2007 une démarche lourde de recomposition urbaine et sociale du quartier afin de résoudre en profondeur les multiples problèmes générés notamment par son type d'urbanisme et son peuplement, avec pour objectif de le relier aux autres secteurs de la Ville.

Par ailleurs, la Ville de Chartres se caractérise par un droit commun très fort et une volonté sans cesse renouvelée d'appréhender l'offre de services, de loisirs, d'habitat au niveau du territoire voire au-delà et non à l'échelle réductrice du quartier.

En 2015, tout repose sur la mobilisation d'un partenariat fort, susceptible de dynamiser l'action de tous, pour réussir le pari de la transformation du quartier des Clos en pôle de développement social, urbain et économique et gommer ainsi les difficultés d'un quartier encore fragile aujourd'hui.

Cette stratégie de requalification s'étale jusqu'en 2020.

Madeleine (quartier de veille), à Chartres

Le quartier de La Madeleine est situé sur le Plateau Est de la commune de Chartres.

Il s'agit d'un quartier relativement récent, couvrant 150 hectares. De 1969 à 1972, l'Office Public Municipal a construit plus de 1800 logements, qui offraient à cette époque un confort bien supérieur à la plupart des logements de la basse ville.

Prévu sur 7 ans à l'origine, la construction du quartier de La Madeleine s'étalera en fait sur une vingtaine d'années, ce qui a conduit à revoir le projet au fur et à mesure que les choix urbanistiques évoluaient dans notre pays.

Le quartier de La Madeleine se décompose en 2 sous-ensembles,

- Madeleine Briand qui compte 92,7% de logements HLM, soit 974 logements ;
- Madeleine Sablons avec 76,8% de logements HLM représentant 556 logements.

En 2010, Madeleine Sablons et Briand comptent 3746 habitants, soit l'une des plus fortes concentrations d'habitants de l'agglomération. Sur l'ensemble des 2023 ménages de la Madeleine – carroyage des IRIS Briand et Sablons- 601 ménages sont sous le seuil de pauvreté soit 29,7% de la population (Chiffres INSEE 2010). Près d'un ménage sur trois vit sous le seuil de pauvreté.

La Madeleine a su profiter de l'attractivité du centre commercial Carrefour, et va bénéficier du développement du Plateau Est, avec des opérations importantes de rénovation urbaine. Mais l'image du quartier reste marquée par les collectifs en barres et en tours, les vastes espaces libres sans réelles affectations, et une organisation des déplacements donnant la priorité à la voiture. Le quartier ne correspond donc plus à son environnement à moyen terme.

Bruxelles-Arcades-Béguines, à Lucé

Enclavé entre un axe routier important d'entrée et de sortie de l'agglomération et la voie de chemin de fer qui le sépare de la ZAC de Mainvilliers, le quartier Bruxelles, depuis l'ORU isolée de 2010, est réintégré au reste de la ville et particulièrement à l'ensemble Arcades-Béguines. Cette opération a permis de désenclaver ce petit quartier d'habitat social (439 logements) en délimitant et sécurisant les accès à la Départementale qui longe le quartier. Par ailleurs, le passage souterrain (sous la départementale) a été réhabilité.

Le quartier accueille de nombreux équipements : écoles, collège ainsi qu'un centre social « Le Clos Margis », géré par les PEP d'Eure-et-Loir. Il est bordé d'un côté par une zone pavillonnaire et de

l'autre côté par la voie rapide, d'un pôle administratif avec la Poste, la CPAM, la Trésorerie générale, Pôle Emploi, la Mission Locale, la direction décentralisée du bailleur Habitat Eurélien ainsi qu'une galerie commerciale avec un hypermarché.

Les 439 logements ont été entièrement réhabilités (intérieur et extérieur avec un gain énergétique (de D/E à C) puis résidentialisés. Outre les travaux concernant les bâtiments et les logements, l'enjeu était d'allier l'esprit de « liberté végétale » présent sur le site et une hiérarchisation des espaces, le tout accompagné par un rythme des façades, un jeu de couleurs et de nuances en accord avec le paysage du quartier.

Cinq aires de jeux ont été créées, dont un terrain de pétanque, un city stade et des espaces pour les plus petits. L'éclairage extérieur du site a lui aussi été revu. Cette opération a permis l'installation de containers enterrés ainsi qu'un réaménagement des stationnements et une réouverture des garages souterrains. Une caméra de vidéo protection a aussi pu être mise en place avec le soutien du FIPD.

Vieux-Puits, à Lucé

Au sud, le site du Vieux Puits se caractérise par la présence d'habitat individuel le long de la rue Foreau. La rue Schweitzer est bordée d'un côté par de nouveaux collectifs et 2 maisons individuelles et de l'autre par un parc et des espaces de jeux. Subsistent, trois grandes tours et trois barres d'immeubles qui bénéficient d'une vue ouverte sur l'espace vert central. La rue Dunant centralise les écoles maternelles et primaires (Les Lutins, Jean Zay). A l'Est, le quartier Paradis est marqué par la présence de barres et tours, de maisons individuelles privées, du centre social et d'une mosquée. Situé de l'autre côté du centre commercial « mail du Vieux Puits », il est également délimité par des friches industrielles le long des rues Paradis et Foreau.

Maunoury, à Lucé

Légèrement en retrait de la zone cible, il longe la Départementale (ex RN23), axe principal de desserte de Lucé. Il est tout proche du centre-ville, et facilement accessible aux pôles administratifs et commerciaux des Arcades (commerces, administrations publiques, équipements scolaires, culturels et sportifs). Les habitants ont l'habitude de se tourner vers les commerces situés sur la rue de la République, plutôt que d'utiliser le centre commercial du Vieux Puits. De ce fait, il constitue une entité à part. L'espace vert central est utilisé par les habitants mais également par les étudiants du lycée professionnel. Les espaces extérieurs présentent un potentiel riche avec des arbres, les espaces de jeux abandonnés. Les voiries et parkings en impasse sont dans un état de détérioration avancée.

Clémenceau Guynemer (quartier de veille), à Lucé

Ce quartier inscrit au contrat de ville pour la période 1994-1999 est sorti de la politique de la ville du fait de sa petite taille (320 habitants, 132 logements collectifs et 66 logements individuels).

Totalement enclavé, loin du centre-ville, il est séparé du reste de la commune par la caserne de gendarmerie et présente une organisation disparate de l'espace public, sans aménagements concertés.

Tallemont Bretagne, à Mainvilliers

Le quartier Tallemont-Bretagne, construit dans les années 60 et 70 pour Tallemont et 80 pour Bretagne, constitue le prolongement du centre-ville, bâti à proximité immédiate de la mairie, jusqu'à la petite rocade de l'agglomération chartraine, ce qui lui permet de bénéficier d'une facilité d'accès aux équipements publics et commerciaux. Avec ses 3 lignes de bus, la desserte en transports en commun est satisfaisante en semaine scolaire.

Le quartier bénéficie de nombreux espaces verts dont le potentiel n'est pas assez exploité (trop liés aux logements) mais qui offrent des aires de vie assez utilisées notamment en été.

Les espaces publics manquent de cohérence et de continuité. Ils présentent un caractère morcelé fortement conditionné par le réseau routier.

Le quartier est bien équipé, mais l'emplacement des équipements les rend peu visibles en l'absence de centre-ville réel. Par ailleurs, certains bâtiments publics sont souvent désuets et participent à l'image dégradée du quartier. La configuration du centre commercial, très renfermé, ne permet pas une utilisation optimale des cellules commerciales, et renforce le sentiment d'insécurité.

Cet ensemble Tallemont-Bretagne présente une forte concentration d'habitat collectif, ayant des formes désuètes qui ne correspondent plus aux attentes d'aujourd'hui : « banane » de 250 mètres de long, barres intermédiaires, copropriété fragile au-dessus du centre commercial. Ce type d'habitat participe à l'enclavement en formant de réelles barrières urbaines, et à la stigmatisation du quartier. Les immeubles de Bretagne présentent un aspect très dégradé en façade, malgré une réhabilitation début 2000. Cette architecture contribue à la dépréciation du quartier. C'est notamment l'immeuble appelé par les habitants « La Banane » qui affecte le plus l'image globale du quartier, une simple réhabilitation de ce bâtiment ne saurait permettre la requalification réelle du quartier. Une rénovation plus radicale est actuellement en projet.

Ce quartier est en cœur de ville, ce qui facilite l'accès à un ensemble de services : centre social, la PMI + halte-garderie, Poste, CCAS, la mairie et tous les commerces. Chaque jeudi matin un marché se tient face au centre social, il est très fréquenté par les habitants.

L'accès à l'ensemble de ces services et équipements est rendu possible par de nombreux emplacements de stationnement, des lignes de bus et la proximité de la gare de Chartres.

Mandela-Briand (quartier de veille), à Mainvilliers

La partie Mandela de ce quartier a bénéficié d'une lourde intervention urbanistique isolée, portée essentiellement portée par la ville de Mainvilliers et Habitat Eurélien. Cette opération visait à démolir 57 logements. L'opération s'est déroulée en deux temps, en 2009 24 logements ont été démolis, puis 33 logements supplémentaires ont été démolis en 2010.

La reconstitution de ces 57 logements s'est effectuée de la façon suivante :

- 40 logements en locatif social sur le quartier Mandela
- 12 logements en locatif social sur le terrain d'Anjou
- 4 pavillons en accession sociale sur le terrain d'Anjou
- Des pavillons en locatif social rue Brossolette.

La partie du quartier constituée de la rue Aristide Briand n'a pas bénéficié de ce renouvellement urbain pourtant nécessaire, au regard de la vétusté de certains bâtiments.

L'ensemble Mandela-Briand est excentré par rapport au centre-ville et les familles qui y résident rencontrent des difficultés économiques. Le revenu médian par habitant à l'intérieur de ce périmètre varie entre 14 000 et 15 999 €, il est inférieur à celui de la ville (17 514 €) et du département (19764€).

Pilier II : Aménagement et cadre de vie

1 – Planifier l’urbanisme

- 1.1 - Assurer la mixité en mettant en place une politique d’habitat en cohérence avec les ambitions démographiques
- 1.2 - Déterminer un mode d’urbanisation adapté au territoire en limitant la consommation d’espace
- 1.3 - Développer un urbanisme durable
- 1.4 - Renforcer la cohérence avec les réseaux de transport

2 - Equipements et espaces publics

- 2.1 - Aménager les espaces publics pour privilégier le lien social
- 2.2 - Répondre aux besoins par des équipements adaptés
- 2.3 - Développer des équipements peu énergivores

3 - Logement (création/rénovation/réhabilitation)

- 3.1 - Promouvoir la performance énergétique des logements
- 3.2 - Soutenir la production de logements pour les plus démunis
- 3.3 - Accompagner la rénovation des logements
- 3.4 - Réhabiliter les quartiers

4 - Transport

- 4.1 - Développer les réseaux de transport en commun
- 4.2 - Permettre à tous les publics d'accéder aux transports en commun
- 4.3 - Promouvoir les déplacements doux

5 – Sensibilisation aux économies d’énergie

- 5.1 - Sensibiliser aux éco-gestes
- 5.2 - Suivre et gérer les consommations énergétiques

1 – PLANIFIER L'URBANISME

Chiffres clés :

Le SCoT de l'agglomération chartraine a été adopté le 21 octobre 2005.

En 2013 a été lancée une procédure de révision du SCoT en vue de l'adapter au nouveau périmètre de l'agglomération.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération

Le SCoT fixe les grandes orientations du développement du territoire des 47 communes (124 690 habitants), dans une perspective de développement durable. Les différents documents de planification de chaque commune membre (Programme Local de l'Habitat, PLU et Cartes Communales) doivent être compatibles avec les dispositions du SCoT.

La prospective réalisée dans le diagnostic a établi que le bassin de vie chartrain accueillerait 17 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2020.

1.1 - Assurer la mixité en mettant en place une politique d'habitat en cohérence avec les ambitions démographiques

Le SCoT définit une politique de l'habitat qui favorise une meilleure mixité sociale et urbaine. Cette mixité passe par la diversification de l'offre en logements pour répondre à l'ensemble des besoins, et favoriser la mobilité et le parcours résidentiel des habitants du SMEP.

L'objectif est donc de ne pas accentuer la proportion de logement social, qui est aujourd'hui de 28 % sur le territoire, mais plutôt de concentrer les actions sur la qualité et la meilleure répartition de cette offre. A cet effet, le SCoT préconise d'intégrer 20 % de logements sociaux dans toute nouvelle opération de logement. Parallèlement, il préconise de développer une offre intermédiaire afin d'encourager la rotation dans le parc social et fluidifier les parcours résidentiels.

1.2 - Déterminer un mode d'urbanisation adapté au territoire en limitant la consommation d'espace

La priorité est accordée à la maîtrise de l'étalement urbain. A cet effet, le SCoT préconise, avant d'ouvrir à l'urbanisation des espaces agricoles, d'optimiser les friches urbaines et de privilégier le renouvellement urbain. Un travail sur la densité doit avoir lieu, afin de limiter la consommation d'espace. Ceci nécessite de développer des nouvelles formes d'habitat : maisons de ville, petits collectifs ou collectifs intermédiaires qui permettent d'utiliser une surface moindre tout en offrant des espaces privatifs agréables pour les habitants.

Par ailleurs, cette densification favorisera un fonctionnement optimal des services et des commerces.

1.3 - Développer un urbanisme durable

Le SCoT prévoit une politique d'habitat en cohérence avec les ambitions démographiques et économiques, qui envisage la construction de 11 800 logements d'ici 2020, soit un rythme de construction nette de 600 logements par an (hors reconstructions liées aux opérations de rénovation urbaine), tout en conservant le rapport entre l'agglomération et la couronne péri-urbaine, l'agglomération devant continuer à concentrer au minimum 75 % de la population. Ce développement de l'habitat doit s'accompagner d'un développement ou d'un renforcement des équipements structurants et des services à la population.

1.4 - Renforcer la cohérence entre l'urbanisme et réseaux de transport

Dans le cadre du PDU, il a été estimé que le nombre de déplacements augmenterait en moyenne de 10% entre 2009 et 2025 (augmentation à peu près proportionnelle sur les différents modes de déplacements) :

- Stabilité de la consommation moyenne des véhicules ;
- Croissance du nombre de déplacements par une augmentation moyenne de 0,6% par an.

2 – ADAPTER LES EQUIPEMENTS ET LES ESPACES PUBLICS

Plusieurs chantiers sur des équipements de vie rattachés aux quartiers prioritaires de la ville, ou bien à l'intérieur même des zonages prioritaires, vont permettre de répondre aux besoins de la population. Ces constructions se feront en gardant à l'esprit les principes d'un développement équitable et durable des territoires.

2.1 - Aménager les espaces publics pour privilégier le lien social

La propreté urbaine et l'état des voiries sont des aspects importants pour maintenir des espaces publics de qualité, notamment des espaces verts sur lesquels les jeunes enfants et les familles se retrouvent en particulier l'été.

Pistes pour l'avenir

- Soutenir les opérations facteur de lien social, la qualité des espaces publics, des aires de jeux, des jardins partagés.
- Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP), notamment sur les espaces déjà résidentialisés.

2.2 – Répondre aux besoins par des équipements adaptés

Avec :

- Des **établissements scolaires** permettant de conforter et développer une politique éducative ;
- Des bâtiments adaptés à la **petite enfance** pour répondre aux besoins de familles ayant des contraintes spécifiques (situation de travail précaire, parents ayant des horaires de travail atypiques, parents d'enfants présentant un handicap, familles monoparentales,...) ;
- La réalisation d'**installations sportives** de qualité pour promouvoir l'accès aux sports ;
- La requalification des salles de spectacles de l'agglomération pour permettre l'accès de tous à la **culture** ;
- La création de lieux de vie et de rencontres permettant de favoriser le lien social.

Projets à venir

- Poursuivre la modernisation des infrastructures scolaires en vue d'un accueil plus efficient
- Maintenir le développement de complexes culturels et sportifs;
- Restaurer et mettre en accessibilité des bâtiments à vocation culturelle ;

2.3 - Développer des équipements peu énergivores

Les émissions liées aux consommations d'énergie de Chartres métropole représentent 30% du Bilan Carbone d'une collectivité comme Chartres métropole. C'est pourquoi, les collectivités font de l'optimisation de leurs consommations d'énergie une orientation majeure.

Pistes pour l'avenir

- Planifier le remplacement des chaudières les plus vétustes par des chaufferies biomasse ou des chaudières à condensation. Intégrer les énergies renouvelables sur les bâtiments publics ;
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage des bâtiments publics et administratifs ;
- Mettre en place un plan isolation des bâtiments publics, auxquels seront reliés des opérations de rénovation thermiques.

3 – AMELIORER LE LOGEMENT ET REHABILITER LES QUARTIERS

Chiffres clés sur l'agglomération (47 communes) :

- ⇒ 52 143 ménages : +11,7% de ménages depuis 1999
- ⇒ 55 866 logements : +12,6% de logements depuis 1999
- En conséquence : des ménages plus petits (2,3 en 2010 contre 2,6 en 1990)

- ⇒ 27,7% de logements sociaux sur l'agglomération, mais :
 - 74,5% sur la ZUS de Beaulieu, Chartres
 - 81,9% sur la ZUS Paradis, Lucé
 - 91,2% sur la ZUS Bruxelles, Lucé
 - 90,3% sur la ZUS Tallemont, Mainvilliers

(Source INSEE - RP 2010)

Projets phares dans les quartiers prioritaires :

- Poursuite de la rénovation du quartier de Beaulieu à Chartres.
- Reconfiguration du centre-ville de Mainvilliers.
- Projet de réhabilitation du quartier Maunoury à Lucé.

Une cohérence à trouver avec le Plan local de l'Habitat (PLH)

Le PLH définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements (article L 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation). Le PLH est élaboré dans le respect des orientations du SCoT en matière d'habitat.

Le PLH de Chartres métropole est en cours d'élaboration pour la période 2015-2019. Il prendra en compte les évolutions liées à loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). Le PLH prendra en compte les opérations de renouvellement urbain menées dans le cadre du Contrat de Ville, notamment dans le recensement des besoins en construction. Il reprendra également les dispositifs mis en place dans le cadre de l'article 8 de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 24 février 2014, relatif à la convention de mixité sociale (gestion du relogement et du peuplement). Au fur et à mesure de l'avancement respectif des différents documents de référence (PLH, conventions de renouvellement urbain), il sera nécessaire de veiller à la cohérence des principes définis et des actions mises en œuvre.

3.1 - Promouvoir la performance énergétique des logements

Dans le cadre des travaux du Grenelle de l'environnement et afin de réduire à terme la consommation énergétique dans le bâtiment, le Gouvernement a lancé un plan thermique de grande ampleur afin d'atteindre une consommation énergétique moyenne pour le chauffage, la climatisation, l'eau chaude sanitaire de 80 kW hep/m²/an dans le parc français d'ici à 2020 (la moyenne étant actuellement de 275 kWh/m²/an).

Pistes pour l'avenir

- Diminuer la consommation énergétique des bâtiments et éliminer progressivement du parc les logements les plus énergivores.
- Encourager la construction neuve et la rénovation performante énergétique, intégrant l'utilisation d'énergie renouvelable.

3.2 Soutenir la production de logements pour les plus démunis

Ce soutien passe notamment par la production de logements à loyers modérés, en maintenant le dispositif de Prêts Locatifs Aidés d'Intégration, en conjuguant les moyens de l'Etat et des collectivités locales afin de favoriser l'équilibre financier des opérations.

Projets à venir

- Produire des logements à loyers intermédiaires, permettant d'offrir, dans le parcours résidentiel des ménages, une gamme de logements se situant entre le logement social traditionnel et le logement privé.
- Construire un foyer de jeunes actifs dans le quartier des Clos, à Chartres.
- Réaliser une résidence pour personnes âgées dans le quartier des Clos, à Chartres.
- Maintenir la production de logements financés en Prêts Locatifs Aidés d'intégration, en conjuguant les moyens de l'Etat et des collectivités locales afin de favoriser l'équilibre financier des opérations.
- Soutenir la production de logements sociaux.
- Assurer une meilleure répartition du logement social sur le territoire de l'agglomération. Par la reconstitution partielle de l'offre démolie sur le territoire de la commune concernée, en priorité hors du quartier (80% pour les communes de Chartres et de Mainvilliers, 60% pour la commune de Lucé). Le solde de reconstitution de l'offre démolie devra être reconstitué en priorité sur les communes de l'agglomération soumises à l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU).
- Prendre en compte les besoins spécifiques en logement, notamment pour les personnes âgées et les familles nombreuses.

3.3 - Accompagner la rénovation des logements

La quasi-totalité des bailleurs sociaux présents sur l'agglomération a mobilisé des financements importants pour procéder à des opérations de réhabilitation de leur parc, portant sur les parties communes (façades, isolation, halls d'entrée, espaces extérieurs...) et privées (menuiseries, chauffage, sanitaires, électricité...).

Au total, sur la période 2008-2010, ce sont 3 182 logements qui auront bénéficié de travaux visant à améliorer le confort des locataires, soit un quart du parc social de l'agglomération.

Parallèlement, ces interventions ont souvent été accompagnées par la résidentialisation des programmes, contribuant ainsi à renforcer l'agrément des lieux et la sécurité des résidents.

Pistes pour l'avenir

- Accompagner la réalisation de travaux d'adaptation des logements.

3.4 - Réhabiliter les quartiers

Les projets de rénovation urbaine de l'agglomération de Chartres

Sur l'agglomération de Chartres, 2 projets ont été mis en œuvre avec l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) :

- Quartier des Clos à Chartres, convention signée le 26 janvier 2007. Cette convention financière pluriannuelle a défini les modalités d'intervention des différents partenaires dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Clos.

Ce partenariat a permis d'impulser une dynamique de recomposition et de redynamisation de ce quartier, par la création de nouvelles voiries de désenclavement, la restructuration d'espaces publics, la mise en service de nouveaux équipements publics, la création de commerces et de logements neufs.

Aujourd'hui, la convention initiale de 2007 arrive à son terme et la requalification du quartier des Clos se poursuit.

- Quartier Bruxelles à Lucé : 440 réhabilitations ainsi que la création d'unités résidentielles et l'aménagement d'espaces publics au titre d'une opération ANRU isolée.

Qu'elles soient menées en partenariat avec l'ANRU, comme au quartier des Clos, ou bien de façon isolée, comme à Rechèvres 200, Vieux Puits et Mandela, les opérations de renouvellement urbain ont contribué à renforcer l'attractivité des quartiers concernés par l'introduction de nouvelles formes urbaines, la diversification des statuts d'occupation, la rénovation des espaces extérieurs et l'apport d'équipements publics.

Pistes pour l'avenir

Le projet ANRU du quartier des Clos, ville de Chartres

Ce projet ANRU, signé en 2007, est le résultat d'une volonté de la ville de Chartres d'engager une démarche lourde de recomposition urbaine et sociale du quartier des Clos afin de résoudre en profondeur les multiples problèmes générés notamment par son type d'urbanisme et son peuplement et de le relier aux autres secteurs de la ville.

Ce projet s'inscrit dans la poursuite des nombreuses mesures dont a bénéficié le quartier au titre de la politique de la ville.

Le projet global s'articule autour de 4 axes essentiels : le logement, la trame viaire et l'organisation des espaces publics, les équipements publics scolaires et sportifs et la dimension commerciale.

En matière de logement, le projet consiste en une action radicale sur l'offre de logements de la ville de Chartres. La volonté première de la Ville est d'introduire une mixité réelle sur le quartier pour en briser le caractère monofonctionnel et attirer de nouveaux habitants. La mixité est ici entendue sous différents angles : mixité sociale (accueil de nouveaux habitants), mixité des statuts d'occupation (accession/location, parc privé/parc social), mixité architecturale (logements individuels et collectifs de petites tailles).

Pour ce faire, 438 logements ont été démolis et 430 logements locatifs sociaux seront reconstruits de la façon suivante :

- 366 logements sur Chartres
- 16 logements sur Champhol
- 16 logements sur Le Coudray
- 20 logements sur Lèves
- 12 logements sur Luisant

Au 31 décembre 2013, les reconstructions avaient avancé de la façon suivante :

- 261 logements livrés à Chartres
- 16 logements livrés à Champhol
- 16 logements en cours de réalisation sur le Coudray
- 20 logements livrés à Lèves
- 12 logements livrés sur Luisant

L'ensemble des ménages concernés par la démolition de leur logement (390 ménages ; 48 logements étaient inoccupés), a été relogé selon les modalités suivantes :

- 33% sur le quartier des Clos
- 31% sur le quartier de la Madeleine
- 6% sur les quartiers de Saint-Chéron et de Bel-Air
- 13% dans le secteur diffus
- 15% ont été relogés à l'extérieur du parc de Chartres Habitat

De plus, 1 108 logements non démolis pour le moment, ont fait l'objet d'une double intervention de réhabilitation-résidentialisation.

Le projet Tallemont-Bretagne, ville de Mainvilliers

Afin d'améliorer l'intégration de ce quartier dans la ville, l'équipe municipale a décidé de rénover le centre-ville, afin de renforcer la centralité urbaine et l'identité Mainvilloise, en s'appuyant sur un axe transversal allant du Parc des Vauroux jusqu'au quartier Tallemont. Dans cette configuration, l'axe de la rue Victor Hugo deviendrait le nouveau cœur de ville. Le commerce doit être pérennisé par la densification du quartier, aujourd'hui principalement composé d'équipements. La restructuration de l'offre en équipements permettra de dégager du foncier en centre-ville afin de diversifier l'offre en logement et densifier le tissu résidentiel. Le centre commercial actuel pourrait recevoir des services publics ou tertiaires.

Le projet urbain doit se concentrer sur le centre-ville et l'îlot Banane, où une démolition par phase serait nécessaire, permettant de reconstituer une offre de logements en accession/locatif privé, de façon à mettre fin au caractère exclusivement social de ce quartier.

La copropriété devra également être réhabilitée, au besoin avec l'aide de l'ANAH, en visant l'efficacité énergétique. Une politique d'acquisition des logements en collaboration avec la ville et l'OPH Habitat Eurélien permettrait de la contrôler à terme, et faciliter ainsi les interventions nécessaires en termes de travaux, ainsi que d'en maîtriser le peuplement.

L'inscription du quartier dans un cadre de rénovation de l'urbain nécessitera de repenser le fonctionnement des services publics et commerces sur le quartier. Des dispositifs spécifiques tels que des Maitrises d'œuvre Urbaines et Sociales ou de la Gestion Urbaine de Proximité (marchés exploratoires, conventions interpartenariales,...) seraient sans doute des accompagnements nécessaires pour faire de la rénovation urbaine un levier du développement social.

Cette opération de renouvellement urbain se fera dans le cadre préalablement fixé par les possibilités financières et techniques de la ville.

Le projet Manoury, ville de Lucé

La rénovation du quartier est actuellement envisagée par le bailleur avec le concours de la ville de Lucé. Cette réalisation, sera une opération isolée de rénovation locale.

Pour chacun de ces projets de rénovation urbaine, il appartiendra aux communes de fixer le cadre des opérations à venir, en prenant en considération les nouveaux périmètres d'éligibilité fixés par l'Agence Nationale de Rénovation urbaine.

4 - FAVORISER LES TRANSPORTS

Chiffres clés sur l'agglomération (47 communes – source PDU) :

- 366 000 déplacements effectués chaque jour, dont 62,5% en voiture et 5,5% en transport collectif.
- 13 700 actifs viennent chaque jour travailler sur l'agglomération tandis que 11 400 en sortent.
- Depuis 2011, un nouveau service Filibus « à la Demande » permet aux résidents des communes périurbaines de se déplacer vers le centre-ville de Chartres.
- Un Plan de Déplacements Urbains a été approuvé par le Conseil communautaire le 10 février 2014.

Une reprise des orientations majeures du Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le PDU est un document de référence planifiant et programmant les décisions des pouvoirs publics en rapport avec les déplacements. Il définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement dans le périmètre des communes urbaines de l'agglomération.

Les objectifs décidés dans le PDU de l'agglomération chartraine sont de :

- Maîtriser l'étalement urbain et renforcer la cohérence avec les réseaux de transport ;
- Faire du stationnement un réel levier du report modal, tout en facilitant l'accès aux chalands et aux résidents ;
- Améliorer l'attractivité et la performance des réseaux de transports collectifs, tout en renforçant le confort et l'accessibilité ;
- Développer l'usage des vélos ;
- Développer les déplacements à pied, tout en améliorant fortement l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite et Handicapées ;
- Canaliser les flux de transit (en particulier poids lourds) sur les autoroutes, améliorer la lisibilité et la sécurité du réseau routier tout en ménageant des espaces pour les modes alternatifs à l'automobile ;
- Initier la rationalisation de l'ensemble de la chaîne de transports logistiques, dans une perspective de développement durable ;
- Développer les actions de sensibilisation et communication, visant à encourager l'éco-mobilité.

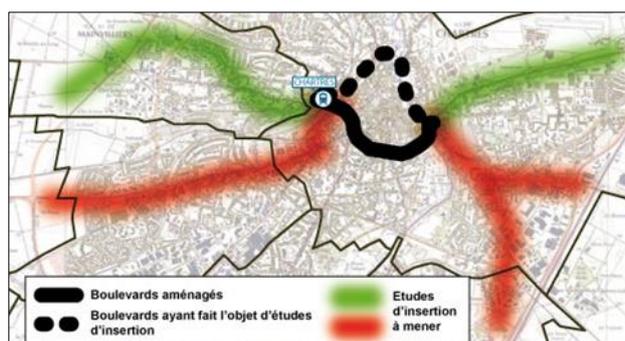
4.1 - Développer les réseaux de transport en commun

La restructuration des réseaux de transport en commun concernera prioritairement les villes de Chartres, Mainvilliers et Lucé. Les zones des quartiers prioritaires seront impactées par la mise en place d'un double axe est-ouest.

Projets à venir

Sur cet axe, une circulation des bus plus performante sera recherchée, grâce à la mise en œuvre de 2 lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), de type express, cadencées à 8-10 min par exemple.

La ligne verte desservirait les principaux points de montée-descente situés à Mainvilliers ainsi que le nouveau quartier du plateau nord-est. La ligne rouge desservirait Lucé à l'ouest et le



nouveau quartier des Clos à l'est. Les deux lignes passeraient par la gare et le tronç commun sur les boulevards Chasles et Courtille, bénéficiant de 2 voies bus réservées depuis le réaménagement des boulevards.

4.2 - Permettre à tous les publics d'accéder aux transports en commun

L'accessibilité aux réseaux de transport en commun sera pensé en prenant en compte les personnes à mobilité réduite. De même, des évolutions adaptées de la tarification des transports publics permettront d'accompagner l'évolution à venir de la mobilité des actifs.

4.3 - Promouvoir les déplacements doux

Afin d'assurer une mobilité plus respectueuse de l'environnement et du cadre de vie, les objectifs de réductions du gaz carbonique tels qu'ils sont énoncés dans le Grenelle de l'Environnement, nécessitent de développer des modes alternatifs à l'automobile. La promotion de la marche et du vélo s'inscrivent dans cette perspective d'écomobilité. L'aménagement d'espaces réservés pour ces moyens de transport et le développement d'une communication adaptée permettront d'en assurer la promotion.

Pistes pour l'avenir

- Prendre en considération les travailleurs aux horaires décalés, par la mise en place de dessertes des Bus à Haut Niveau de Service aux horaires les plus adéquats.

Dans la mesure où le désenclavement des quartiers prioritaires est réalisé ou en cours de réalisation, l'attention se porte sur les outils de mobilité douce.

- Promouvoir les Pédibus et les Vélibus dans les écoles ;
- Faciliter les déplacements à pied, tout en améliorant l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite et handicapées.
- Développer l'usage du vélo par la création de nouvelles pistes cyclables, l'organisation d'aires de stationnement pour les vélos et des services de réparation et d'entretien.
- Actualiser le Plan Vert de l'Agglomération en intégrant la nécessité de poursuivre le développement des pistes cyclables.

5 - SENSIBILISER AUX ECONOMIES D'ENERGIE

Chiffres clés :

- Adoption d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) par le Conseil communautaire le 14 octobre 2013.

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) a été adopté par Chartres métropole en octobre 2013. C'est un projet territorial de développement durable avec pour objectifs la limitation de l'impact du territoire sur le climat et l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Le PCET fixe les objectifs de la collectivité et définit un programme d'actions pour les atteindre. Il regroupe l'ensemble des mesures à réaliser en vue de réduire les émissions de GES dans tous les domaines, et également de réduire les coûts de fonctionnement compte tenu de la tendance à la hausse des prix des énergies et des matières premières.

5.1 - Sensibiliser aux éco-gestes

- Lancer une campagne de sensibilisation afin de toucher l'ensemble de la population. Cette action passera par une campagne d'affichage, identique à celles déjà menées pour

sensibiliser sur les économies d'énergie. D'autres supports de sensibilisation peuvent être utilisés.

- Articles dans le journal interne,
- Exposition,
- Réalisation de courts-métrages,
- Animation de quartier.

Cette sensibilisation passe aussi par :

- Des actions entreprises par la Gestion Urbaine de Proximité.
- La mise en œuvre des contrats de performance énergétique.
- La systématisation de clauses environnementales dans les marchés des chantiers de construction.
- L'adaptation des containers aux besoins des quartiers et des immeubles.
- L'organiser des ateliers de sensibilisation au tri.

5.2 - Suivre et gérer les consommations énergétiques

- Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments pour évaluer les gisements d'économie d'énergie envisageables. Des orientations simples à mettre en œuvre découleront de ce diagnostic ;
- Analyser l'existant en prenant en compte les modalités d'occupation et d'exploitation du bâtiment, la nature des activités hébergées et les équipements ainsi que tout autre paramètre pouvant peser sur les bilans énergétiques.

PILIER III : DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Le développement économique dans son acceptation la plus large, constitue un volet important des programmes de rénovation urbaine et du contrat de ville.

Le Contrat de ville de l'agglomération chartraine prend en considération le poids de demandeurs d'emploi et les niveaux de formation des publics résidents des quartiers. Dans plusieurs quartiers de l'agglomération le taux de chômage atteint plus du double⁷ de celui de la ville dans



laquelle ils sont situés. Le chômage touche particulièrement les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés⁸. Ces observations attestent de la nécessité de consolider le tissu économique encore insuffisant de ces quartiers. L'objectif est de faire bénéficier ces habitants comme les autres des dynamiques de développement de leur agglomération.

En conséquence, le Contrat de ville pourra renforcer les outils de droit commun dédiés à la levée des freins à l'emploi, la diversification des choix professionnels et l'accès à la formation en vue de favoriser une insertion durable sur le marché du travail. Il est un outil supplémentaire et complémentaire des stratégies d'emploi menées à l'échelle du territoire de l'agglomération, en complément des outils mis en place dans le Service Public de l'Emploi Local (SPEL) et du Service Public Régional pour l'Orientation (SPRO).

Parmi les publics cibles du Contrat de ville, une attention particulière sera apportée aux femmes et aux jeunes, qu'il s'agisse de l'insertion professionnelle ou de la montée en compétence.

Le développement des compétences est nécessaire pour répondre aux besoins des entreprises du bassin et plus largement, d'insertion durable sur le marché du travail. Au-delà, le niveau de formation, les qualifications constituent des enjeux en termes d'attractivité de territoire.

Le Contrat de ville souhaite également être un outil d'aide et de relais au développement économique dans les quartiers, par la mobilisation du monde entrepreneurial.

La contractualisation 2015-2020 est une opportunité d'aller au-delà de la levée des freins à l'employabilité, en mobilisant le monde économique présent sur le bassin d'emploi et au-delà. Le Contrat de ville pourra notamment s'appuyer sur des outils développés localement comme le Document d'Aménagement Commercial, mis en place en 2013.

⁷ Dernier trimestre 2013 :

Chartres – indice de chômage de la ville 13,2% - indice de chômage de la ZUS Beaulieu 22,9%

Lucé – indice de chômage de la ville 16,5% - indice de la ZUS Paradis 21,9%

Mainvilliers- indice de chômage de la ville 15,5% - indice de la ZUS Tallemont 36,3%

⁸ Sur l'agglomération chartraine, la part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat était 36,5% en 2006

Sur la ZUS de Beaulieu-Hauts de Chartres, Saint-Chéron cette part augmente à 67,5% des jeunes adultes. Elle est de 64,3% sur la ZUS Paradis, Vieux-Puits, Maunoury ; et de 83,8% sur la ZUS Bruxelles.

Sur la ZUS Tallemont, la part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat au début de 2007 était de 65,7%.

Présentation du bassin économique de l'agglomération chartraine

Le bassin de Chartres est caractérisé par deux tendances, l'une industrielle formée par des entreprises de grandes tailles, souvent anciennes, insérées aujourd'hui dans de grands groupes internationaux. L'autre tendance de l'agglomération est celle de la tertiarisation du territoire, avec des établissements qui ont su réaliser un développement endogène.

L'industrie du parfum et de la cosmétique est un important pourvoyeur d'emplois. Depuis plus de 30 ans, l'Eure-et-Loir et en particulier le bassin de Chartres accueillent des unités de production de produits cosmétiques et de parfumerie (Guerlain, Puig, Coty, Pacific Création, Lt Piver, Reckitt Benckiser). En 2005, l'association Cosmetic Valley a été labellisée pôle de compétitivité « science de la beauté et du bien-être ». Le siège social est à Chartres.

Autour de ces industries se sont développées de nombreuses activités de sous-traitance : transformation des matières premières, conditionnement, logistique, maintenance de lignes de production et de conditionnement, conception de machines spéciales.

La filière pharmaceutique est bien représentée sur le bassin chartrain avec quelques implantations significatives telles que Novo Nordisk, l'employeur industriel le plus important de Chartres, Nypro, NNE Pharmaplan, LCA, ATEP.

Quelques grandes entreprises du tertiaire participent également au dynamisme de l'économie locale, notamment dans le secteur de la banque et des assurances. Ces activités rassemblent plus de 31 000 emplois sur l'agglomération et se sont considérablement développées ces dix dernières années. Le commerce de détail et les services opérationnels⁹ en sont les secteurs dominants.

L'ensemble de ces entreprises affronte une concurrence qui les contraint à élever leur niveau de compétitivité. Dans ce contexte, la formation est un enjeu stratégique pour développer les compétences, favoriser la polyvalence et renforcer leurs démarches commerciales. Cette nécessité d'adapter constamment les compétences passe par des embauches, certaines qualifications n'existant pas à l'heure actuelle dans l'entreprise, les entreprises observent déjà une pénurie de main d'œuvre sur certains postes (technicien de maintenance, encadrement intermédiaire)¹⁰. Le vieillissement des effectifs est un enjeu identifié et très souvent anticipé.

La compétitivité de l'agglomération chartraine est orientée positivement grâce à la proximité du territoire avec la métropole parisienne et à son histoire industrielle, mais son avenir dépendra pour une large part de sa capacité à élever le niveau général de qualification. Les habitants des quartiers de la politique de la ville doivent pouvoir bénéficier de ce mouvement.

⁹ Les services opérationnels : ingénierie, études techniques, activités juridiques, activités comptables, locations de machines etc.

¹⁰ Cf. *ETUDE FA, Guide de l'orientation et des Métiers de l'Observatoire de la Maison de l'Emploi*.

PILIER III : Développement de l'activité économique et de l'emploi

Favoriser l'employabilité

1 – Insérer professionnellement

- 1.1. Renforcer la collaboration transversale des différents acteurs de l'emploi
- 1.2. Promouvoir le Secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
- 1.3. Lutte contre les discriminations à l'embauche
- 1.4. Lever les freins à l'employabilité
- 1.5. Faire connaître le monde de l'entreprise

2 – Monter en compétence

- 2.1. Renforcer la qualification des habitants, notamment celle des jeunes
- 2.2. Faciliter l'accès VAE pour les habitants des quartiers

Développer l'activité économique

3 – Soutenir l'initiative et la création d'activités

- 3.1. Soutien aux micros entreprises et à l'initiative économique des habitants
- 3.2. Développer les collectifs visant à mutualiser et pérenniser des emplois et la création d'activité

4 – Consolider le maillage des activités artisanales et commerciales de proximité

- 4.1. Développer une offre d'immobilier d'activités dans les quartiers prioritaires
- 4.2. Consolider et développer les entreprises existantes

5 – Déployer le marketing territorial et promouvoir les acteurs

1 – INSERER PROFESSIONNELLEMENT

La demande d'emplois dans les ZUS du bassin de Chartres :

Dans les ZUS : 14,7% (contre 10,9% de la DEFM ABC totale).

Les populations ZUS représentent 12,1 % de la DEFM ABC (soit 1767 DE) et 14,17 % de la DEFM A (soit 1272 DE). 72% des DE résidant en CUCS sont inscrits en catégorie A (contre 65.4% de la DEFM ABC totale).

- Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron : 735 inscrits dont 114 jeunes et 353 femmes ;
- Bruxelles, Lucé : 201 inscrits dont 32 jeunes et 103 femmes ;
- Paradis, Vieux Puits, Maunoury, Lucé : 403 personnes inscrites dont 67 jeunes et 203 femmes ;
- Tallemont, Mainvilliers 426 inscrits dont 65 jeunes et 207 femmes.

Le profil des DEFM ABC dans l'ensemble des ZUS du bassin de Chartres :

- 53,7% sont non qualifiés (contre 36,2% de la DEFM ABC totale), soit 949 personnes ;
- 49,1% sont des femmes (contre 52,8% de la DEFM ABC totale), 867 personnes ;
- 33,5% sont non diplômés (contre 19,4% de la DEFM ABC totale), soit 592 personnes ;
- 34,2% sont bénéficiaires du RSA (contre 16,8% de la DEFM ABC totale), soit 605 personnes ;
- Les jeunes et les seniors ne sont pas surreprésentés puisqu'ils représentent respectivement 15,7% contre 18.2% de la DEFM ABC totale (Jeunes) et 21,1% contre 21,7% de la DEFM ABC (seniors).

La lutte contre les discriminations, l'aide à la mobilité, la garde d'enfants ou bien encore le soutien au secteur des chantiers d'insertion permettent l'appropriation par les individus des normes et règles menant à l'emploi.

Par ailleurs, la mise en place des contrats aidés a permis d'offrir des perspectives d'insertion à des personnes privées d'emploi depuis de longues années.

1.1. Renforcer la collaboration transversale des différents acteurs de l'emploi

Le niveau du taux de chômage dans les quartiers prioritaires (en moyenne sur 2013, 21.3% contre 9,8% sur l'ensemble du territoire national) justifie une mobilisation particulière des politiques de l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville. Dès lors, le pilier « emploi » des Contrats de ville constitue un des leviers de cette mobilisation qui vise en premier lieu les dispositifs de droit commun.

Compte tenu des freins périphériques à l'emploi, cette approche induit un partenariat élargi tant des services publics sur le territoire que des partenaires associatifs et des opérateurs du Service Public pour l'Emploi (SPEL), Pôle Emploi, mission locale, maison de l'emploi, cap emploi notamment. Une mobilisation de l'inspection académique (et/ou du rectorat) paraît également indispensable compte tenu de la situation de jeunes dans les quartiers.

A cet égard, le territoire a mis en place dès 2014, un SPEL ZUS trimestriel visant à améliorer la coordination des actions d'accès à l'emploi et d'insertion. Cette instance partenariale a permis de partager le diagnostic préalable à l'élaboration du présent contrat de ville. Il pourra dans le cadre du

suivi des dispositifs mobilisés en direction des quartiers prioritaires, participer et accompagner à la mobilisation des acteurs dits de « droit commun » autant qu'aider à déterminer les actions spécifiques nécessaires au renforcement des dispositifs de droit commun.

Afin de contribuer pleinement à la mise en œuvre de plan d'actions partagés et renforcer les dispositifs d'accès à l'emploi, la coopération entre financeurs de la politique de la ville et les politiques d'emploi sera renforcée notamment au travers d'échange d'information sur les objectifs fixés en direction des publics des quartiers (dialogues de gestion) et plus de complémentarité dans les appels à projets dédiés à cet axe.

Pistes pour l'avenir

- Maintenir un suivi partagé de dispositifs ou d'indicateurs relatifs à l'emploi et la formation des quartiers de la politique de la ville.
- Contribuer par la définition de priorité et des avis techniques aux appels à projets lancés dans le cadre du contrat de ville.

1.2. Promouvoir le Secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Porté par des valeurs humanistes et solidaires, le Secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) permet à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion de retrouver le chemin de l'emploi.

Chiffres clefs :

Nombre de structures conventionnées	1 EI, 1 ETTI, 7 structures porteuses d'ACI.
Nombres d'ETPI (d'insertion) en 2013	- 40 127 heures d'insertion pour les EI pour 62 bénéficiaires. - 425 bénéficiaires soit 281 228 heures d'insertion.
Dont RSA	246.
Budget global total prévisionnel 2014	ACI : 6 630 063 €. EI : 1 172 000 €. Soit un montant global d'activité de 7 802 063 €.

L'insertion par l'activité économique est fortement soutenue dans le cadre de la politique de la ville, dans la mesure où les actions s'adressent particulièrement aux habitants des quartiers. Elle constitue un levier intéressant de professionnalisation et de remobilisation vers l'emploi durable.

Pistes pour l'avenir

- Soutenir les structures d'insertion dans les actions de levée des freins à l'emploi, en coordination avec Pôle Emploi, pilote dans l'animation des réseaux d'insertion.
- Professionnaliser et monter en compétence les salariés des SIAE.
- Faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre structures, avec pour objectif de fluidifier les parcours des bénéficiaires jusqu'à l'emploi marchand.
- Renforcer les liens et partenariats avec le monde de l'entreprise.
- Développer la politique des marchés publics d'insertion auprès des donneurs d'ordre, dans et hors ANRU et sur les secteurs conventionnés.
- Faciliter la coopération entre structures pour leur permettre de diversifier leurs financements.

1.3. Lutter contre les discriminations à l'embauche

Le lieu d'habitation, les origines sociales ou l'âge du candidat peuvent parfois être un critère de sélection dans le processus d'embauche mis en place par de nombreux recruteurs. Face à ces inégalités criantes, la lutte contre les discriminations déploie des dispositifs adaptés pour permettre de faire avancer la pédagogie auprès de tous les acteurs concernés : chefs d'entreprises, directeurs de ressources humaines, élus et responsables institutionnels, personnes issus de l'immigration et toutes autres catégories de populations concernées.

Il s'agit de dépasser les préjugés et les idées reçues pour favoriser l'égalité des chances réaffirmées dans le cadre de la loi pour la politique de la ville.

Le Contrat de ville de l'agglomération chartraine aura une attention particulière pour lutter contre toutes les formes de discriminations, notamment celles faites aux femmes.

Pistes pour l'avenir

- Mettre en place des ateliers d'élargissements des choix professionnels en direction des femmes avec notamment le CIDFF.
- Organiser des actions de job dating pour des publics spécifiques (les seniors, les jeunes...), afin de favoriser l'égalité des chances pour tous.
- Parrainage des jeunes issus des quartiers par des élus des conseils municipaux ou autres acteurs locaux.
- Veiller à l'application et au suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics relatifs aux opérations de rénovation urbaine.
- Poursuivre les actions type « job d'été », permettant à un public jeune un premier accès à l'emploi.
- Développer les Forums d'Entreprises dans les quartiers.
- Favoriser et soutenir les expériences innovantes susceptibles de répondre aux besoins spécifiques des quartiers en terme de lutte contre les discriminations.
- Informer les services du procureur des faits de discrimination dans le cadre de la mise en place de la cellule départementale de lutte contre la discrimination.
- Poursuivre la stratégie des donneurs d'ordre d'introduire des clauses d'insertion dans les marchés publics ; sensibiliser et accompagner les artisans sur ces dispositifs (Relais Emploi Chantier) en lien avec les opérations de rénovations urbaines.

1.4. Lever les freins à l'employabilité

Afin d'inciter, d'accompagner et de sécuriser les salariés en insertion à se projeter dans l'emploi, des ateliers ont été mis en place. Ces dispositifs permettent de préparer les moments cruciaux que sont l'entretien d'embauche, mais aussi d'aborder les questions relatives à la mobilité, à la garde des enfants et à l'estime de soi.

Pistes pour l'avenir :

- Favoriser l'insertion professionnelle en identifiant les besoins de compétences de base et en orientant vers un parcours de formation ou de certification personnalisé.
- Dynamiser le parcours professionnel des personnes en grande précarité en redonnant confiance et estime de soi.
- Créer une dynamique de groupe autour de l'obtention du code de la route.
- Développer la prise de conscience que le vélo peut être un outil de mobilité professionnelle, un gain de temps et d'argent.

- Envisager la constitution d'une auto-école solidaire afin de répondre aux difficultés des jeunes en situation de précarité.
- Faciliter l'insertion de jeunes en errance via des actions innovantes.
- Initier une dynamique vers l'emploi saisonnier pour les jeunes en situation de décrochage scolaires.
- Aller à la rencontre des jeunes les plus éloignés de l'emploi pour leur faciliter l'accès à l'information et à l'orientation professionnelle. Ceci afin de rencontrer des personnes n'ayant pas l'habitude de fréquenter les services publics, qu'il s'agisse de l'emploi ou de la formation
- Améliorer le maillage de territoire entre les opérateurs de quartiers et les structures institutionnelles d'accès et d'accompagnement à l'emploi afin de permettre aux jeunes d'accéder aux dispositifs de droit commun : club ambition réussite, accompagnement individuel renforcé par exemple.
- Concernant les publics jeunes, générer des projets qui intègrent la personnalité du jeune et facilite la mise en relation de l'ensemble des partenaires. Les projets s'appuyant à la fois sur de l'accompagnement social, de la relation entreprise et de l'accompagnement emploi ainsi que de la citoyenneté et de la vie collective (mutualisation et coopération entre les acteurs) feront l'objet d'une attention soutenue.

1.5. Faire découvrir le monde de l'entreprise

Le ciblage de la recherche d'emploi par les populations ZUS

Les 10 métiers les plus recherchés ne sont pas identiques à ceux de la DEFM ABC totale:

Secteurs	nombre de demandeurs
▪ K 2204 - Nettoyage de locaux	208
▪ H3302 - Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	133
▪ N1103 - Magasinages et préparation de commande	80
▪ K1304 – services domestiques	68
▪ N1105 – Manutention Manuelle de Charges	56
▪ K 1302 – Assistance auprès d'adultes	52
▪ F 1704 – Préparation de gros œuvre et travaux publics	42
▪ K 1303 – Assistance auprès d'enfants	42
▪ A 1203 – Entretien des espaces verts	40
▪ F 1606- Peinture en bâtiment	39

Mars 2014 - Source Pôle emploi

Les choix et orientations professionnelles des habitants des ZUS sont liés au niveau de qualification et aux types d'emploi proposés dans les quartiers, en grande partie similaires aux activités des régies de quartier, à la mise en place des clauses d'insertion.

Si les actions telles que celles proposées par le CFA propreté de Tours, INHNI, sont intéressantes parce qu'elles permettent de qualifier les jeunes ZUS à un niveau Bac professionnel (action de recrutement menée en septembre octobre 2014).

Ainsi et notamment en direction des plus jeunes, les actions proposées dans le contrat de ville auront pour objectif de faciliter l'accès à l'information, à l'orientation professionnelle et à l'emploi, sur les secteurs porteurs du bassin d'emploi. Elles pourront également concourir à l'élargissement et à la diversification des choix professionnels.

Pistes pour l'avenir :

- Renforcer la connaissance du monde économique et de l'emploi par des actions innovantes en lien avec la Maison de l'emploi, la Mission Locale, les CIO, les collèges et établissements situés sur ces quartiers comme les Lycées professionnels ;
- Favoriser les rencontres avec des chefs d'entreprises ;
- Dans le cadre de partenariats innovants entre la mission locale et les opérateurs du territoire, mettre en place des actions de découvertes d'univers professionnels, notamment en direction de publics décrocheurs en vue de les inscrire dans une démarche d'orientation professionnelle.
- Faciliter la diffusion et/ou rendre accessible des études relatives aux secteurs porteurs du bassin d'emploi, les formations réalisées localement directement auprès des habitants des quartiers prioritaires
- Multiplier les occasions et opportunités des publics en insertion professionnelle de rencontrer des entreprises, préparer un entretien d'embauche
- Renforcer les partenariats avec les établissements disposant de plateaux techniques de façon à permettre aux demandeurs d'emploi et aux jeunes de découvrir des métiers. Favoriser les rencontres et les échanges en direct avec les apprenants et publics en formation.
- Transmettre les offres d'emploi en service civique à la mission locale afin qu'elle puisse utiliser ce dispositif en direction des jeunes en suivi.

2 – MONTER EN COMPETENCE

Chiffres clés :

Plus de 2000 étudiants en formation supérieure

51 diplômes

16 établissements de formation supérieure

Par ailleurs : En 2007 **la part des jeunes adultes sans diplôme** au moins égal au baccalauréat était de 67,5% sur la ZUS de Beaulieu ; 64,3% sur la ZUS Paradis-Vieux Puits-Maunoury ; 83,8% pour la ZUS de Bruxelles ; 65,6% sur la ZUS de Tallemont.

La nécessité d'un soutien à la formation est d'autant plus nécessaire que le vieillissement de la population active a entraîné un déséquilibre grandissant dans le monde du travail. Ainsi en 2011 sur l'agglomération chartraine, 26,2% des actifs en emploi ont plus de 50 ans alors que l'on compte plus que **0,85 jeunes de moins de 30 ans pour 1 actif de plus de 50 ans**.

La question de la formation est centrale pour permettre aux jeunes de réussir leur insertion professionnelle, mais aussi pour permettre aux entreprises d'assurer la transmission des savoir-faire.

2.1. Renforcer la qualification des habitants des quartiers, notamment celle des jeunes

Eu égard au niveau de formation des habitants des quartiers (voir supra) et à leur indice de jeunesse, une attention particulière sera portée à la mise en place d'actions de formation adaptées à ce public, notamment les jeunes décrocheurs.

Pistes pour l'avenir

- Permettre à des jeunes d'être formés aux techniques d'animation par le biais du BAFA.
- Promouvoir les actions de valorisation des compétences et des habiletés susceptibles d'être inscrites dans un parcours d'accès à l'emploi et ou à la formation, notamment auprès des jeunes et des publics en insertion.
- Mobiliser les partenaires du service public de l'orientation et de l'emploi notamment au travers de sensibilisation des acteurs sur les formations déployées au niveau local.
- Renforcer les partenariats avec les établissements scolaires porteurs de plateaux techniques dans les zones prioritaires.
- Contribuer à la mise en place des formations correspondant aux besoins en main d'œuvre du territoire, notamment au travers des remontées de besoin dans les instances partenariales (SPEL et SPO, le club des Responsables des Ressources Humaines).
- Promouvoir le BPJEPS dans le cadre du plan sport emploi.
- Une attention particulière sera portée aux actions de montée en compétence sur les savoirs de base, la lutte contre l'illettrisme préalables nécessaires à l'accès à la formation qualifiante. Les actions novatrices en termes de pédagogie pourront être recherchées.
- Contextualiser les apprentissages de base et l'environnement professionnel.
- Développer dans les actions de formation des modules relatifs aux savoirs êtres. Si la formation s'y prête, étudier la possibilité de dispositifs à « entrées et sorties permanentes ».
- Poursuivre la diffusion des études/actions menées par l'Observatoire et la maison des entreprises et de l'emploi relatives à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

2.2. Faciliter l'accès Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les habitants des quartiers

Le lycée professionnel Elsa Triolet à Lucé sert de point conseil pour la VAE . Parmi d'autres points conseils, il offre une proximité d'accès pour une partie des habitants ZUS et une opportunité pour des résidents de ces quartiers de se qualifier.

Pistes pour l'avenir :

- Assurer une meilleure diffusion de l'information auprès des partenaires concernant l'accessibilité des points relais conseils.
- Expérimenter des possibilités de qualification via la VAE, de salariés en insertion.

3 – SOUTENIR L'INITIATIVE ET LA CREATION D'ENTREPRISES

Les partenaires, dans le cadre du projet urbain, mettent en place une démarche de travail et un mode de gouvernance spécifiques pour conduire les projets de création et de transmission sur le territoire, dans un esprit d'ouverture sur le bassin économique local.

Le développement d'activités économiques ne peut reposer sur les seuls atouts intrinsèques du territoire, il est nécessairement lié à une politique volontariste dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

Chiffres clés

Nombre de créations d'entreprises pour 10 000 habitants

⇒ Agglomération : 64,3

⇒ Eure-et-Loir : 62,5

⇒ Région Centre : 63,5

Source INSEE RP 2010 et DADS

Au cours du 1^{er} trimestre 2014, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir constatait un solde positif de 24 entreprises supplémentaires.

Au cours de la même période, la Chambre de Métiers comptabilisait un solde positif avec 15 entreprises supplémentaires.

3.1. Développer l'appui et structurer une offre d'accompagnement

L'envie de créer ou de reprendre une entreprise est très forte dans les quartiers : elle est partagée par un habitant sur quatre et plus d'un jeune sur deux (sondage ACSE). Mais rares sont ceux qui passent à l'acte, souvent faute de connaître les services qui peuvent les aider dans leurs démarches. Les partenaires sont conscients de la nécessité de favoriser le développement et la structuration d'une offre d'accompagnement à la création d'entreprises pour les populations des quartiers prioritaires, répondant ainsi plus précisément au besoin exprimé.

Considérant les bilans d'actions menées au travers de la précédente contractualisation, les sensibilisations, actions de mobilisation à l'émergence de projets menées par AINEE et la BG-ISMER se traduisent plutôt par des accompagnements au deuil de projet et ou une inscription du projet sur du long terme. Les publics ayant besoin de formations préalables à la création, le projet est repoussé et parfois enterré compte tenu des difficultés.

Par ailleurs, le territoire de Chartres pas plus que celui du département ne dispose d'un dispositif d'amorçage de projet.

Les créateurs de projets plus encore les publics ZUS manifestent une certaine incompréhension dans le maquis des aides et la pluralité /diversité des dispositifs. Un lieu ressource, un guichet unique auprès duquel s'informer et s'orienter en fonction du profil du projet semble une demande récurrente et sans être spécifique à notre territoire.

Enfin, le besoin de locaux, de travail en réseau pour partager les pratiques, dépasser les difficultés liées en particulier à l'isolement, mutualiser les savoirs faire et les compétences apparaissent comme des facteurs importants de réussite y compris dans la phase post création.

Pistes pour l'avenir

- Considérer la faisabilité d'un dispositif d'aide à l'émergence et/ou l'accompagnement des créateurs d'entreprise accessible aux résidents des quartiers. Ce dispositif devra orienter les publics en fonction de leur projet vers les partenaires et/ou les aides adaptés. Si un dispositif d'amorçage de projet existe sur un autre territoire, négocier une permanence (OUTIL CITÉ LAB par exemple).
- Mettre l'accent sur le volet post-crédation en visant notamment les créateurs ayant choisi la voie de l'immatriculation directe ou les auto-entrepreneurs plus nombreux dans les quartiers, en leur offrant un accompagnement.
- Poursuivre les actions de sensibilisation et d'accompagnement à la création d'entreprise et au statut de micro-entreprise (qui remplace celui d'auto-entrepreneur).
- Faciliter, soutenir la création de réseaux de chefs d'entreprises des quartiers type PLANET ADAM.
- Améliorer la visibilité des entrepreneurs des quartiers : promouvoir les dispositifs « Créajeunes » et « Talents des cités » pour accompagner les projets de créateurs d'entreprises notamment auprès des jeunes.
- Promouvoir le dispositif NACRE (porté par la BGE et la CMA en Eure et Loir) auprès des habitants des ZUS.
- Profiter des opérations de rénovation urbaine pour faciliter l'installation de jeunes créateurs dans les quartiers.
- Regrouper les dispositifs de couveuse, pépinière ou plate-forme d'accompagnement sur un même lieu.
- Utiliser des appartements dans les quartiers pour l'installation d'activités tertiaires.
- Développer des actions de formation sur le télétravail, apprendre à répondre à des appels d'offre pour faciliter l'installation et la pérennisation des créateurs d'entreprise des quartiers.
- Poursuivre les actions d'encouragement sur l'entrepreneuriat au féminin.

3.2. Entreprendre autrement avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Les acteurs de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives, fondations) ont une place particulière au sein de la communauté économique des territoires pour deux raisons. D'une part les principes de primauté de l'humain et de gouvernance démocratique (une personne = une voix) favorisent le développement d'emplois locaux, ainsi que l'insertion des populations exclues du monde professionnel ; d'autre part leurs actions répondent au principe d'« utilité sociale », c'est-à-dire qu'elles entendent satisfaire un besoin d'intérêt général non pourvu par l'Etat.

Les acteurs de l'ESS apparaissent donc comme de bons relais des politiques publiques, puisqu'ils procurent des solutions adaptées à la fois au territoire dans lequel ils s'inscrivent, et aux populations qui s'y trouvent.

Pistes pour l'avenir :

- Mettre en place des solutions spécifiques aux projets de développement des associations et structures coopératives (SCIC et SCOP) et aux structures d'insertion.
- Stimuler l'innovation sociale et le droit à l'expérimentation par la mise en place de mesures de type « appels à projets » portées par les collectivités. Il s'agit de favoriser la mise en place de support à l'innovation.

- Aider à la création de nouvelles activités, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il s'agira par conséquent de favoriser la coordination de l'intervention des acteurs présents sur le territoire et d'accompagner leur montée en compétence. Les parcours et les projets expérimentaux seront encouragés.
- Soutenir l'émergence des filières porteuses et génératrices d'emplois en favorisant l'essaimage d'initiatives réussies, notamment par des structures de l'économie sociale et solidaire, dans le domaine de l'environnement (gestion des déchets, éco-construction,...) .
- Envisager la mise en place d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTEC) afin de satisfaire aux besoins sociaux locaux.

4 - CONSOLIDER LE MAILLAGE DES ACTIVITES ARTISANALES ET COMMERCIALES DE PROXIMITE

Il s'agit de poursuivre une politique volontariste d'implantation de commerces et de services de proximité dans les quartiers. Ces propositions demandent beaucoup de réflexion préalable pour identifier les interventions les plus utiles, en adéquation avec les besoins. Des actions de cette nature ont été engagées dans le quartier des Clos depuis 2014.

Il s'agit aussi de prendre appui sur l'existant et de conforter les avancées déjà réalisées. Même si la réalité socioéconomique des quartiers en rénovation urbaine reste contrastée, la transformation urbaine en cours peut offrir des marges de manœuvre.

4.1. Développer une offre d'immobilier d'activités dans les quartiers prioritaires

L'immobilier d'activités constitue un outil primordial de développement des quartiers en rénovation urbaine. Les entreprises naissantes ont besoin de locaux de petites tailles (20 à 50 m²) au coût inférieur à celui du marché privé, une demande non couverte actuellement. Deux possibilités pour développer cette offre d'immobilier d'activités : s'appuyer sur la requalification de l'existant et/ou construire des équipements neufs.

Cette offre peut comporter une ou plusieurs composantes d'initiatives publiques ou privées et se décliner en différents produits. Ils peuvent combiner accueil immobilier à loyer modéré, équipements immobiliers et services intégrés (reprographie, réception, accueil...). Il faut néanmoins demeurer attentif aux retombées réelles de l'investissement sur le quartier.

- Répondre à une attente sur de petits/moyens espaces artisanaux et de petits bureaux adaptables en locatif à prix attractif.
- Envisager la possibilité de mettre en place un centre d'affaires de quartier situé en pied d'immeuble, un hôtel d'entreprises à loyer progressif ou des ateliers de moins de 150 m² destinés aux entreprises artisanales.
- Développer un lieu d'accueil pour les créateurs d'entreprises qui regrouperait une partie de pépinière, couveuse d'entreprise et accompagnement des créateurs, contribuant à la mise en réseau.
- Faciliter l'installation d'organismes de formation dans les quartiers, y compris dans les locaux (appartements) des bailleurs sociaux ou en pied d'immeuble.

4.2. Consolider et développer les entreprises existantes

Dans chaque quartier le commerce et l'artisanat contribuent à créer des lieux de centralité, participent à l'animation du quartier et à la mixité des populations et des usages. Le commerce dans les quartiers en rénovation urbaine dispose d'un atout fort : la proximité. Pour que cet avantage donne tout son potentiel, il faut respecter des fondamentaux et prendre appui sur une étude de marché de qualité.

- Promouvoir les dispositifs de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (type OCMACS) pour les établissements vieillissants.
- Réaliser des études de marché à l'échelle des quartiers pour déterminer la zone de chalandise et les potentialités de développement.
- Mieux connaître les professionnels implantés dans les quartiers pour identifier les dynamiques participatives fortes et repérer les synergies possibles.
- Garantir la qualité des opérations de commerces à travers une démarche de marchandisage spécifique qui peut être portée par une association de commerçants.

5 - DEPLOYER LE MARKETING TERRITORIAL ET PROMOUVOIR LES ACTEURS

L'enjeu de la démarche de marketing résidentiel est de donner envie de venir s'installer et de se reconnaître dans l'identité d'un quartier

Cette opération nécessite un repositionnement et la promotion d'une offre nouvelle en rénovation urbaine à la fois dans sa dimension urbaine et économique.

- Informer, rendre visible une nouvelle identité, par des messages autour des nouveaux espaces et modes de vie urbains.
- Animer pour répondre aux attentes de mode de vie et de mode de « ville » qui peuvent être partagées par des ménages diversifiés. Animation commerciale, fête de quartier, manifestation sportive, forum des métiers... les outils d'information sont nombreux.
- Cibler la promotion vers les acteurs du développement économique pour faire connaître les atouts du territoire et les actions de développement de l'économie et de l'emploi qui y sont conduites, afin d'en révéler la vitalité.